



Understanding Children's Work
An Inter-Agency Research Cooperation Project



Enfants mendiants dans la région de Dakar

Understanding Children's Work
Project Working Paper Series

Novembre 2007

Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par l'équipe de UCW Il repose dans une large mesure sur les données d'une enquête de terrain réalisée dans la région de Dakar en novembre 2006 et février 2007, d'une part par un groupe de l'Institut norvégien FAFO avec l'aide des ONG Avenir de l'enfant, ENDA/GRAF et Samusocial, et d'autre part, par une équipe d'enquêteurs de l'École nationale d'économie appliquée à Dakar.

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du comité de pilotage des initiatives UCW au Sénégal, pour leur précieux concours tout au long des différentes étapes de l'étude. Nous sommes également redevables à Maurizia Tovo et Gerold Vollmer de la Banque mondiale (bureau de Washington), ainsi qu'à Paul Quarles van Ufford de l'UNICEF (bureau de Dakar) et Vera Perdigao-Paquete de l'OIT (bureau de Dakar), dont les commentaires ont permis de considérablement améliorer le rapport. Notre analyse du contexte institutionnel et des actions de niveau national a amplement bénéficié d'un document préparé par Gerold Vollmer.

Que soient remerciées enfin les représentations des partenaires de l'UCW au Sénégal (Banque mondiale, OIT et UNICEF) pour l'intérêt et le soutien qu'elles ont apportés à notre démarche, une mention spéciale étant due au personnel de l'UNICEF qui nous a obligeamment soulagés de maintes préoccupations administratives et rédactionnelles.

Et pour finir, nous remercions tout particulièrement Nihan Koseleci Blanchy pour la rédaction du rapport en lui-même.



Enfants mendiants dans la région de Dakar

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	I
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
INTRODUCTION.....	11
CONTEXTE NATIONAL: LES FACTEURS SOUS-JACENTS DE LA MENDICITÉ ENFANTINE	0
LES ENFANTS MENDIANTS.....	0
MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	30
AMPLEUR ET CARACTÉRISTIQUES DU PHÉNOMÈNE	0
ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL	0
RECOMMANDATIONS.....	0
BIBLIOGRAPHIE	63
ANNEXES	67
ANNEXE A : CARTE DU SÉNÉGAL.....	68
ANNEXE B : CARTE DE LA VILLE DE DAKAR.....	69
ANNEXE C: MÉTHODES ET PROCÉDURES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE.....	70
ANNEXE D: QUESTIONNAIRE UTILISÉ – CAPTURE I.....	81
ANNEXE E: QUESTIONNAIRE UTILISÉ – CAPTURE II.....	82
ANNEXE F: QUESTIONNAIRES UTILISÉS – CAPTURE III - CAPTURE IV.....	86

SIGLES ET ACRONYMES

AEMO : Actions éducatives en milieu ouvert
CFA : Communauté financière africaine
CI : Cours d'initiation (la première année du cycle primaire)
CM2 : Classe moyenne de deuxième année (dernière année du cycle primaire)
CONAFE : Coalition nationale des associations et ONG en faveur de l'enfance
CTS : Comité technique et de suivi
DESPS : Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale
DPLN : Direction de la promotion des langues nationales
DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECB : École communautaire de base
ENDA : Environnement pour le développement
EVF : Éducation à la vie familiale
EPPS : Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal
ESAM : Enquête sénégalaise auprès des ménages
FNUAP : Fonds des Nations unies pour la population
GRAF : Groupe Recherche-Action-Formation
IPEC : Programme international pour l'élimination du travail des enfants
MFEFMM : Ministère de la Famille, de l'entrepreneuriat féminin et de la Micro Finance
OIT : Organisation internationale du travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PARRER : Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue
PDEF : Programme décennal de l'éducation et de la formation pour le Sénégal
PIB : Produit intérieur brut
PMI : Petites et moyennes initiatives
PME : Petites et moyennes entreprises
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
QUID : Questionnaire unifié sur les indicateurs de développement
RDS : *Respondent-driven sampling* - Échantillonnage en fonction des répondants
SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise
SIMPOC : Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants
SNSP : Stratégie nationale de protection sociale
UCW : *Understanding Children's Work* - Comprendre le travail des enfants
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La mendicité des enfants revêt des proportions préoccupantes au Sénégal, et plus particulièrement dans la région de Dakar. Elle fait l'objet d'une attention croissante, tant de la part de l'État que parmi les organisations internationales et non gouvernementales. Les enfants mendiant nourriture ou argent sont repérables aux carrefours, aux feux rouges et dans les espaces publics des centres urbains (marchés, mosquées, banques, etc.). Âgés de moins de 15 ans pour la plupart, ces enfants mendiants sont très pauvres et vivent dans une extrême précarité. Exploités le plus souvent, ils sont aussi susceptibles d'être livrés au trafic humain, aux abus sexuels, et à maintes autres formes de violence.

L'objet du présent rapport est de préciser le profil et la situation des enfants qui mendient dans la région de Dakar. Le rapport a pour point de départ une enquête menée auprès des enfants mendiant dans les rues de Dakar, laquelle a fourni un premier état des lieux, assorti d'une vue d'ensemble des actions entreprises à l'échelle nationale, face à ce problème. L'enquête a également permis de proposer diverses options stratégiques visant à accélérer et renforcer la réponse nationale contre la mendicité infantine. Finalement, il convient de souligner que même si cette étude prétend donner une image assez représentative de la situation des enfants mendiants dans la zone de Dakar, elle ne dépeint pas la condition de l'ensemble des enfants talibés vivant dans les daaras.

Méthodologie de l'enquête

En termes statistiques, les enfants mendiants constituent une population « rare » et « insaisissable ». Rares, car ils ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble de la population infantine ; insaisissables parce qu'ils sont difficiles à rencontrer et à recenser. Diverses procédures statistiques d'échantillonnage ont été conçues en vue d'étudier convenablement ce type de population et de produire des données représentatives.

Deux méthodes d'échantillonnage ont été retenues ici pour recueillir les informations relatives aux enfants. La première relève d'une procédure particulière, dite de capture-recapture, qui permet d'estimer la taille de la population d'enfants mendiants. Dans la seconde, l'échantillonnage est effectué en fonction des répondants à l'enquête (« *Respondent-driven sampling* ») ; cette méthode fournit des données qualitatives sur la population étudiée.

La première étape du travail de terrain a été menée en novembre 2006. Une estimation initiale du nombre d'enfants mendiants en a été

dégagée, ainsi que les éléments d'une analyse de la nature du phénomène de mendicité enfantine au Sénégal. Les résultats de ces travaux ont également procuré un certain nombre d'informations qualitatives sur les enfants eux-mêmes. Mais ils ont aussi montré que la taille de la population étudiée avait pu être sous-estimée, en particulier à Pikine et dans les zones rurales de Rufisque. Ce biais de mesure a nécessité la mise en route d'une seconde étude de terrain, en février 2007, au cours de laquelle l'emploi de la méthode de capture-recapture a pu rapporter une estimation plus robuste de la taille de la population d'enfants mendiants dans la région de Dakar.

Caractéristiques des enfants mendiants

Le phénomène de la mendicité des enfants dans la région de Dakar touche environ 7 600 individus, dont plus de 2 200 sont dans le département de Dakar (30 %), 1 900 dans le département de Pikine (25 %), 1 880 dans le département de Rufisque (25 %) et 1 480 dans le département de Guédiawaye (20 %).

Dans l'ensemble, les enfants mendiants sont très jeunes : leur moyenne d'âge se situe autour de 11 ans ; lors de l'enquête, le plus jeune avait 2 ans, et près de la moitié n'avait pas 10 ans.

Les garçons représentent la quasi-totalité des enfants mendiants ; les filles ne sont que très marginalement concernées.

La grande majorité des enfants mendiants (90 %) sont des *talibés*¹.

La grande majorité des enfants mendiants (95 %) de la région de Dakar sont partis, à l'origine, d'autres régions du Sénégal, ou de pays limitrophes. Une telle situation résulterait essentiellement de mouvements de migration en provenance de régions plus frappées par la pauvreté, la sécheresse ou l'insuffisance l'insécurité alimentaire :

- les conditions difficiles de la vie en milieu rural provoquent souvent une relocalisation – permanente ou saisonnière – des écoles coraniques dans un milieu urbain. Les régions où la pauvreté est très répandue, telles que Kolda et Kaolack, semblent également être celles qui pourvoient le plus grand nombre d'enfants mendiants, surtout les enfants talibés. Les enfants mendiants non-talibés, par contre, proviennent surtout de la région de Dakar.
- près de la moitié des enfants mendiants sont d'origine étrangère, natifs de pays limitrophes pour la plupart: la Guinée-Bissau, la Guinée, le Mali, la Gambie, notamment. Là encore, le type d'enfants mendiants dépend de son pays d'origine : le talibé est souvent un enfant de la Guinée-

¹ Nous avons désigné *talibé* tout enfant qui déclarait avoir passé la nuit précédant l'enquête dans un établissement coranique, et déclarait recevoir un enseignement religieux.

Bissau (30 %) ; le non-talibé est plutôt originaire du Mali (30 %).

- Une répartition par groupes ethniques dénote que la majorité des enfants mendiants sont des Peuhls (66 %) et des Wolofs (25 %). La proportion d'enfants Peuhls parmi les enfants mendiants non-talibés est plus faible (36%).
- Dans l'ensemble, les enfants mendiants quittent leur foyer et leur communauté d'origine parce qu'ils ont été confiés par leurs parents au maître coranique, ou marabout, afin de recevoir une éducation religieuse.
- La quasi-totalité des enfants talibés (98 %) rapportent que c'est leur maître coranique qui les envoie mendier, alors que selon 62 % de non-talibés, la mendicité s'est imposée comme un moyen de pourvoir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Enfin, plus de 12 % des enfants non-talibés associés à la mendicité escortent en fait une personne en situation de handicap. Ils peuvent donc être considérés comme « accompagnateurs de mendiants ».
- Seuls 3 % des enfants mendiants déclarent être orphelins. Le taux d'enfants dont un seul des deux parents est vivant est plus important chez les non-talibés que chez les talibés. Près de 37 % des enfants mendiants déclarent garder un contact permanent avec leur famille. Les enfants mendiants qui n'ont plus aucun contact avec leur famille, sont plus représentés dans le groupe des 2 à 8 ans.

Conditions de vie des enfants mendiants

La mendicité est un « travail à temps plein ». Les enfants y consacrent en moyenne six heures par jour (manifestement, les enfants talibés disposent donc de peu de temps pour l'enseignement coranique). Il est à noter que les non-talibés passent en moyenne plus de temps à mendier que les talibés. Par ailleurs, les enfants mendiants sont dans les rues tous les jours de la semaine, sans trêve. Ils peuvent aussi avoir recours à d'autres stratégies économiques de survie (en exerçant par exemple de petits métiers tels que le port de bagages et de colis, la collecte et le tri des ordures, ou le petit commerce).

Le revenu des enfants talibés qui mendient est avant tout destiné au marabout. Les talibés doivent pourvoir à leurs besoins propres, mais ils doivent également mendier durant une bonne partie de la journée, et rapporter quotidiennement de l'argent au maître coranique. Le revenu moyen des enfants mendiants est d'environ 450 francs CFA par jour. Le gain des talibés (soit 400 francs CFA en moyenne) est nettement inférieur à celui des non-talibés (700 francs CFA en moyenne). La somme que les premiers versent chaque jour au maître avoisine 300 francs CFA en moyenne.

Les talibés qui mendient sont pratiquement tous hébergés au lieu qui sert d'école coranique, et vivent avec leur maître. Par contre, plus de la moitié des jeunes mendiants non-talibés déclarent avoir passé la nuit précédent le contact avec l'enquêteur dans la rue. Les conditions d'hébergement de l'ensemble de ces enfants sont généralement très précaires. Exposés aux maladies, aux diverses épidémies et aux intempéries (froid, chaleur, vent, pluies, etc.), ils ne peuvent guère dormir et se reposer autant qu'il est nécessaire, ni se laver ou se soigner convenablement. Seuls 29 % des enfants mendiants, par exemple, disposent de couvertures pour se protéger en période froide, et une petite minorité (6 %) dit posséder une moustiquaire.

Les enfants mendiants sont sous-alimentés pour la plupart. Leur alimentation quotidienne, composée essentiellement de riz et de pain, ne satisfait pas les besoins de la croissance et du développement adéquat d'un enfant. Un peu plus de la moitié seulement des enfants qui mendient déclarent manger des légumes ; seul un enfant sur cinq dit consommer des fruits ou de la viande. La sous-alimentation constitue sans doute un facteur très important des problèmes de santé que connaissent les enfants mendiants. Fièvre, fatigue, douleurs abdominales, diarrhée, dermatoses et, périodiquement, paludisme, sont les pathologies le plus souvent signalées.

La grande majorité (91 %) des enfants mendiants déclarent fréquenter l'école coranique. Ce chiffre est de 21 % pour les enfants mendiants non-talibés dont 78 % ne sont pas du tout scolarisés.

Quant aux aspirations des enfants mendiants, 4 % d'entre eux veulent aller à l'école un jour, la moitié espère avoir un jour un emploi meilleur ; 25 % veulent devenir marabout eux-mêmes, plus tard. Aux yeux de ce dernier groupe, être maître coranique et s'installer à son compte représente à la fois une ambition concrétisable, et le meilleur moyen d'améliorer ses conditions de vie.

Les enfants mendiants ont un accès restreint à tout programme d'assistance, mais la proportion de ceux qui en bénéficient augmente avec l'âge.

Réponses nationales contre la mendicité des enfants

Le cadre juridique

Le Sénégal s'attache à adapter sa législation aux conventions internationales qu'il a ratifiées. Le cadre juridique dont relève la protection des droits et de l'intégrité physique de l'enfant, inclut :

- le Code du travail, qui fixe à 14-15 ans l'âge minimum d'admissibilité à l'emploi;
- la Loi sur l'éducation nationale, qui rend l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 6 ans à 16 ans ;

- le Code de l'enfant, en préparation, qui prévoit de définir les situations d'abus, de violence et de vulnérabilité, ainsi que les missions et les responsabilités des acteurs et institutions pertinents;
- la Loi de lutte contre la traite des personnes, qui sanctionne les individus impliqués dans des activités d'exploitation (y compris par la mendicité) des enfants ;
- le Code pénal sénégalais, qui réprime tout acte de mendicité.

Toutefois, l'absence de cadre juridique régissant la création, le fonctionnement, les normes d'équipement, l'encadrement, les programmes d'études et les méthodes appliquées dans les écoles coraniques, compromet singulièrement l'efficacité de ce dispositif en matière de contrôle de la mendicité infantine. En outre, la nécessité de renforcer le cadre juridique existant et d'assurer l'effectivité des textes réglementaires pose un autre défi à relever.

Les politiques nationales

Le Sénégal s'est doté d'un assortiment de politiques à l'encontre de la mendicité des enfants, dont :

- le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II, 2006-2010). L'un des quatre axes de la stratégie retient des mesures à adopter face à la mendicité infantine.
- la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS), dont l'objectif principal est « l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale, qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables, mais également chez les autres catégories sociales à risque ».
- l'institution d'un Comité national de l'enfant, ayant pour mandat de formuler et mettre en œuvre un Plan d'action national qui s'articule autour d'événements spéciaux (par exemple, une Journée de l'enfant africain, et une Semaine nationale de l'enfant) et de campagnes nationales (enregistrement des naissances, vaccinations, etc.).
- le Plan d'action national contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants.
- la Lettre de politique générale du secteur éducation/formation, qui précise les options politiques de développement retenues pour les secteurs formel et informel du système éducatif, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.
- le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), qui définit les grands axes autour desquels l'État sénégalais entend, avec ses partenaires techniques, financiers et

sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif de son système d'éducation pour la période 2000-2010.

Le Sénégal étant muni de politiques nationales et d'un cadre juridique exhaustifs et adaptés à l'enraiment du phénomène de la mendicité enfantine, il convient d'intensifier l'exploitation de ces instruments pour obtenir les résultats escomptés.

Les organes de l'État

Au Sénégal, plusieurs ministères interviennent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant :

- le ministère de la Famille, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance (MFEFMM). Il coordonne plusieurs initiatives en matière de protection de l'enfant (le Projet de lutte contre les pires formes du travail des enfants, le Projet Éducation à la vie familiale (EVF)/Daara, et le centre *Ginddi*), principalement à travers la Direction de la protection des droits de l'enfant.
- le ministère de la Justice, tutélaire de la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS). La DESPS est responsable de la protection et de la rééducation des enfants délinquants et/ou « en danger moral ».
- le ministère de l'Intérieur dispose d'un service de police spécialisé, la Brigade spéciale des mineurs, qui a pour mission de protéger les enfants en danger moral, de les identifier et d'assurer leur réinsertion, de concert avec des institutions telles que les centres de DESPS, le centre *Ginddi* ou les ONG.
- le ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail et des organisations professionnelles a établi un Plan-cadre national, qui dégage les grandes orientations stratégiques nationales en matière de prévention et de suppression du travail des enfants. En outre, le ministère du Travail collabore au projet IPEC de l'Organisation internationale du travail, dans le cadre du Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants.
- la Direction de la promotion des langues nationales (DPLN), a formulé en 2002 un Projet d'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle dans les daaras, qui est en cours d'exécution.

Compte tenu de la multiplicité des entités opérant dans la sphère de la mendicité enfantine, l'un des principaux enjeux pour tous les protagonistes consistera à privilégier la concertation et à assurer la cohérence de l'ensemble des actions.

Partenaires internationaux

Bon nombre de partenaires internationaux œuvrent contre la mendicité des enfants dans le pays :

- l'UNICEF appuie le Projet de lutte contre le trafic et les pires formes du travail des enfants, avec le gouvernement du Sénégal.
- le projet IPEC, création de l'Organisation internationale du travail, a lancé un Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes du travail des enfants, conjointement avec le ministère du Travail sénégalais.
- la Banque mondiale subventionne diverses études relatives à la mendicité des enfants et contribue avec le gouvernement, avec d'autres partenaires au développement et avec certains acteurs de la société civile, à la configuration d'une initiative concertée afin de retirer les enfants de la rue.
- les ONG internationales (World Vision, Aide et Action, Plan Sénégal et Save the Children) fournissent un appui financier et technique aux différents acteurs locaux.

La société civile

Les interventions des acteurs locaux peuvent être regroupées en trois grandes catégories : l'assistance, la prévention, et le plaidoyer. Ces acteurs de la société civile (hors instances étatiques) comprennent :

- les ONG locales, y compris ENDA-GRAF, Avenir de l'enfant, Tostan, La Lumière, Claire-Enfance, le Daara de Malika, Empire des enfants, et Samusocial Sénégal, qui travaillent à réduire la mendicité infantine. Certaines ONG locales ont formé un collectif appelé « Coalition nationale des associations et ONG en faveur de l'enfance » (CONAFE), afin de mieux coordonner leurs initiatives et leurs actions.
- des organisations à base communautaire qui aident les enfants mendiants.
- l'association à but non lucratif PARRER (Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue), créée au début de l'année 2007 suite à une initiative prise lors du Conseil présidentiel sur les enfants de la rue d'octobre 2006, impulse un effort de mobilisation nationale pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue.

Le réseau d'assistance aux enfants mendiants connaît des faiblesses, du fait de l'insuffisance des moyens financiers et de la dispersion des efforts déployés. Une évaluation des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, y compris sur le plan de l'impact et du rapport coût/efficacité, serait utile.

Recommandations

Nous considérons ici trois axes de lutte contre la mendicité des enfants : la protection, la prévention et le renforcement de la capacité nationale.

Mesures de protection

Les mesures de protection ont pour finalité d'améliorer les conditions de vie des enfants mendiants, de faciliter leur réhabilitation et leur réinsertion, et de les empêcher de retomber dans la mendicité ou dans d'autres formes inacceptables du travail des enfants. Ces mesures sont incontournables si l'on veut éviter que ces enfants passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables, et réduire le très grand risque qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi.

Plusieurs démarches peuvent être envisagées en matière de protection:

- à court terme : appui aux initiatives de solidarité communautaire (« marrainage ») ; appui aux actions d'urgence transitoires, visant à réduire l'extrême vulnérabilité des enfants mendiants ; amélioration des conditions de vie dans les daaras (en répondant aux besoins d'alimentation, d'approvisionnement en eau ou de santé) ; application stricte des textes en vigueur relatifs à la protection des droits de l'enfant, assortie de contrôles et de sanctions ; réinsertion des enfants dans la famille ; mise au point des compétences des personnels chargés de faire appliquer les lois (y compris les officiers de police de la Brigade spéciale des mineurs, dont la mission est d'identifier et de protéger les enfants en danger moral) ; renforcement et ajustement des programmes de protection sociale, afin que les enfants qui ont été retirés de la rue puissent bénéficier des services sociaux dont ils ont si grand besoin)
- à moyen terme : lancement de campagnes de sensibilisation destinées à conscientiser et modifier les attitudes et les comportements des populations-cibles ; mobilisation des réseaux religieux et des acteurs communautaires qui peuvent jouer un rôle préventif considérable dans la migration des marabouts et l'exode des enfants vers les centres urbains ; élaboration d'un argumentaire contre la mendicité des enfants à l'intention des autorités religieuses et renforcer le dialogue avec les chefs des grandes confréries musulmanes ; établissement d'une réglementation des lieux et des horaires pour la collecte et la distribution de l'aumône ; constitution et/ou renforcement de la réglementation des daaras, en partant des textes et initiatives existants.
- à long terme : soutien des composantes de programmes à long terme qui s'attachent à retirer les talibés de certains daaras urbains, où les enfants sont très exposés à des traitements et conditions néfastes ; mesures incitatives en direction des maîtres coraniques de daaras urbains, de

manière à ce que ceux-ci cherchent à regagner leurs communautés d'origine avec leurs talibés ; amélioration de la situation dans les daaras, au moyen d'un appui matériel, de formations, et de l'élargissement de leur programme scolaire ; mise en place d'une réglementation portant sur la création des daaras ; formation et encadrement pédagogique des maîtres coraniques ; création de daaras par les acteurs religieux compétents dans les communautés où elles font défaut, qui permettrait aux talibés d'y suivre les cours tout en rentrant chez eux le soir.

Malgré les efforts des ONG et des autres acteurs du développement, la plupart des enfants mendiants de Dakar ne bénéficient d'aucune assistance extérieure. Compte tenu de leurs conditions de vie telles qu'elles ont été mises en évidence par l'enquête, l'intensification des efforts visant à améliorer leur bien-être semble constituer une priorité urgente.

Mesures de prévention

Le moyen le plus efficace de lutter contre la mendicité des enfants reste la prévention. En effet, l'éradication du phénomène ne peut être accomplie sans la prise en compte des facteurs économiques, socioculturels et religieux qui déterminent l'entrée des enfants dans la mendicité. Il est par conséquent regrettable que jusqu'ici, les mesures préventives dans ce domaine n'aient pas reçu l'attention qu'elles méritent.

Les démarches suivantes devraient être intégrées dans les stratégies de prévention :

- réduire la vulnérabilité des ménages en mettant en place des mesures de protection sociale dans les zones d'origine des enfants migrants ;
- mettre en place des programmes de transferts conditionnels envers les familles vulnérables ;
- diminuer les barrières d'accès à l'école et accroître la qualité de l'éducation, afin d'offrir aux familles la possibilité de faire un investissement sur le capital humain que représentent leurs enfants ;
- appuyer les daaras dans les zones d'où émigrent les enfants, pour éviter aux familles d'avoir à tant éloigner leurs enfants pour leur donner une éducation religieuse ;
- favoriser le retour des marabouts migrants dans leur village d'origine ;
- encourager la création d'activités génératrices de revenus à l'intention des marabouts, et atténuer ainsi les incitations à migrer vers les grandes agglomérations ;
- élargir le contenu enseigné dans les écoles coraniques en promouvant l'apprentissage en langues nationales, en arabe et en français, ainsi que l'introduction de la formation

professionnelle, afin de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active.

Les résultats de l'enquête ont montré qu'une grande partie des enfants mendiants de Dakar sont originaires d'autres régions du Sénégal, et de pays limitrophes. Aussi les efforts de prévention devraient-ils être dirigés non seulement sur Dakar, mais sur les zones d'émigration, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'enquête a également révélé que la quasi-totalité des enfants mendiants sont des talibés qui déclarent fréquenter des daaras : il serait donc nécessaire de mobiliser les établissements religieux dans le déploiement d'initiatives de prévention.

Enfin, la mise sur pied d'une stratégie de prévention passe par une bonne compréhension des différents facteurs qui poussent les familles à la décision d'envoyer leurs enfants dans des daaras, loin de leur communauté d'origine. Parmi les pistes de recherches à mener, il conviendrait donc de privilégier celles qui auront trait à l'identification de ces facteurs.

Capacité nationale

Les solutions au problème de la mendicité des enfants émergeront d'un environnement national propice, sur les plans politique, juridique et institutionnel. L'engagement politique devrait se traduire par le souci d'intégrer le problème des enfants mendiants dans les plans et les programmes nationaux.

La mendicité infantine touche tous les secteurs et tous les domaines de responsabilité ministérielle. L'exploitation efficace des dispositifs et ressources de l'État et de ses partenaires sociaux pourrait être soutenue par :

- une meilleure convergence institutionnelle au niveau de la définition des stratégies et de la coordination des interventions
- une définition précise des rôles et des responsabilités respectives;
- la mise en place de systèmes de diffusion de l'information
- l'évaluation de tous les types d'interventions réalisées, afin de déterminer leurs impacts et leur coût efficacité
- l'identification des pratiques exemplaires, en vue de les reproduire à plus grande échelle.

INTRODUCTION

Les performances macroéconomiques encourageantes qu'a enregistrées le Sénégal au cours des dix dernières années n'ont pas réussi à créer les conditions de développement social et économique de toutes les couches de la population. Malgré le fort taux de croissance de l'économie, l'incidence de la pauvreté y touche encore environ 50 % de la population, les zones rurales étant les plus touchées. Le déclin du secteur agricole qu'ont déclenchée plusieurs cycles de sécheresse, l'appauvrissement des sols, les difficultés d'approvisionnement en eau, le développement d'un secteur informel et la monétarisation des rapports sociaux continuent, entre autres facteurs, d'entraîner un exode des populations rurales vers les villes. Dans une telle conjoncture, bien des parents ne se voient plus capables de subvenir aux besoins de leurs enfants. La mendicité peut alors devenir une stratégie de survie pour les ménages.

Si la mendicité des enfants a toujours existé, le phénomène a pris des proportions notables au cours de ces dernières années. Par conséquent, l'État, ainsi que les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) ou les structures locales, ont commencé d'y porter un intérêt croissant.

Parmi les enfants mendiants, les talibés sont de loin les plus nombreux. Eloignés de leurs familles et communautés, ces enfants vivent dans des daaras. Le daara est le lieu où les jeunes enfants sont réunis pour apprendre le Coran et les valeurs islamiques, sous la direction du maître coranique, ou marabout. Suivant une pratique traditionnelle, les habitants des campagnes confient leurs enfants au marabout dans le but d'assurer leur instruction islamique. Dans cette tradition, la mendicité est parée d'une valeur pédagogique, car elle symbolise l'humilité.

La difficulté de survivre en milieu rural a poussé les maîtres coraniques et leurs talibés à migrer vers les villes. Ne parvenant plus à soutenir leur existence, ceux-ci partent s'installer à la ville ou dans ses alentours, à la recherche de moyens de subsistance et de revenus. L'étude d'Enda Graf (2007), menée dans les zones d'origine des enfants mendiants, cerne certains des facteurs qui contribuent à l'exode précoce des enfants et aux flux migratoires des maîtres coraniques. Ces facteurs sont le plus souvent d'ordre socio-économique, ainsi que l'indique ce témoignage d'un marabout:

« Je suis marabout. J'avais mon daara dans le village. Il comptait 30 enfants. Les parents n'avaient pas les moyens de m'aider à prendre les enfants en charge. J'étais obligé de nourrir les enfants, de m'occuper d'eux (habits, soins de santé, etc.), de payer

ma location de 80 000 francs CFA et de leur enseigner le Coran, ce qui était déjà très lourd pour moi. Pendant l'hivernage, la plupart des parents venaient récupérer leurs enfants pour les travaux agricoles. Je me retrouvais donc avec peu d'enfants. Je ne pouvais pas m'occuper de mon propre champ. Après les récoltes, je me retrouvais avec une grande quantité de talibés. Mais moi, j'avais seulement assez de vivres pour nous tenir pendant de 2 à 3 mois. J'ai donc été contraint de quitter le village pour Dakar, où je suis présentement avec 50 enfants talibés ».

Dans ce genre de situation, les talibés, obligatoirement, vivent loin de leurs parents. Ils passent une grande partie de leur journée à mendier pour leur subsistance mais aussi, bien souvent, pour pouvoir verser chaque jour au maître une certaine somme d'argent. La quête des enfants apporte un revenu non négligeable au maître, pour lequel ces enfants deviennent alors un moyen d'existence. Lorsque les enfants ne rapportent pas en fin de journée la somme fixée par le maître, ils peuvent être soumis à de mauvais traitements et à diverses formes de violences. Le temps disponible pour l'apprentissage auprès du marabout est très souvent insuffisant. L'obligation de ramener quotidiennement de l'argent au marabout pousse généralement les enfants à s'employer à de petits métiers dans la rue, où ils sont, là encore, exposés aux violences multiformes, y compris l'exploitation, le trafic humain, et les abus sexuels.

Aujourd'hui, malgré les efforts déployés par l'État et la mise en place de plans d'action à travers divers secteurs, la mendicité des enfants demeure un problème très sensible. La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre du Projet UCW au Sénégal, a pour but de fournir une vue d'ensemble d'une part, du phénomène tel qu'il se manifeste dans les rues de la région de Dakar (son ampleur, ses caractéristiques, ses répercussions sur la santé et l'éducation des enfants), et d'autre part, des efforts entrepris au niveau national pour le maîtriser. Notre travail répond à trois grands objectifs du projet UCW dans le pays, en tentant : (i) d'approfondir la compréhension du phénomène et par là, d'appuyer la mise en œuvre de politiques et de programmes adéquats ; (ii) de promouvoir le débat politique sur la mendicité enfantine en tant que facteur de vulnérabilité sociale ; (iii) enfin, de participer à l'établissement d'une capacité nationale de recherche, de collecte et d'analyse de données relatives à la mendicité des enfants.

Encadré 1. Le projet « Understanding Children's Work » (Comprendre le travail des enfants)

Le projet inter-institutionnel de recherche « Understanding Children's Work » (UCW) a été mis en place par l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, dans le cadre du Programme d'action qui a été approuvé à l'unanimité en 1997 à Oslo, lors de la Conférence internationale sur le travail des enfants. Cette Conférence a défini les priorités, pour la communauté internationale, dans la lutte contre le travail des enfants. Le Programme d'action d'Oslo a identifié la nécessité de disposer de données sur le travail des enfants, et de renforcer la coopération entre les agences internationales impliquées dans cet effort.

La recherche et l'analyse du travail et de la vulnérabilité des enfants sont le fondement du projet UCW. Grâce à une collaboration étroite avec les mandataires des États partenaires, le projet UCW procède à des études qui veulent aboutir sur une meilleure compréhension du phénomène du travail des enfants. Les résultats de ces travaux facilitent l'élaboration des stratégies d'intervention efficaces, dont le propos est soit d'améliorer la vie des enfants qui travaillent, soit de les soustraire au monde du travail et empêcher d'autres enfants d'y entrer. Les recherches UCW ont permis de présenter pour la première fois une perspective interinstitutionnelle sur le travail des enfants et sur les grandes priorités d'action dans ce domaine.

www.ucw-project.org

Les analyses statistiques présentées ici ont été effectuées à partir d'un ensemble d'enquêtes qualitatives et quantitatives exécutées en collaboration avec FAFO². L'étude porte uniquement sur la région de Dakar en raison des contraintes logistiques imposées par la méthodologie de recherche choisie, mais aussi parce que les enfants mendiants constituent un phénomène beaucoup plus répandu dans la capitale, par rapport aux autres régions du Sénégal.

Il convient de souligner que même si notre étude prétend donner une image assez représentative de la situation des enfants mendiants dans la zone de Dakar, elle ne dépeint pas la condition de l'ensemble des enfants talibés vivant dans les daaras. Certains aspects de la problématique de la mendicité enfantine, qui ne sont pas couverts par ce travail, ont trait à la conjoncture qui prévaut dans les régions de provenance des enfants. Diverses questions relatives à la vie des enfants dans les daaras, aux localités de provenance, et aux mécanismes du trafic des enfants, sont examinées dans le cadre de plusieurs études récentes ou en cours de réalisation.³

Le présent rapport est divisé en cinq grandes sections. La première décrit succinctement le contexte national, la population, les tendances socio-économiques, et les challenges que pose le développement humain. La seconde donne un bref aperçu de la situation des enfants mendiants au Sénégal. La troisième analyse les données permettant d'évaluer l'ampleur du phénomène, classées par âge, sexe, lieu de résidence et région entre autres paramètres. La quatrième examine le cadre juridique du problème, ainsi que les tentatives de solutions nationales et internationales. Enfin, la dernière section propose des options stratégiques visant à accélérer et renforcer la lutte contre la mendicité des enfants.

² La FAFO, fondation norvégienne, est un institut de recherche en sciences sociales d'éminence internationale.

³ On peut citer entre autres : une recherche-action dans les zones d'origine des enfants mendiants, menée par ENDA/GRAF et TOSTAN (en 2007) et dont l'objectif principal est d'analyser les facteurs déterminants du phénomène ; des études réalisées en 2001 et en 2005 par ENDA/GRAF et Terre des Hommes respectivement, sur la situation des enfants mendiants de la Guinée Bissau (y compris leurs trajectoires jusqu'au Sénégal) et sur les enfants de la rue à Dakar ; une recherche-action de ENDA/GRAF et *Save the Children* sur la situation des enfants dans les écoles coraniques, datant de 2005; une étude commanditée par l'UNICEF (2007) sur les mécanismes de rapatriement et de réinsertion des enfants victimes de trafic humain dans plusieurs pays africains dont le Sénégal ; une enquête auprès des ménages sur les pires formes du travail des enfants (y compris la mendicité) réalisée par le Ministère de la Famille (en cours d'exploitation) ; et des enquêtes dans les daaras envisagées par plusieurs entités, dont ENDA/GRAF, le Ministère de la Famille, et la Direction de l'Alphabétisation et des langues nationales.

1 CONTEXTE NATIONAL: LES FACTEURS SOUS-JACENTS DE LA MENDICITÉ ENFANTINE

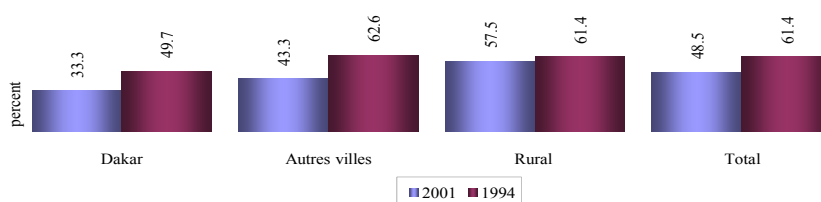
Depuis la dévaluation du franc CFA et l'approfondissement des réformes structurelles en 1994, le Sénégal enregistre des performances économiques encourageantes : le taux de croissance économique annuel est en moyenne de 5%.

Toutefois, les performances des dernières années n'ont pas suffi à créer les conditions d'un développement économique et social soutenu pour toutes les couches de la population. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est relativement faible (environ USD 635 en 2003, selon le DSRP II d'octobre 2006). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 121 (Ndiaye & Ayad, 2006). L'indice de développement humain situe le Sénégal au 157^e rang, sur 175 pays (PNUD, 2005).

À l'échelle nationale, le niveau de pauvreté reste élevé, même s'il a diminué sur la période 1994-2002. Le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 61,4% en 1994/1995 (ESAM I) à 48,5% en 2001/2002 (ESAM II).

La pauvreté est très inégalement répartie selon le milieu de résidence. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés dans les zones rurales (57,5% des ménages en 2001/2002), qu'à Dakar (33,3%) et dans les autres zones urbaines (43,3%).

Figure 1. Ménages pauvres et incidence de la pauvreté, par milieu de résidence



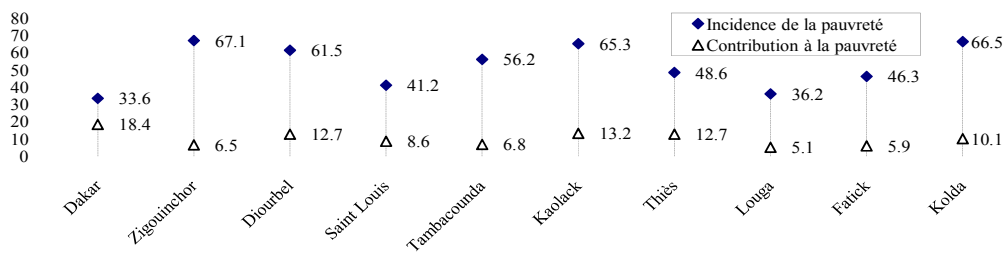
Source : Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002 ; ESAM I, 1994/1995)

La pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre⁴. Avec un ménage pauvre sur trois en 2001/2002, la région de Dakar jouit d'une situation plus favorable que les autres régions du pays, même si elle

⁴ Les cartes du Sénégal et de la ville de Dakar sont reportées respectivement en Annexes A et B.

contribue le plus à la pauvreté à cause de son poids démographique. À l’opposé, c’est dans les régions de Ziguinchor et Kolda que la pauvreté des ménages est la plus répandue (deux ménages sur trois). Ces deux régions sont situées à la périphérie du pays, et relativement difficiles d’accès. L’insécurité qui y règne a contribué à affaiblir les organisations communautaires de base, ainsi que les structures de production et de consommation (ministère de l’Économie et des Finances de la République du Sénégal, 2004).

Figure 2. Incidence de la pauvreté et contribution à la pauvreté, par région

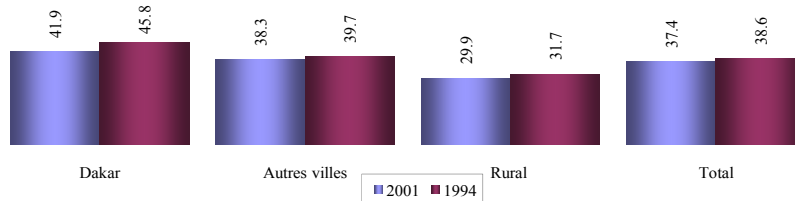


Source : Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002 ; ESAM I, 1994/1995)

Le coefficient de Gini, qui sert généralement à mesurer l’inégalité des revenus, dénote qu’il existe une profonde inégalité dans la répartition des revenus au Sénégal. Cette inégalité est plus accentuée dans la région de Dakar. La figure 3 illustre la légère baisse de l’inégalité entre 1994 et 2001.

Au Sénégal, les 20% des ménages les plus aisés détiennent à eux seuls près de 41% de la richesse du pays, et les 20% les plus pauvres se contentent de 8% des avoirs (DSRP II, octobre 2006).

Figure 3. Inégalité selon le milieu de résidence (mesurée par le coefficient de Gini)



Source : Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002 ; ESAM II, 1994/1995)

Les ménages ont un accès limité à l’électricité, à l’eau et au système d’assainissement. Moins de la moitié des ménages sénégalais jouissent de l’électricité (47%), avec une grande disparité entre les villes (80%) et les campagnes (16%). Environ 69% des ménages ont accès à l’eau potable, mais les disparités sont très marquées entre le milieu urbain (91%) et le milieu rural (52%). Près de 46% des ménages disposent d’un système

d'assainissement adéquat ; ce taux est de 74% en milieu urbain, et de 25% seulement en milieu rural (Ndiaye & Ayad, 2006).

La croissance démographique du Sénégal est l'une des plus élevées au monde. La population sénégalaise, estimée à environ 12 millions d'habitants en 2005, croît à un taux annuel de près de 2,4%. Cet essor est essentiellement le fait d'un taux de fécondité très élevé. Le nombre d'enfants par femme est de 5,7 en moyenne (Ndiaye & Ayad, 2006).

La structure démographique du pays présente les caractéristiques d'une population très jeune. En effet, les enfants de moins de 15 ans représentent 42% de la population. Lorsqu'ils sont regroupés avec les jeunes âgés de 15 à 24 ans – qui représentent 22% de la population – il apparaît que plus de 60% de la population a moins de 25 ans. Par contre, les personnes de 25 à 64 ans et celles de 65 ans et plus, forment 32% et 4% respectivement de la population totale⁵.

Près de la moitié des habitants du Sénégal sont des citadins, et Dakar concentre plus de la moitié de cette population urbaine (51% de la population urbaine). La population générale est inégalement répartie entre les onze régions administratives. La région de Dakar qui occupe 0,3% du territoire national, abrite 22% de la population totale du pays : c'est la région la plus densément peuplée (4 147 habitants au km²). À l'opposé, la région de Tambacounda présente la densité la plus faible : 11 habitants au km² (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2003).

L'agglomération dakaroise a connu une forte urbanisation, résultat des flux de migration urbaine, de l'exode rural et de son statut de capitale à la fois économique et politique. Elle concentre la quasi-totalité des services administratifs centraux, ainsi que l'essentiel des activités industrielles, commerciales et de formation du pays. Son urbanisation est très poussée, le plus grand nombre de ses habitants (96,6%) vivant dans les villes.

Dans cette région, les migrants sont venus surtout des localités de Ziguinchor (16,9%), Thiès (16,2%), Diourbel (11,5%), Kaolack (10%), Fatick (9,7%) et Saint Louis (8,1%). Ziguinchor est une zone frontalière du sud, foyer de conflits politiques depuis les années 80, qui ont installé l'insécurité et provoqué des déplacements de population. Thiès est la localité la plus proche de Dakar. Dans l'ensemble, près d'un dixième des migrants dans la région de Dakar sont venus de l'étranger (ESAM, 2001/2002).

Au Sénégal, le système éducatif se compose d'un secteur formel⁶ et d'un secteur non formel⁷.

⁵ Les calculs sont effectués à partir de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Sénégal (SIMPOC, 2005).

⁶ La Classification internationale type de l'éducation définit ainsi l'enseignement formel: "Enseignement dispensé dans des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels. Ils constituent normalement une échelle continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant en général entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans".

⁷ L'éducation non formelle englobe "toute activité organisée en dehors du système d'éducation formel établi et destinée à servir des clientèles et à atteindre des objectifs d'instruction identifiables" (Diouf, Mbaye et Nachtman, 2001).

Le système d'éducation formelle concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement. Il débute avec l'éducation préscolaire, suivie de l'enseignement élémentaire, puis de l'enseignement moyen et du secondaire général ; l'enseignement technique et la formation professionnelle, et l'enseignement supérieur le complètent. À chacun de ces paliers, on retrouve à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui, depuis peu, s'est sensiblement diversifié et étendu.

Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a connu une expansion débridée de son enseignement non formel, et ce dans un cadre institutionnel complexe et éclaté. Les entités véhiculant cet enseignement sont de tailles et de degrés de structuration et d'organisation très variables. Une typologie des modèles de l'éducation non formelle peut être proposée à partir des travaux de Diouf, Mbaye et Nachtman (2001) :

Les modèles « modernes » reconnaissent les limites de l'école formelle, sans en remettre en cause les valeurs fondamentales.

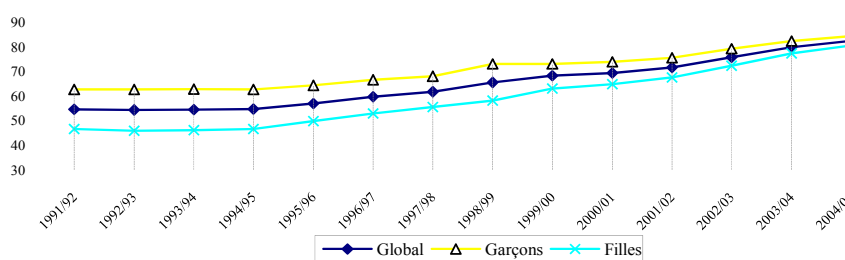
- Les modèles inspirés du modèle formel se sont constitués en réponse aux dysfonctionnements de l'« école formelle ». Une partie d'entre eux ont reproduit les contenus et les méthodes du système formel. Leur objectif est de préparer la scolarité des jeunes enfants par la mise en œuvre de programme préscolaire, d'appuyer les enfants en difficulté scolaire par des cours réguliers, de faciliter l'intégration ou la réintégration dans le système scolaire des enfants par des cours de remise à niveau, de participer à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en échec scolaire par la mise en œuvre des programmes de formation technique.
- Les modèles alternatifs comprennent principalement les programmes d'alphabétisation fonctionnelle qui s'adressent aux publics adultes analphabètes dans les zones rurales, les programmes de post-alphabétisation qui accompagnent et renforcent les efforts d'alphabétisation et les écoles communautaires de base qui s'adressent aux enfants non scolarisés de 9 à 14 ans en leur proposant un cursus de 4 ans.

Les modèles coraniques sont fort nombreux, mais aucune étude statistique précise n'a été réalisée à ce sujet, qui correspond pourtant à une réalité extrêmement importante dans le tissu social sénégalais. Actuellement, les daaras sont en marge de toute législation ; aucun projet de loi n'a encore abouti à la réglementation de leur fonctionnement, de leurs programmes, de leurs systèmes d'évaluation ou d'examen. Les daaras forment donc un ensemble très disparate, où œuvrent tant des marabouts diligents et soucieux du développement harmonieux et de l'épanouissement de l'enfant, que d'autres peu scrupuleux, davantage préoccupés de leurs revenus que de l'apprentissage des talibés qu'on leur a confiés (Duray, 2000) (voir l'Encadré 2).

En matière d'éducation, le taux de scolarisation s'accroît progressivement, mais le taux d'abandon reste élevé. Le taux brut de scolarisation primaire au Sénégal était de 82,5 % en 2004/2005 (84,4%

pour les garçons et 80,6% pour les filles). Cependant, des inégalités non négligeables apparaissent entre les différentes régions et entre milieux ruraux et urbains. À Kaolack par exemple, le taux de brut de scolarisation accuse 26,4 points de retard par rapport à la moyenne nationale, de 82,5% (2004/2005)⁸. La figure 4 présente l'évolution du taux brut de scolarisation depuis 1991/1992. On peut y voir que l'écart global entre garçons et filles s'est réduit progressivement. Dans certaines régions cependant, d'importants progrès doivent être accomplis pour réduire l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles. À Tambacounda et Kolda notamment, l'écart dépasse les 19 points, alors que la moyenne nationale est de 3 points.

Figure 4. Évolution du taux brut de scolarisation (1991-2005)



Les taux bruts de scolarisation pour l'enseignement moyen (32%) et le secondaire général (11%) en 2004/2005, reflètent la problématique de scolarisation des enfants à partir d'un certain niveau d'enseignement, au Sénégal. Par ailleurs, le taux d'abandon scolaire, important à tous les niveaux du primaire (11,7% au CI et 27% au CM2), touche surtout les filles des régions rurales. Si le taux national d'enfants qui achèvent le primaire s'établit à 53,9% en 2004/2005, celui des filles n'atteint que 47,5%.

Pour l'ensemble du pays, le niveau d'accessibilité à l'école primaire est estimé en 2004/2005 à 81,5% TBS (Ministère de l'Éducation). Les régions de Diourbel et de Louga enregistrent les plus faibles taux, de 60,5% et 61% respectivement (QUID, 2001 et EPPS, 2001).

⁸ Statistiques scolaires 2004/2005, Direction de la planification et de la réforme de l'éducation.

Encadré 2. Éducation coranique au Sénégal

Les écoles coraniques, ou daara

Les écoles coraniques ou les daaras sont le type d'établissement à caractère religieux le plus répandu au Sénégal. L'objectif premier des daaras est l'apprentissage du Coran qui doit être mémorisé en arabe. Par essence, l'école coranique allie instruction et préparation à la vie.

Il n'existe pas de statistiques fiables pour déterminer le nombre exact des écoles coraniques et leurs effectifs, pour apprécier la densité du réseau de l'éducation religieuse traditionnelle, son implantation géographique, ses résultats ou ses moyens. Il est certain qu'une enquête exhaustive permettrait d'apprécier à sa juste valeur le poids de l'éducation coranique au Sénégal.

Les daaras urbains d'origine rurale

Il s'agit d'écoles coraniques ouvertes par des marabouts venus des zones rurales, qui s'installent en ville avec leurs talibés. Ces talibés ont été le plus souvent confiés au marabout par leurs parents, qui eux sont restés dans leur milieu d'origine. Ces daara échappent ainsi à tout contrôle, qu'il soit religieux, étatique ou familial. Cela explique en partie les dérives possibles, l'une d'entre elles étant le recours abusif à la mendicité. Cette question reste cependant relativement complexe. On accuse ces écoles coraniques de pousser les enfants à la mendicité. Il est vrai que la demande d'aumône n'était pas exclue de l'enseignement religieux. Cependant, elle ne constituait qu'une étape de l'apprentissage dont l'objectif n'est pas de faire vivre le marabout et sa famille, mais d'apprendre au talibé à rester humble et à vivre dans des conditions précaires. D'ailleurs le plus souvent, les talibés qui vivaient cette situation en tant qu'apprentissage demandaient de la nourriture et non de l'argent. Une étude menée par la Direction de l'action sociale (DAS) et l'UNICEF en 1993, constate clairement que le phénomène est circonscrit aux talibés d'origine rurale, migrants en ville. L'accroissement de la pauvreté, l'absence de contrôle et le possible recours à la mendicité se combinent et favorisent la généralisation de cette dérive, en désaccord avec les fondements de l'enseignement religieux.

Les daaras de quartiers urbains

Au détour d'une rue de Dakar, il n'est pas rare de voir un groupe d'enfants assis à même le sol, planche à la main, récitant des versets, sous le regard attentif d'un vieux lettré du quartier. Ces daara accueillent les enfants du quartier soit avant qu'ils soient scolarisés, et jouent alors aussi le rôle de garderie, soit pendant les périodes de vacances. Elles ont donc des effectifs très instables. L'apprentissage du Coran est parcellaire et discontinu, interrompu ou ralenti par les activités scolaires.

Les écoles franco-arabes

À côté des écoles coraniques, il existe des écoles dites « franco-arabes » qui sont des écoles privées ou publiques dotées d'enseignants en arabe dispensant l'enseignement coranique qui s'ajoute au programme formel de l'enseignement. Leur statut est reconnu par l'État et fait l'objet d'une politique spécifique.

Les écoles coraniques en milieu rural

Les écoles coraniques en milieu rural conservent le cachet traditionnel de l'enseignement coranique, dont la mission essentielle est l'apprentissage du Coran. En général, les pôles d'excellence de l'enseignement coranique se trouvent en milieu rural, loin des activités mondaines. Dans la plupart, les enfants rentrent chez eux chaque soir. Dans les écoles les plus prestigieuses, un régime d'internat garantit un meilleur encadrement des apprenants et une éducation à la « vie achevée », comprenant aussi bien l'enseignement coranique qu'une préparation à la vie active. Certaines écoles coraniques rurales sont de vieilles institutions – pouvant avoir plus d'un siècle d'existence – parfois rattachées aux centres religieux des grandes confréries. Les apprenants qui en sortent, bénéficient des réseaux de solidarité de la confrérie.

La participation des enfants aux activités économiques reste un point névralgique pour le Sénégal. Le nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui sont engagés dans une activité économique avoisine 427 642, soit 18,5% des enfants de cette classe d'âge.

Si l'on répartit les enfants selon leur statut d'activité (travail économique uniquement, études uniquement, travail et études, inactivité) on observe que plus de 7,1% des enfants sont occupés à travailler, tout en allant à l'école. Près de 11,5% des enfants travaillent sans aller à l'école. Les autres enfants de cette tranche d'âge vont à l'école à plein temps (51,6%), ou ne sont concernés ni par l'école, ni par les activités économiques (29,8%).

Tableau1. Statut d'activité des enfants, selon l'âge et le sexe

Statut d'activité	Enfants âgés de 7 à 14 ans						Enfants âgés de 15 à 17 ans					
	Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Travail uniquement	171 693	14,8	92 958	8,1	264 651	11,5	125 888	32,6	85 609	19,6	211 497	25,7
Études uniquement	579 738	49,9	611 799	53,4	1 191 536	51,6	144 419	37,4	159 196	36,4	303 615	36,9
Travail et études	112 140	9,6	50 852	4,4	162 991	7,1	51 490	13,3	20 069	4,6	71 558	8,7
Inactifs	299 162	25,7	389 402	34,0	688 564	29,8	64 547	16,7	172 755	39,5	237 302	28,8
Total travail ⁽ⁱ⁾	283 833	24,4	143 810	12,6	427 642	18,5	177 378	45,9	105 678	24,2	283 055	34,4
Total études ⁽ⁱⁱ⁾	691 877	59,5	662 651	57,9	1 354 528	58,7	195 909	50,7	179 265	41,0	375 173	45,5

Notes: (i) La ligne "Total travail" se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui font des études (ii) "Total études" se réfère aux enfants qui vont à l'école d'une part, et à ceux qui travaillent et étudient d'autre part. Un enfant est considéré comme « économiquement actif » s'il déclare avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille.

Source: Calculs de UCW à partir d'Enquête Nationale sur le travail des enfants au Sénégal, 2005. Les chiffres sont indicatifs et sujets aux modifications.

Le Sénégal consent de remarquables efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Mais, au rythme des progrès actuels, certains de ces objectifs risquent de ne guère être atteints (voir Tableau 2).

Tableau 2. Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement**Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

La pauvreté a diminué sur la période de 1994-2005. Près de 42,6% des ménages vivent encore au dessous du seuil de pauvreté en 2005 contre 48,5% en 2001, 61% en 1994-1995 (ESAM 1994/1995, ESAM 2001/2002, ESPS 2005). Le Sénégal est loin de l'objectif de 25% fixé en 2015

Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est passé de 20,1% en 1992 à 17,3% en 2005 (EDS IV - 2005). Le Sénégal est en mesure d'atteindre l'objectif de 10% en 2015

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Le taux net de scolarisation primaire est de 69,3% (ministère de l'Éducation, 2003/2004). La proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est de 39,7% (EDS IV - 2005) Le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans est de 34,7%.(EDS IV - 2005).

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 0,74 en 1991-1992 à 0,95 en 2004-2005 (Ministère de l'Éducation). Cet indice de parité est plus faible dans le secondaire (0,72 en 2005). Le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes est de 0,61. Le pourcentage de salariés du secteur non agricole qui sont des femmes est de 31,3 (EDS IV - 2005).

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile

Cible 5: Réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile d'ici l'an 2015.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 131,4 en 1992 à 121 en 2005 pour 1000 naissances vivantes (EDS IV - 2005). Le Sénégal est encore loin de d'atteindre l'objectif de 44 % fixé pour 2015.

Objectif 5: Réduire la mortalité maternelle

Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est passé de 510 en 1992 à 401 en 2005 pour 100 000 naissances vivantes. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 51,9%. (EDS IV - 2005). Le Sénégal est encore loin de l'objectif de 127 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7: D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Le niveau de prévalence du VIH/SIDA au sein de la population générale âgée de 15 à 49 ans est de 0,7%. Le taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs se situe à 14,6%. Le taux d'utilisation de la contraception est de 10,3%. (EDS IV - 2005).

Objectif 7: Assurer un environnement durable

Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

La proportion des zones forestières a diminué de 48,6% en 1990 à 45% en 2004. La proportion de la population utilisant des combustibles solides est de 60,9%. (EDS IV - 2005).

Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre

La proportion de la population ayant accès de façon durable à une source en eau potable est de 69,1% en 2005. La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement est de 46,1% (EDS IV - 2005). Le PEPAM fixe un objectif d'accès à l'eau potable de 88% dans la zone urbaine de Dakar de 79% dans les autres centres urbains du pays et de 82% en milieu rural en 2015. Pour l'assainissement l'objectif est de 78% en milieu urbain et 59% en milieu rural en 2015.

Cible 11: Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Le taux de population vivant dans les taudis a diminué de 77,6% en 1990 à 76,4% en 2001 (QUID, 2001).

2

LES ENFANTS MENDIANTS

La mendicité des enfants a pris des proportions troublantes au Sénégal, et plus particulièrement dans la région de Dakar. Elle fait l'objet d'une attention croissante de la part de l'État, des organisations internationales et des ONG. Les enfants mendiants, très jeunes, en quête de nourriture et d'argent, sont repérables aux carrefours, aux feux rouges et dans les lieux publics des centres urbains (marchés, mosquées, banques, etc.). Âgés de moins de 15 ans, pour l'essentiel d'entre eux, ces enfants sont très pauvres et vivent dans une précarité extrême. Leurs conditions de vie (de logement, d'habillement, d'alimentation) les exposent aux maladies et aux accidents ; ils sont également susceptibles d'être livrés à diverses formes de violence, à l'exploitation, au trafic humain et aux abus sexuels.

Pour la vaste majorité, abandonnés par leurs familles, poussés dans la rue par la nécessité de survivre, victimes de l'effritement de certaines coutumes ou de normes sociales et morales, isolés ou carrément exclus du système scolaire, ils peuplent largement la catégorie des enfants en situation de vulnérabilité.

Typologie des enfants mendiants

Au Sénégal, la composition du groupe des « enfants mendiants » est variée et complexe, et la démarcation entre ses différents sous-groupes est parfois floue.

La typologie des enfants mendiants est établie à partir de deux grands critères : le lieu de logement (rue, famille, daara) d'une part, et la raison de mendier (pour soi-même, pour la famille, pour le daara ou le marabout), d'autre part. Les sections présentées ci-après suivront donc cette subdivision.

Certains des enfants proviennent des pays voisins : le Mali, la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry, la Gambie, le Niger ou la Côte d'Ivoire, par exemple. Les enfants de Guinée-Bissau et de Guinée Conakry ont tendance à émigrer en compagnie d'adultes, parfois des tuteurs déclarant être leur marabout. Ils sont assez souvent ceux qui passent le plus de temps dans la rue. Quant aux enfants maliens, il arrive fréquemment qu'ils soient en rupture totale avec leur famille, et la mendicité est pour eux une stratégie de survie grâce à quoi ils peuvent

« manger un plat de riz ou économiser de quoi commencer un petit commerce ». Parmi les facteurs sous-jacents de la migration des enfants, on peut citer : la pauvreté rurale, l'inégalité de la répartition des ressources au niveau national, les nouvelles valeurs socioculturelles attachées à la représentation de l'enfant, etc. Les enfants mendiants déclarant être en apprentissage coranique, ceux qu'on appelle les *talibés*, forment le groupe le plus remarqué de par leur nombre (élevé), et leur âge (jeune). Il est intéressant de noter que la distinction par observation visuelle entre talibés et autres enfants mendiants n'est pas forcément évidente (voir Encadré 3). De ce fait, dès que les questions relatives à la situation des enfants mendiants sont abordées, toutes les réflexions se concentrent sur « les talibés ». On a toutefois identifié d'autres profils d'enfants mendiants (CONAFE, 2006). Les paragraphes qui suivent esquissent une typologie succincte de l'ensemble des enfants mendiants⁹.

Les enfants talibés

« Les trois autres disciples reprirent en chœur 'Qui nourrira aujourd'hui les pauvres disciples ? Nos pères sont vivants et nous mendions comme des orphelins. Au nom de Dieu, donnez à ceux qui mendient pour Sa gloire. Hommes qui dormez, songez aux disciples qui passent !' [...] Les disciples circuleront ainsi, de porte en porte, jusqu'à ce qu'ils aient rassemblé suffisamment de victuailles pour leur nourriture du jour. Demain, la même quête recommencera, car le disciple, tant qu'il cherche Dieu, ne saurait vivre que de mendicité, quel que soit la richesse de ses parents¹⁰. »

Dans les sociétés islamiques d'Afrique de l'Ouest, les parents jugent généralement que l'éducation religieuse de leurs enfants est un devoir important. Une pratique traditionnelle de cette région veut que les parents de milieu rural mettent leurs enfants au service de maîtres coraniques – ou marabouts, au Sénégal – qui, en échange, prendront ces derniers en charge et leur assureront une éducation religieuse. Diverses raisons, d'ordre culturel, religieux, social et économique, incitent les parents à se conformer à la tradition.

En confiant leur enfant au marabout, les parents espèrent lui voir acquérir une connaissance approfondie de l'islam, mais aussi des valeurs qui cimentent la communauté. De plus, les dures conditions de vie et la discipline auquel est soumis le jeune enfant sont indispensables – aux yeux de ces parents – à l'apprentissage de qualités telles que l'autonomie et l'endurance, et font partie du processus de socialisation (Bledsoe, 1992 ; Last, 2000). Au surplus, la formation coranique est également perçue comme l'un des meilleurs instruments d'ascension sociale pour l'avenir, y compris vers l'état de marabout (Saul, 1984). Enfin, pour les sociétés africaines où la croissance démographique est très prononcée, le

⁹ Voir CONAFE, 2006.

¹⁰ Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961.

placement d'un enfant chez un marabout allège la charge économique qui pèse sur les familles, lesquelles sont souvent très nombreuses. Les parents qui ont du mal à faire subsister leur famille résolvent ainsi le souci de nourrir un trop grand nombre de bouches, et en même temps celui d'offrir à l'enfant une éducation qui n'est prise en charge ni par l'école française, ni par l'école arabe (Enda GRAF, 2007 ; Tostan 2007).

Un talibé (*talibe* en arabe), au sens étymologique du terme, c'est un « élève qui apprend le Coran ». En Afrique de l'Ouest, ce terme est appliqué aux enfants qui sont confiés au marabout par leurs parents. Au cours de leur séjour de plusieurs années à l'école coranique (voir Encadré 2), ils y apprennent les enseignements du Coran. Suivant la tradition, le talibé passe de maison en maison, une heure par jour ; il y récite des versets du Coran et reçoit de petits dons qui contribueront à la subsistance de l'école coranique. Dans un tel contexte, faire mendier les enfants est un moyen de leur enseigner l'ascétisme et l'humilité. Or, telle qu'on peut l'observer actuellement en milieu urbain, la mendicité ne saurait représenter un élément de l'éducation religieuse, car elle est, de fait, l'activité principale des enfants.

Autrefois, dans les villages, le maître coranique et ses disciples formaient une communauté à peu près autonome, dans laquelle les travaux des champs alternaient avec le temps consacré à l'étude. Mais l'âpreté de la vie dans certaines localités rurales a progressivement poussé les marabouts et leurs talibés à s'installer en région urbaine, en quête de moyens de subsistance et de revenu.

L'étude menée par Enda GRAF (2007) dans les zones d'où émigrent

« Je m'appelle Pape Moustapha MBENGUE, j'ai 32 ans. Je suis allé au daara à 6 ans à la demande de mon père. Quand j'allais au daara, j'avais 6 ans. Mais il faut reconnaître que la vie au daara est très dure. On occupe des maisons inachevées sans lit, on dort sur des cartons, tu portes des habits sales, sans te laver. C'est pour cela que, 6 ans après, mon père m'a retiré du daara pour m'inscrire à l'école arabe. Au bout de 2 ans, avec les difficultés relatives à la prise en charge des frais de scolarité, j'ai dû arrêter les études pour entreprendre le métier de chauffeur. Pendant 2 ans j'ai suivi cet apprentissage. Mais à défaut d'avoir des moyens, je n'ai pu passer le permis de conduire.

« Finalement, je me suis résolu de revenir au village pour l'agriculture. Aujourd'hui, cette activité n'est plus rentable. Les pluies deviennent très rares, il n'y a pas de possibilités de faire de l'irrigation, pour creuser un puits il faut creuser plus de 20 mètres sans pour autant être sûr d'atteindre la nappe. »

Source : Enda GRAF, *Recherche-action dans les Zones Pourvoyeuses d'enfants mendiants au Sénégal*, Mai 2007.

les enfants mendiants distingue certains des facteurs qui favorisent l'exode précoce des enfants et le flux migratoires des marabouts. Le plus souvent, ces facteurs ont un caractère socioéconomique, culturel et religieux, ainsi qu'il l'a été dit plus haut. Le marasme économique qui sévit dans les villages (crise agricole due aux cycles de sécheresses, appauvrissement des sols, défaut de matériaux adéquats, de semences de qualité, d'intrants, difficulté de l'approvisionnement en eau, absence de forage, déficit pluviométrique, etc.) induit les populations à adopter de rudes stratégies pour survivre. Confier son enfant à un marabout permet de se libérer du fardeau que constituent les coûts de sa prise en charge. Qui plus est, la tradition qui veut que les marabouts migrent vers les villes avec leurs talibés relève aussi d'une volonté délibérée d'éloigner l'enfant

de sa famille. C'est ainsi que lui seront inculqués le Coran, mais aussi les valeurs sociales et morales qui lui permettront de s'adapter à toutes les situations de la vie.

Les talibés vivent donc dès lors loin de leurs parents et passent une grande partie de leurs journées à mendier pour leurs besoins, mais aussi, bien souvent, pour pouvoir verser chaque jour un montant donné au marabout. La quête des enfants apporte un revenu non négligeable au maître, pour lequel l'enseignement coranique devient un moyen d'existence. Lorsque les enfants ne rapportent pas en fin de journée la somme fixée par le maître, ils peuvent être soumis à de mauvais traitements, ainsi que l'évoquent certaines scènes du célèbre roman de Cheikh Hamidou Kane, « L'Aventure ambiguë » :

« Ce jour-là, Thierno l'avait encore battu. Cependant, Samba Diallo savait son verset. Simplement la langue lui avait fourché. Thierno avait sursauté comme s'il eût marché sur une des dalles incandescentes de la géhenne promise aux mécréants. Il avait saisi Samba Diallo au gras de la cuisse, l'avait pincé du pouce et de l'index, longuement. Le petit enfant avait haleté sous la douleur, et s'était mis à trembler de tout son corps. Au bord du sanglot qui lui nouait la poitrine et la gorge, il avait eu assez de force pour maîtriser sa douleur; il avait répété d'une pauvre voix brisée et chuchotante, mais correctement, la phrase du saint verset qu'il avait mal prononcée. La rage du maître monta d'un degré ; - Ah!... Ainsi, tu peux éviter les fautes? Pourquoi donc en fais-tu ?... Hein... pourquoi ? »¹¹

« Je m'appelle A. Ndaw. La situation dans mon daara était tellement déplorable que j'ai été obligé de fuir afin de revenir auprès de ma famille. Je suis resté longtemps malade sans que des soins me soient prodigués par mon marabout. Nous étions plus d'une vingtaine à nous entasser dans une chambre et cela empirait davantage ma santé. Les talibés souffrent énormément dans les daaras et j'étais souvent battu par mon marabout sous le prétexte que je détestais les études. »

Source : Enda GRAF, *Recherche-action dans les zones pourvoyeuses d'enfants mendiants au Sénégal*, Mai 2007.

Les talibés qui mendient portent généralement en bandoulière une boîte de conserve à la tomate, rouge et bien visible, en guise de sébile ; ils sont facilement repérables aux carrefours, aux alentours des marchés, des mosquées, des banques et d'autres espaces publics des centres urbains. La mendicité au profit du marabout étant devenue leur activité principale, ils ne disposent guère de temps pour se consacrer convenablement à des études religieuses ou à la lecture du Coran auprès de leur maître. Les conditions, souvent d'extrême pauvreté, de leur vie quotidienne les rendent sujets à de nombreux maux de santé, de nutrition et d'hygiène. Auxquels viennent très fréquemment se greffer les souffrances physiques et psychologiques nées des violences et de l'exploitation qui sont souvent leur lot.

¹¹ Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961

Le phénomène des talibés en quête quotidienne de nourriture et d'argent a évolué au point de devenir aujourd'hui un véritable problème social au Sénégal. Étant de plus en plus nombreux à devenir mendiants

« Mon papa vit en Espagne depuis plus de 15 ans et il vient au Sénégal chaque 2 ans. Quand j'avais 7 ans, mon papa m'a envoyé au daara (école coranique). Dès mon premier séjour j'ai senti un bouleversement dans mon cœur; je n'avais jamais vu autant d'enfants à la fois dans une situation pareille. J'avais peur et je ne voulais pas rester, mais un homme a dit qu'il était mon tuteur, alors je pensais que tout allait bien se passer. Mais il est le premier à me frapper. Et mon maître coranique aussi : il me ligotait et me mettait à genoux. Là bas c'est un grand calvaire : non seulement on te tabasse mais tu ne manges pas assez, tu ne dors pas assez et les plus grands abusent de toi. J'ai fugué 7 fois, mais ma maman me ramenait à chaque fois. Alors je suis venu à Dakar. Je ne veux plus retourner au daara ; je ne veux même pas retourner chez moi car mon père m'a dit une fois qu'à chaque fois que je fuguerai il m'y ramènera. »

Source : Maraudes, SamusocialSénégal, juillet-août-septembre 2006.

dans les grandes villes, les talibés mendiants ont attiré l'attention de la communauté internationale.

De nos jours, le principe d'un enseignement religieux comportant une contrainte à la mendicité divise la communauté musulmane d'Afrique de l'Ouest (Kielland et Tovo, 2006). Les écoles coraniques « modernes » rejettent avec véhémence ce procédé qui n'a pas de légitimation doctrinale au regard des textes sacrés. Ces écoles accusent leurs homologues traditionnelles d'exploiter leurs élèves comme les instruments d'un profit généré par la pratique d'une mendicité intensive (Douville, 2003). Quoique contestée par les pouvoirs publics et certaines organisations et associations, cet usage continue à être pérennisé, voire renforcé par une frange de l'opinion publique, tant il est profondément ancré dans les croyances et les habitudes.

Les enfants de la rue

Il s'agit d'enfants qui sont en rupture totale, partielle ou provisoire avec leurs familles et qui ont la rue pour lieu d'habitation. Ils passent entièrement leur temps, ou presque, dans la rue. Ces « enfants de la rue » (ou « enfants des rues ») sont « des sujets qui échappent au contrôle de toute structure, même familiale, et qui vivent au jour le jour, grâce aux revenus tirés d'activités telles que le lavage des voitures, les petits travaux d'entretien, la mendicité, la vente de friandises, etc. » (UNICEF 1992).

Exclus de la société, ces « Fakhmans¹² », ainsi qu'ils se désignent eux-mêmes, sont un groupe extrêmement vulnérable¹³. Ce sont souvent des adolescents, qui ont quitté la famille, le village, le daara, l'atelier, etc., pour motif de maltraitance physique ou psychologique, de pauvreté, de petite délinquance, par envie de fuguer... Ne trouvant pas dans la famille ou dans le daara la vie structurante nécessaire à leur bon développement, ils se sont tournés vers « ce qui brille » : la ville ; et dans la ville, la rue. Frustrés, maltraités, ils vivent dans la fascination du monde extérieur. Ils fuient la pauvreté et l'injustice, et choisissent la rue, là où tout est

¹² Ce mot est issu du verbe « fakh », qui signifie *rompre, casser, briser* en wolof.

¹³ Voir Samusocial Sénégal, 2006.

possible : la liberté, l'argent, le plaisir de l'inattendu.

Être Fakhman, c'est aussi appartenir à un groupe et avoir des repères identitaires. Pour 40% d'entre eux, les Fakhmans sont originaires de Dakar (généralement des grandes banlieues telles que Pikine, Guédiawaye, Yeumbel) ; la plupart des autres (31%) viennent de Diourbel et de Thiès (Samusocial Sénégal, 2005). Ils vivent en bandes très structurées et hiérarchisées de 30 à 60 garçons. Les plus jeunes et les nouveaux sont mis en « esclavage » par les plus âgés, en échange d'une « protection », et doivent trouver la nourriture pour le groupe.

De manière générale, ces enfants, qui devraient être dans le primaire ou le secondaire, ne fréquentent aucun établissement formel d'éducation ou de réinsertion. Ils échappent totalement, parfois, au contrôle social prévu pour les enfants de leur âge. Ils vivent de mendicité, du fruit de petits délits, de ce qu'ils trouvent dans les poubelles.

La première règle pour intégrer un groupe, c'est d'user de drogues. Presque tous les Fakhmans consomment du diluant industriel et/ou du chanvre indien. En outre, ils sont la proie des maux inhérents à la vie dans la rue : le manque d'hygiène, la malnutrition, les accidents, les traumatismes dus aux bagarres, aux chutes, aux bastonnades infligées lors des descentes musclées de la police, l'absence totale de soins médicaux, et bien sûr, le manque d'affection...

La violence, le vol, la drogue, le rejet par la société et la mort forment leur quotidien. Les Fakhmans ont leur première expérience sexuelle avant l'âge de 14 ans, souvent autour de huit ans, et rares sont ceux qui ont une conception de leur vulnérabilité par rapport au SIDA. La manière la plus rapide et la plus facile de soulager leurs souffrances, c'est la drogue. Pour quelques centaines de francs CFA, ils peuvent s'acheter leur dose quotidienne de drogue et oublier la violence et les risques de leur existence.

« Après avoir fait huit ans dans la rue, j'ai pris conscience et je suis retourné chez moi en Guinée-Bissau auprès de mon père et de ma mère. Pendant la saison des pluies, j'ai travaillé la terre ; mais quelques temps après j'avais une forte envie de retourner dans la rue. J'ai pu trouver 2000 francs pour venir jusqu'à Tamba. J'ai fait six jours pendant lesquels j'ai volé et fait n'importe quoi. Ainsi j'ai pu régler le transport pour Dakar. Après quatre jours à Dakar, je ne voulais plus y rester car je pensais trop à mes parents. Je me posais des questions à propos de ma présence dans la rue. Je suis retourné chez moi pour la fête de Korité. J'y ai passé deux semaines, et je suis revenu à Dakar où je volais, je fumais de l'herbe. Mais malgré tout, à chaque fois que j'étais malade ou blessé, je venais à Avenir de l'enfant pour me soigner. Il m'arrivait même de venir à Avenir de l'enfant uniquement pour manger, me laver. [...] nous a conduits à Avenir de l'enfant où j'ai passé un an. Ensuite j'avais de nouveau envie de retourner dans la rue. J'étais une fois retourné chez moi mais je ne pouvais plus retourner comme ça, sans rien dans les poches. D'ailleurs la première fois que je suis retourné chez moi, j'ai dit que je travaillerais dans une boutique de Maure.

Pour pouvoir régler mon quotidien, petit-déjeuner, déjeuner et dîner, je guettais les femmes qui allaient au marché. Je profitais de l'occasion pour vider leur pochette. »

Source : Avenir de l'enfant, Journées anniversaires 2004.

Les enfants handicapés

Malgré les dangers qu'elle induit et le fait qu'elle soit généralement une atteinte flagrante à la dignité humaine, la pratique de mendicité par

les enfants handicapés est courante au Sénégal. L'absence de programmes de formation et de promotion à l'endroit des enfants handicapés, qui faciliteraient leur intégration socio-économique et la pleine jouissance de leurs droits, contribue manifestement à cette situation. Le défaut de structures d'encadrement et de pédagogies adaptées à cette population marginalisée du fait d'un handicap, élude toute possibilité d'inclusion sociale. Plusieurs études ont démontré que les problèmes scolaires des enfants handicapés ne sont pas liés à leur handicap, mais bien à des difficultés familiales, à de mauvaises conditions de vie, et à l'accueil qui leur est fait dans le milieu scolaire (Sagna, 2000). Confrontés à ces rejets en cascade, nombre d'enfants handicapés se retrouvent à mendier leur subsistance dans la rue. Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre d'enfants handicapés concernés, ni sur la nature de leur handicap.

Les enfants accompagnateurs de mendiants

Il s'agit principalement d'enfants qui accompagnent soit leurs propres parents, soit des adultes en situation de handicap qui les ont « embauchés » en vue de mieux susciter la compassion du public. Ces enfants sont eux aussi quotidiennement en proie aux dangers de la rue (accidents, enlèvements...). En marge du système scolaire, ils ne seront peut être jamais scolarisés.

Ecadré3. Enfants à Guéréo, talibé à Dakar

[...] La place de l'Indépendance, lieu de passage quasi-obligé de tout ce que la ville compte d'employés de banque, d'assurance, d'agences de voyages, de compagnies aériennes, etc., est le paradis des petits mendiants, communément appelés talibés, remarquables avec leur grand pot de tomate en guise de réceptacle des aumônes.

[...]

Il portait une jaquette en blue jean, un bonnet multicolore avec une sorte de bonhomme en relief, des « tic-tic » – les fameuses chaussures en plastique – au pied, une paire de chaussettes aux couleurs vives. Et surtout, summum du raffinement, une salopette bleue de jeune fille avec des dentelles ! Il s'en explique : « *c'est une dame qui m'a donné ce pantalon en aumône* ». À sa décharge, ce petit bout d'homme très mature pour son âge qu'il situe « *entre plus de 8 et moins de 12 ans* » est devenu très récemment dakarais, venu qu'il est de son Guéréo natal « *deux jours après la fête de la tabaski* (Aïd El Kebîr, grande fête musulmane) », donc le 13 janvier. C'était la première fois qu'il sortait de ce petit village situé entre Popenguine et la Somone au sud de Dakar.

Venir dans la capitale semble avoir été l'unique « cadeau » que sa mère ait offert à ce petit garçon, orphelin de père. Un matin, raconte-t-il, « *ma grand-mère et mon grand-père sont venus me prendre, m'ont emmené dans un Ndiaga Ndiaye* (nom populaire des cars de transport en commun interurbain) *et nous avons débarqué à Dakar ; et depuis, je mendie* ». Personne ne lui a demandé son avis. Et sa « mission », il l'a vite comprise : « *Mon rôle est d'assister ma grand-mère qui a des difficultés pour se déplacer ; je fais ses courses et je lui cherche de l'eau* ». Si ce n'était que cela ! Au fil de la discussion, au fil de la confiance qui s'installe, il détaille sa journée qui, au fond, est bel et bien la journée normale d'un talibé. « *Nous nous réveillons très tôt, je conduis mon grand-père qui est lépreux (blanchi) au Port, c'est là-bas qu'il mendie ; et ensuite je conduis ma grand-mère près de la banque (une banque commerciale sur l'avenue Senghor) car elle, c'est là-bas sa place pour mendier. Et après cela, moi je mendie sur la place de l'Indépendance et sur les deux grandes rues (Avenues Pompidou et Sarraut). Moi, je ne dépasse pas ici, car je ne connais pas encore la ville* ».

Comme tous les enfants de son âge, il aime s'amuser. « *Nous mendions tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, assure-t-il, car la ville est vide et alors je vais jouer au football avec mes copains au lycée Van* ». Ses copains sont en fait deux autres talibés, plus jeunes que lui,

qui « *sont seulement mes compagnons de jeu, car pour mendier nous n'avons pas les mêmes zones* », précise-t-il. Sa zone à lui est très concurrentielle « *car, aux abords de la Place de l'indépendance, il y a beaucoup de mendiants, enfants, adolescents et grandes personnes. Mais je parviens à avoir chaque jour entre 350 et 500 francs CFA* » (entre 0,45 et 0,76 euro). Évidemment, il donne tout l'argent « *gagné* » à sa grand-mère. Et à la question de savoir ce qu'elle en fait, il répond qu'il l'ignore, mais ajoute aussitôt « *elle m'achète parfois des habits* ». [...] Pour les aumônes en nature (sucre, bougies, etc.) « *Nous les vendons à Sadio, un vendeur de bananes et quand on nous donne des aliments, en général du pain, je le mange car j'ai faim le matin* », dit-il en riant. Et pour la douche ? « *Une fois par semaine, moi et mes grands-parents, nous allons prendre une douche, tu sais près de la gendarmerie* ».

Des nouvelles de sa mère, il n'en a presque plus. « *Je l'aime beaucoup, mais je sais seulement qu'elle a un nouveau mari qui est marin (sans doute employé sur un bateau de pêche) qui n'est jamais à la maison. J'ai aussi un frère aîné adolescent qui est apprenti mécanicien à Mbour* ».

Il n'est pas encore devenu membre d'une bande de petits talibés. Il est seul, hormis le week-end quand il joue au foot. Il dit n'avoir jamais volé, mais il sait « *que plusieurs talibés volent des petites choses* ». Il ignore comment prendre un bus ou un car. Au fait, originellement, un talibé est un jeune élève qui fréquente une école coranique et apprend auprès d'un marabout. Mais avec Yoro, talibé est simplement une appellation : « *Je n'ai jamais été à l'école de ma vie. Ni école française, ni école coranique. Je suis un talibé, mais je n'ai jamais rien étudié* ». Apparemment, la rue est son école et la Place de l'Indépendance, sa salle de classe ; et pourtant son rêve est tellement simple : « *Moi, je rêve de devenir apprenti menuisier* ». Même pas menuisier. Trop élevé pour ce talibé venu de Guéréo qui ne sait pas qui est le Président de la République, mais qui connaît « *Farba* (le ministre) *qui nous a donné des couvertures pour nous protéger contre le froid* » ! Ce froid qui devrait lui rappeler son village natal où il ne veut plus retourner car « *Dakar, c'est mieux* », assène-t-il en soupesant le bout de pain qu'une collègue du bureau vient de lui offrir. Il faut partir, il est neuf heures et le petit Yoro n'a encore récolté, dans sa zone, que 40 francs ! Plus 200 F que lui offre une autre collègue du bureau. Voilà une journée qui ne commence pas trop mal !

Source: Mademba Ndiaye, *Les échos de la Banque mondiale*, 2006

3 MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Les enfants mendiants constituent une population « rare » et « insaisissable ». Rares, car ils ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble de la population enfantine ; insaisissables parce qu'ils sont difficiles à rencontrer et à recenser. Divers types de méthodologies statistiques d'échantillonnage ont été conçus en vue d'étudier convenablement ce type de population et de produire des données représentatives.

Deux méthodes d'échantillonnage ont été retenues ici pour recueillir les informations relatives aux enfants. La première relève d'une procédure particulière, dite de capture-recapture, qui permet d'estimer la taille de la population d'enfants mendiants. Dans la seconde, l'échantillonnage est effectué en fonction des répondants à l'enquête (*Respondent-driven sampling*) ; cette méthode fournit des données qualitatives sur la population étudiée¹⁴.

La première étape du travail de terrain a été menée en novembre 2006. Une estimation initiale du nombre d'enfants mendiants en a été dégagée, ainsi que les éléments d'une analyse de la nature du phénomène au Sénégal. Les résultats de ces travaux ont également procuré un certain nombre d'informations qualitatives sur les enfants. Mais ils ont aussi montré que la taille de la population étudiée avait pu être sous-estimée, en particulier à Pikine et dans les zones rurales de Rufisque. Ce biais de mesure a nécessité la mise en œuvre en février 2007 d'une seconde étude de terrain, au cours de laquelle l'emploi de la méthode de capture-recapture a alors rapporté une estimation plus robuste de la taille de la population d'enfants mendiants à Dakar et dans ses environs.

Il convient de souligner que même si notre étude prétend donner une image assez représentative de la situation des enfants mendiants dans la zone de Dakar, elle ne dépeint pas la condition de l'ensemble des enfants talibés vivant dans les daaras. Certains aspects de la problématique de la mendicité enfantine, qui ne sont pas couverts par ce travail, ont trait à la conjoncture dans les régions de provenance des enfants. Diverses questions relatives à la vie des enfants dans les daaras, aux localités de

¹⁴ Une présentation détaillée des deux méthodes d'échantillonnage est reportée en Annexe A.

provenance, et aux mécanismes du trafic des enfants, sont examinées dans le cadre de plusieurs études récentes, ou en cours de réalisation.¹⁵

Méthode d'estimation par capture-recapture

La méthode d'estimation par capture-recapture permet d'évaluer la taille de populations pour lesquelles un dénombrement exhaustif est impossible, et de produire des données représentatives de ces populations (Jensen et Pearson, 2002). Elle est basée sur un double échantillonnage, qui consiste à dresser deux listes séparées (capture et recapture), chacune représentant un échantillon de la population à estimer. Le nombre de personnes figurant sur chacune des deux listes est alors comptabilisé, ainsi que le nombre de personnes figurant sur les deux listes. Les estimations de la taille de la population cible sont alors tirées des trois chiffres obtenus.

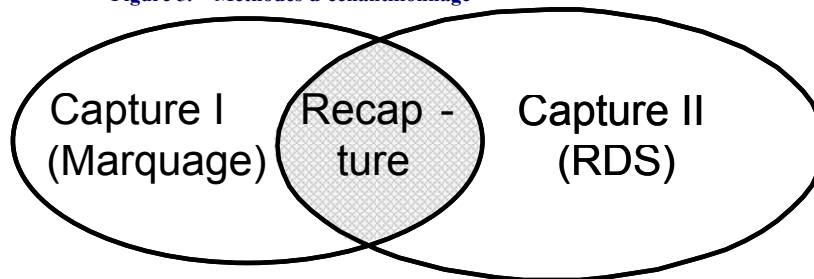
La méthode de base, employée de longue date, a été introduite par les écologistes qui cherchaient à estimer le nombre d'animaux sauvages dans une zone déterminée. Elle est depuis appliquée dans différents domaines scientifiques. En démographie, elle a servi à compenser le sous-dénombrement dans les recensements, et à estimer les taux de natalité et de mortalité dans les pays en développement. Plus récemment, elle a été utilisée afin d'estimer les populations humaines difficiles à dénombrer : les enfants des rues, les sans-abri, les consommateurs d'alcool et de drogue, les travailleurs sexuels, la population homosexuelle ou les populations touchée par le VIH ou le SIDA (Gurgel *et al.* 2004, Fisher *et al.* 1994, Gemmel *et al.* 2004, Corrao *et al.* 2000, Benillion *et al.* 2000, Brunovskis et Tyldum 2004, Aaron *et al.* 2003, Hatløy et Huser 2005, Morrison et Stone 2000).

Dans le cas de notre étude à Dakar, le travail de capture a été effectué en parcourant des sites de mendicité (carrefours, feux de signalisation, espaces publics) identifiés dans chaque département de la région, et en recensant de la sorte tous les enfants mendiants rencontrés. La cartographie des sites de mendicité et le recensement des enfants mendiants ont été réalisés grâce aux informations fournies par certains informateurs-clés (en particulier, les ONG).

L'étape de recensement des enfants mendiants par capture-recapture a été réalisée en février 2007, par suite des probables sous-estimations intervenues lors de l'échantillonnage de novembre 2006. Cette nouvelle étape de collecte de données visait à obtenir des estimations robustes de la population d'enfants mendiants. Le tableau 3 énumère les sites de mendicité visités lors de cette phase d'enquête. Les objectifs de cette étape étaient de : s'assurer que toutes les zones de la région de Dakar, y compris les zones rurales de Rufisque, étaient couvertes par l'enquête ; d'agrandir la taille de l'échantillon à Pikine ; et d'inclure les enfants qui commençaient à mendier très tôt dans la matinée.

¹⁵ Pour plus d'information, voir la note de bas de page 3.

Figure 5. Méthodes d'échantillonnage



Pour identifier les enfants contactés lors de la phase de capture, la question suivante a été ajoutée au questionnaire utilisé lors du travail de RDS (*Respondent-driven sampling*): « Est-ce que tu as été déjà interrogé(e) ou inscrit(e) sur une liste la semaine dernière? ». En cas de réponse positive, l'enfant était considéré comme « recapturé ». Cette phase de la méthode d'échantillonnage en fonction des répondants a été basée sur la capture réalisée en novembre 2006, mais n'a finalement pas été utilisée pour l'estimation du nombre des enfants mendiants.

L'estimation de la population totale d'enfants mendiants a été effectuée à partir des résultats obtenus lors de la phase de collecte de février 2007. La méthode de Petersons a été utilisée pour calculer la population totale d'enfants mendiants (Krebs, 1999).

La phase de collecte de février 2007 a tenu compte des biais possibles, liés à l'exhaustivité des sites de mendicité identifiés pour les besoins de l'enquête, ainsi qu'aux « heures de pointe de la mendicité » dans une journée donnée. En effet, le tableau 3 indique qu'un très grand nombre de sites, réparti sur l'ensemble des départements de la région de Dakar (milieux urbain et rural), a été visité. En outre, les enquêtes débutaient de très bon matin, moment de forte affluence des enfants mendiants.

La collecte des données ayant eu lieu en février, il est évident que l'estimation ne tient pas compte d'éventuelles fluctuations saisonnières – tirant les nombres vers le haut ou le bas – que pourraient causer les périodes de fête (le Ramadan, par exemple), ou la saison des travaux champêtres. Hormis le vendredi, la fluctuation du nombre d'enfants mendiants dans l'espace d'une semaine devrait être relativement faible, les enfants affirmant eux-mêmes qu'ils mendient presque tous les jours.

Tableau 3. Sites de mendicité visités pour le recensement des enfants mendiants (février 2007)

Département de Rufisque	Département de Dakar	Département de Guédiawaye
Bambylor	Asecna	Cité Douane
Niague	Ambroise	Cité Nations unies
Noflaye	Grande Mosquée	Croisement 22
Sanghalkam	Petersen	Rond Point Case
Collège à la Sortie	Avenue Malick Sy	Croisement Cambérène
Daara Maodo	Gare Routière de Lat Dior	Dior
Daara Thierno Deme Sanghalkam	Gare Routière Petersen	Église
Face Route Nationale Bargny	Gare Routière Pompier	Gare Routière
Garage Entrée	Hopital Ledantec	Parcelles Assainies
Gare Routière Bargny	Hopital Principal	Marché Cambérène
Gare Routière de Diamniadio	Kermel	Marché Eglise
Marché 1 & 2 Sanghalkam	Marché Kermel	Pa Cité Douane
Marché Légume de Bargny	Place de l'Indépendance	Pa Nations unies
Marché Mardi Bargny	Ponty	Pa Unité 3
Poste de Bargny	Principal	Police Pa
Route Nationale Bargny	Rond Point Place Soweto	Police, Soprim
Route Vers La Sortie Sanghalkam	Rue Faidherbe	Rond Point Case
Station Mobile Diamniadio	Sandaga	Terminus Pa
Colobane	Avenue Bourguiba	Unité 3
Djouty Fass	École Normale	Bagdad
Djouty Hlm	Bourguiba, Karak	Canada
Gendarmerie	Bourguiba, Sicap Baobab	Cité Las Palmas
HLM	Colobane, Rts	Croisement Béthio
Keury Kaw	École Normale Supérieure	Darou Salam
Léona	Relais	Daroukhane
Mairie	Poste Fann	Fith Mbith
Marché	El Mansour	Golf Sud
Marché Route Nationale	Centenaire	Croisement Pharmacie
Mérina	Grand Dakar, Rue 10	Gounass
Rufisque Guedj	Grande Mosquée	Gouye Fatou Maiga
Santhiaba	Malick Sy	Guédiawaye Parc
Station Total Rufisque	Poste Médina	Lamsarr
Superette	Obélisque, Colobane	Las Palmas
Thiawléne Canal Bi	Perception	Marché Boubess
Dangou Nord	Place De L'obélisque	Médina Gounass
Diamaguene	Poste Médina	Nietty Mbar
Garage Arafat	Relais, Poste Fann Université	Notaire, Cornice
Gare Ferroviaire	Rond Point Malick Sy	Pharmacie Golf, Golf Sud
Keur Ndiaye Lo	RTS	Sam Notaire
Keury Kao	Sahm	Stade Amadou Barry
Nguendel	Score	Zam Zam
	Score Liberté	
	Score Sahm	
	Bout de la Piste d'Atterrissage	
	Cheikh Anta Diop	
	Route De Ouakam	
	Cité Dior	
	Croisement Ouakam	
	Ngor	
	Almadies	
	Ouakam	
	Ouakam Cité Avion	
	Relais, Cheikh Anta Diop	
	Route De Ouakam	
	Vdn Prolongée	
	Vdn, Cheikh Anta Diop	
	Vdn, École Normale, Relais	
	Vdn, Sacré Coeur 3 Prolongée	
	Yoff	
	Yoff (Aéroport)	
	Yoff (Marché)	
	Castor	
	Cité des Eaux	
	Derklé	
	Front de Terre	
	Garage Patte d'Oie	
	Grand Médine	
	Grand Yoff	
	Hlm Castor	
	Hlm Grand Yoff	
	Liberté 5, 6	
	Liberté 6 Extension	
	Mairie Patte d'Oie Builders	
	Rond Point Patte d'Oie	
	Stade de l'Amitié	
	Station Total Grand Médine	
Département de Pikine		
Carrefour Mobile Pikine		
Carrefour Pikine Guédiawaye		
Croisement Texaco		
Gare Ferroviaire		
Marché Boumack		
Marché Pikine		
Marché Thiaroye Gare		
Police Thiaroye		
Marché Zinc		
Rue 10		
Sandika		
Station Mobile Pikine		
Station Texaco		
Station Total Thiaroye		
Tally Boubess		
Tally Boumack		
Tally Diallo		
Terminus		
Croisement Keur Massar		
Diamaguene		
Fass Mbao		
Gare Routière		
Gendarmerie Keur Massar		
Malika		
Malika, Mbeubeuss		
Marché Keur Massar		
Route De Boune		
Sicap Mbao		
Station Keur Massar		
Station Total Yeumbeul		
Yeumbeul		
Yeumbeul Nord		
Yeumbeul Station		
Yeumbeul Toucouleur		

Méthode de détermination des caractéristiques

(Respondent-driven sampling)

La méthode d'échantillonnage en fonction des répondants (*Respondent-driven sampling*, abrégée en RDS d'après son intitulé anglais) a pour objectif de collecter des données qualitatives concernant les caractéristiques-clés des populations étudiées. C'est une forme d'échantillonnage en boule de neige, qui sert à identifier les populations « cachées » ou « difficiles à atteindre », desquelles il est impossible d'exécuter un recensement exhaustif : ainsi les consommateurs de drogues, les enfants des rues, certains types de musiciens, etc. (Heckathorn 1997; Heckathorn 2002; Heckathorn *et al.* 2002).

Cette méthode présuppose que les répondants sont doublement motivés, car ils sont récompensés une première fois pour répondre aux questions de l'enquêteur, et une deuxième fois pour recruter d'autres répondants qui font partie de la population étudiée et qui seront ajoutés à l'échantillon (Heckathorn 1997 ; Heckathorn 2002 ; Heckathorn et al 2002). Dans le cas de notre étude, les enfants interrogés ont effectivement été récompensés pour avoir répondu aux questions et pour avoir recruté d'autres enfants mendiants.

4 NOMBRE ET PROFIL DES ENFANTS MENDIANTS

L'enquête a permis d'estimer le nombre d'enfants mendiants d'une part, et de dégager les principales caractéristiques de leur profil d'autre part. Nous avons systématiquement fait la distinction entre talibés et autres enfants mendiants tout au long de notre analyse descriptive, de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chacun des sous-groupes. Aux fins de la présente étude, *le talibé est défini comme tout enfant qui déclare avoir passé la nuit précédant l'enquête dans le daara et qui déclare recevoir un enseignement religieux*. Remarquons néanmoins qu'il peut être parfois malaisé de différencier les deux groupes.

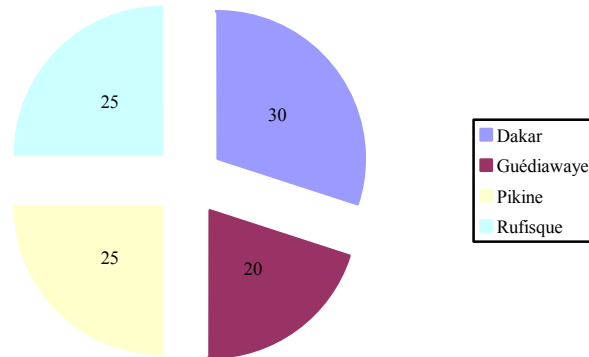
Le phénomène de la mendicité des enfants dans la région de Dakar touche environ 7 600 individus, dont plus de 2 200 sont dans le département de Dakar (30 %), 1 900 dans le département de Pikine (25 %), 1 880 dans le département de Rufisque (25 %) et 1 480 dans le département de Guédiawaye (20 %) ¹⁶.

Tableau 4. Nombre d'enfants mendiants, par département

Département	Population estimée	Intervalle de confiance à 95%
Dakar	2 253	2 171 - 2 339
Guediawaye	1 482	1 413 - 1 556
Pikine	1 914	1 825 - 2 010
Rufisque	1 878	1 798 - 1 964
Région de Dakar	7 549	7 386 - 7 718

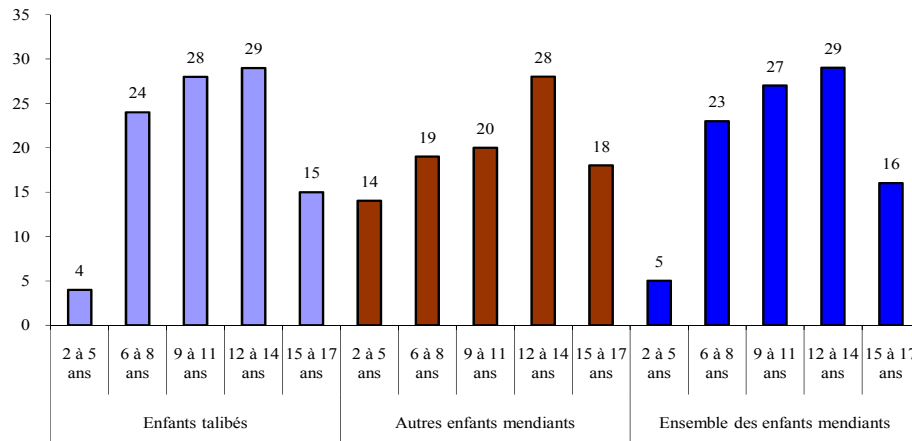
¹⁶ De l'époque coloniale à nos jours, la mendicité a toujours été au cœur des préoccupations des autorités administratives et politiques du Sénégal. Déjà en 1967, un recensement effectué par le Secrétariat à la promotion humaine chiffre l'effectif des « enfants talibés mendiants » âgés de 6 à 14 ans, à 6 300 pour la ville de Dakar. En 1989, la Gouvernance estime qu'il y avait dans la région de Dakar plus de 90 000 mendiants, soit 6 % de la population totale. En octobre 1991, une étude de l'UNICEF sur la situation de l'enfant et de la femme au Sénégal évalue de 50 000 à 100 000 le nombre de talibés mendiants. Aujourd'hui, le chiffre de 100 000 enfants est avancé régulièrement dans la presse ou dans certaines études, même si la spécificité du groupe n'est pas mentionnée : il peut s'agir du nombre d'enfants mendiants, du nombre de talibés mendiants, du nombre d'enfants de la rue, ou encore du nombre global de talibés. Tantôt ces estimations portent sur le Sénégal, tantôt elles ne concernent que le Grand Dakar.

Figure 6. Distribution des enfants mendiants par département (%)



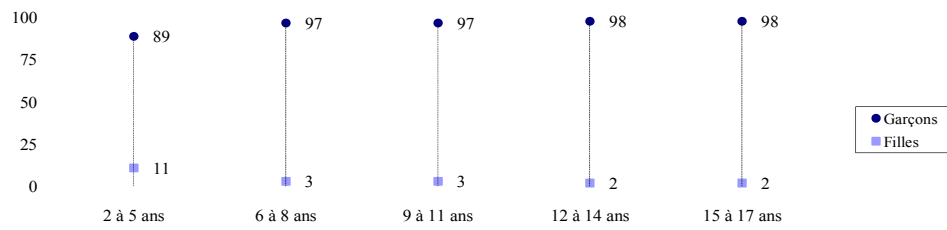
Dans l'ensemble, les enfants mendiants sont très jeunes : leur moyenne d'âge se situe autour de 11 ans ; lors de l'enquête, le plus jeune avait 2 ans et près de la moitié n'avaient pas 10 ans. La proportion d'enfants mendiants âgés de 15 à 17 ans est faible relativement à celle des enfants de moins de 10 ans. La part d'enfants très jeunes (2 à 5 ans) est plus importante chez les non-talibés que chez les talibés.

Figure 7. Distribution des enfants mendiants par groupes d'âge (%)



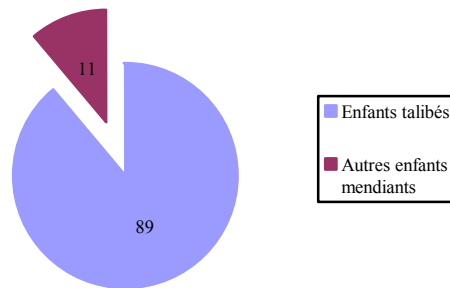
Les garçons représentent la presque totalité des enfants mendiants, les filles n'étant que très marginalement concernées. La proportion de très petites filles – de 2 à 5 ans – parmi les jeunes mendiante est légèrement plus élevée relativement aux autres classes d'âge.

Figure 8. Distribution des enfants mendiants par sexe (%)



La mendicité se caractérise par une forte présence des enfants talibés. Ils en constituent la grande majorité (90%).

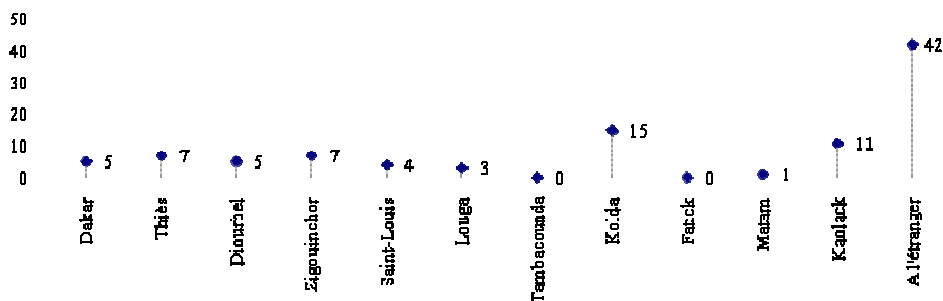
Figure 9. Distribution des enfants mendiants (%)



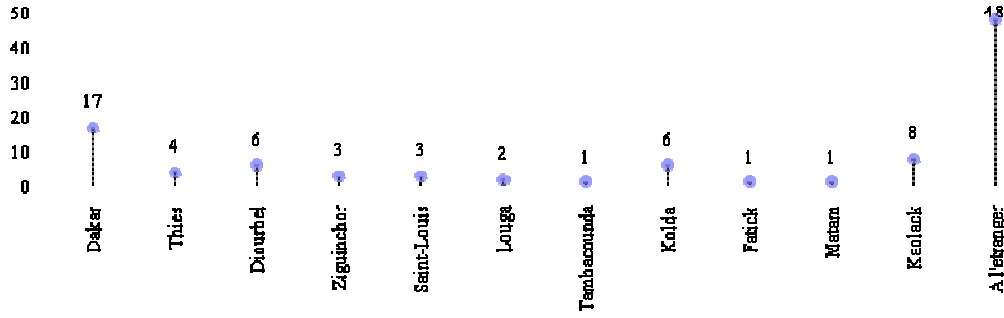
La majorité des enfants mendiants (95%) de la région de Dakar proviennent d'autres régions du Sénégal, ou de pays limitrophes. Ceci pourrait résulter entre autres du phénomène d'émigration observé dans les zones géographiques particulièrement frappées par la pauvreté, la sécheresse ou l'insuffisance alimentaire.

Figure 10. Distribution des enfants mendiants par région d'origine (%)

(a) Distribution des enfants talibés selon la région d'origine



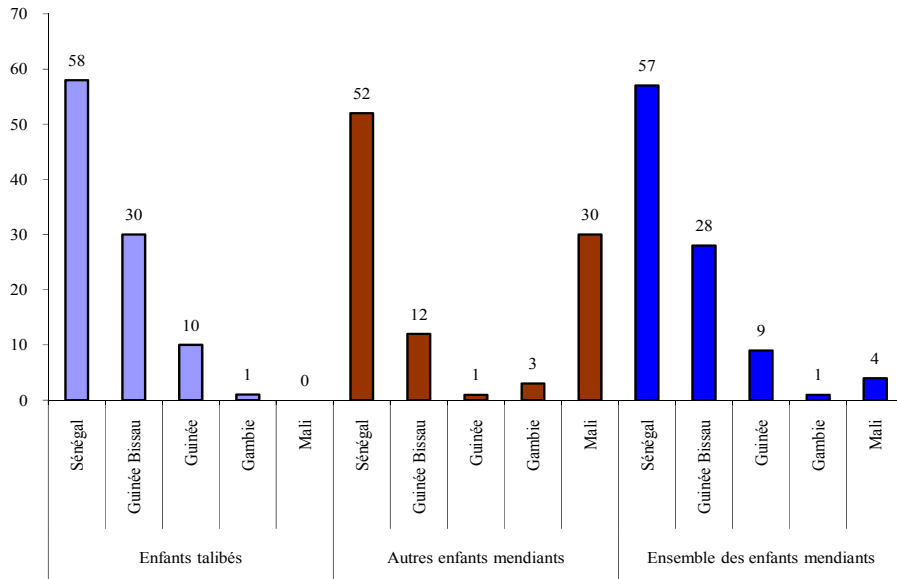
(b) Distribution des autres enfants mendiants selon la région d'origine



Les conditions de la vie rurale provoquent souvent une relocalisation permanente ou saisonnière des écoles coraniques en zone urbaine. Les régions où la pauvreté est très répandue, telles que Kolda et Kaolack, semblent également être les plus grandes pourvoyeuses d'enfants mendiants. Le type des jeunes migrants qui mendient varie toutefois avec la région d'origine : ainsi, les régions de Kolda et Kaolack peupleraient en majorité l'effectif des enfants talibés qui mendient, alors que les enfants mendiants non-talibés proviennent surtout de la région de Dakar.

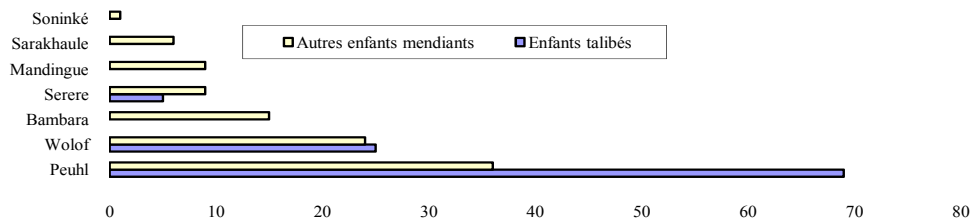
Près de la moitié des enfants mendiants sont d'origine étrangère, natifs de pays limitrophes pour la plupart: la Guinée-Bissau, la Guinée, le Mali, la Gambie. Là encore, le statut type de l'enfant mendiant dépend de son pays d'origine : le talibé est souvent un enfant de la Guinée-Bissau (30 %) ; le non-talibé est plutôt originaire du Mali (30 %).

Figure 11. Distribution des enfants mendiants par pays d'origine (%)



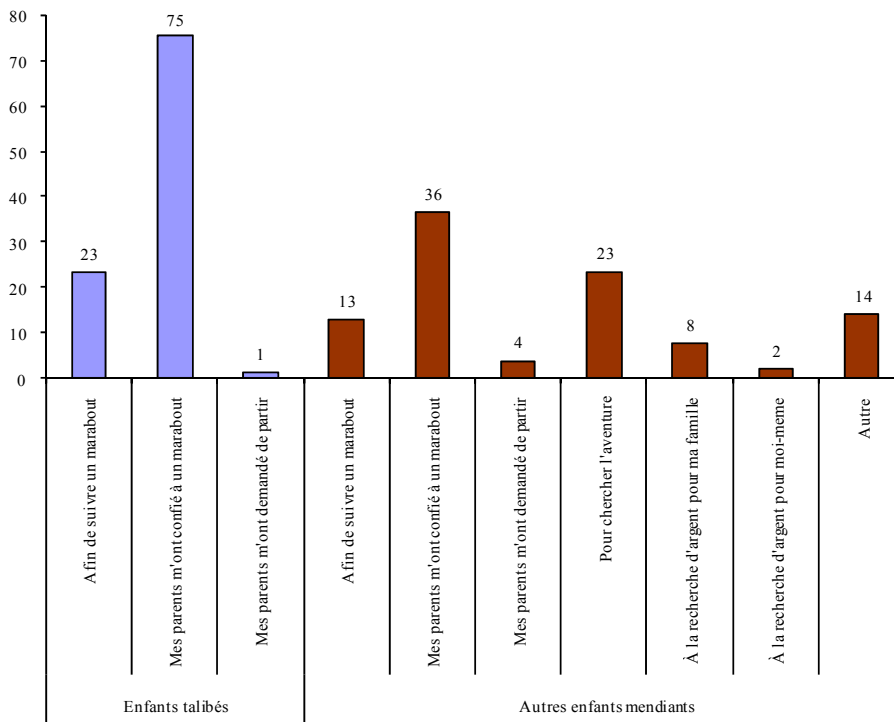
L'implication des enfants dans la mendicité est lié à leur origine ethnique. Une répartition par groupes ethniques fait apparaître que la majorité des enfants mendiants sont des Peuhls (66 %) et des Wolofs (25 %). Environ 69 % des jeunes talibés qui mendient sont Peuhls, soit près de deux fois la proportion d'enfants Peuhls (36 %) parmi les enfants mendiants non-talibés.

Figure 12. Distribution des enfants mendiants par groupe ethnique (%)



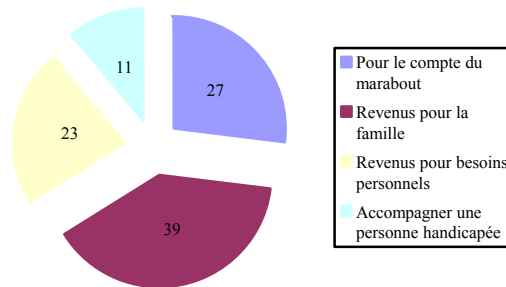
La plupart des enfants mendiants quittent leur foyer parce que leurs parents les ont confiés au marabout pour qu'ils reçoivent une instruction religieuse (36% des enfants tenus pour non-talibés déclarent avoir été confiés à un marabout à l'origine, ce qui laisse supposer que ces enfants sont d'anciens talibés).

Figure 13. Distribution des enfants mendiants par raisons d'abandon de la famille (%)



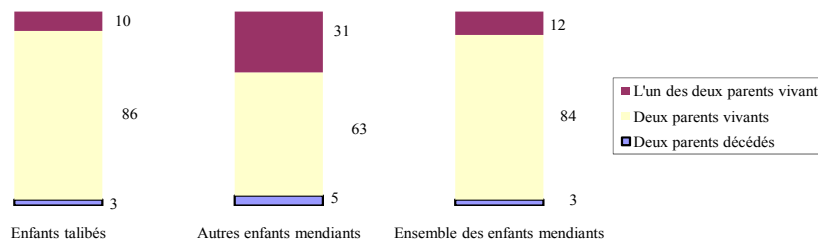
Parmi les enfants qui déclarent avoir été confiés à un marabout, l'énorme majorité (98 %) dit mendier parce que c'est le maître qui les y envoie ; pour 62 % des non-talibés, la mendicité s'est imposée en tant que moyen de pourvoir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Enfin, plus de 12 % des enfants non-talibés associés à la mendicité escortent en fait une personne en situation de handicap. Ils peuvent donc être considérés comme « accompagnateurs de mendiants ».

Figure 14. Distribution des enfants mendiants non-talibés par motif de mendicité (%)



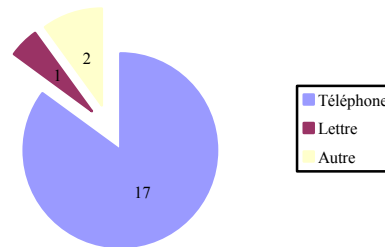
Le statut d'orphelin a peu d'incidence sur la mendicité enfantine: seuls 3 % des enfants mendiants sont orphelins. Le taux d'enfants dont un seul des deux parents est vivant est plus important chez les non-talibés que chez les talibés.

Figure 15. Distribution des enfants mendiants, par survivance des parents (%)



Quelque 37 % des enfants mendiants déclarent garder un contact permanent avec leur famille. Les enfants mendiants démunis, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus aucun contact avec leur famille, sont plus représentés dans le groupe des 2 à 8 ans.

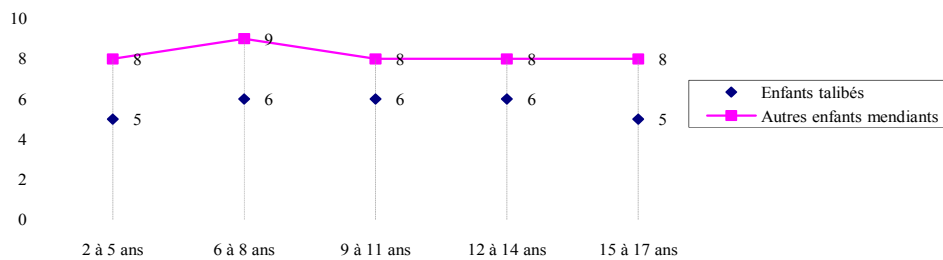
Figure 16. Distribution des enfants mendiants non-talibés par type de contact (%)



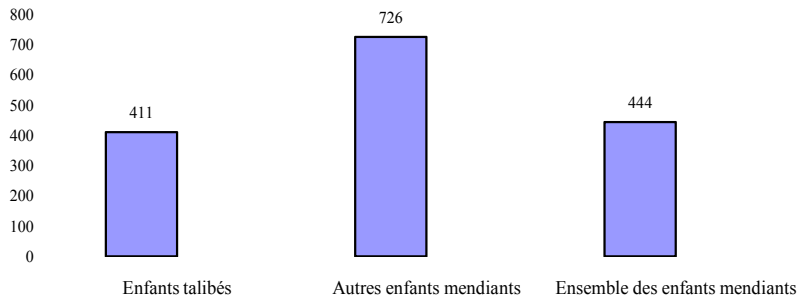
Conditions de vie des enfants mendiants

La mendicité est un « travail à temps plein ». Les enfants consacrent en moyenne six heures par jour à cette activité (les enfants talibés disposent donc de très peu de temps pour l’enseignement coranique). Il est à noter que les enfants mendiants non-talibés passent en moyenne plus de temps à mendier que les mendiants talibés. Par ailleurs, les enfants mendiants sont dans les rues tous les jours de la semaine, sans trêve. Ils peuvent avoir recours à d’autres stratégies économiques de survie (en exerçant par exemple de petits métiers tels que le port de bagages et de colis, la collecte et le tri des ordures, ou le petit commerce).

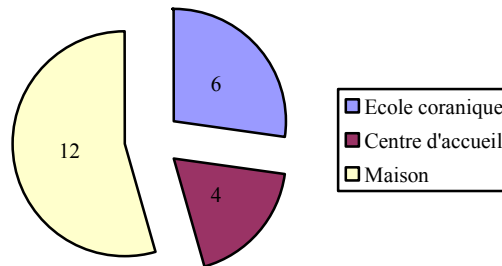
Figure 17. Moyenne d’heures journalières consacrées à la mendicité



Le revenu des enfants talibés qui mendient est presque toujours destiné au marabout. Les talibés doivent parfois pourvoir à leurs besoins propres, mais ils doivent aussi mendier durant une bonne part de la journée, et rapporter quotidiennement de l’argent au maître coranique. Le revenu moyen des enfants mendiants n’atteint pas 450 francs CFA par jour. Le gain des talibés (soit 400 francs CFA en moyenne) est nettement inférieur à celui des non-talibés (700 francs CFA en moyenne). La somme que les premiers versent quotidiennement au maître coranique s’élève à 300 francs CFA en moyenne.

Figure 18. Revenu moyen des enfants mendiants (en francs CFA)

Les talibés qui mendient sont pratiquement tous hébergés à l'école coranique, et vivent avec leur maître. Par contre, plus de la moitié des jeunes mendiants non-talibés déclarent avoir passé la nuit précédant le contact avec l'enquêteur dans la rue.

Figure 19. Distribution des enfants non-talibés par lieu d'hébergement (%)

Les conditions d'hébergement de l'ensemble de ces enfants sont généralement très précaires. Exposés aux maladies, aux diverses épidémies et aux intempéries (froid, chaleur, vent, pluies, etc.), ils ne peuvent pas dormir et se reposer autant qu'il est nécessaire, ni se laver ou se soigner convenablement. Seuls 29 % des enfants mendiants disposent de couvertures par exemple, pour se protéger en période froide, et une petite minorité (6 %) dit posséder une moustiquaire.

Les enfants mendiants sont sous-alimentés pour la plupart. Leur alimentation quotidienne ordinaire, composée essentiellement de riz et de pain, ne satisfait pas les besoins de la croissance et du bon développement d'un enfant. Un peu plus de la moitié seulement des enfants qui mendient déclare manger des légumes ; seul un enfant sur cinq dit consommer des fruits ou de la viande. La sous-alimentation constitue sans doute un facteur très important des problèmes de santé que connaissent les enfants mendiants. Fièvre, fatigue, douleurs abdominales, diarrhée, dermatoses et, périodiquement, paludisme, sont les maux le plus souvent signalés par les répondants à l'enquête.

Tableau 5. Régime alimentaire des enfants mendiants

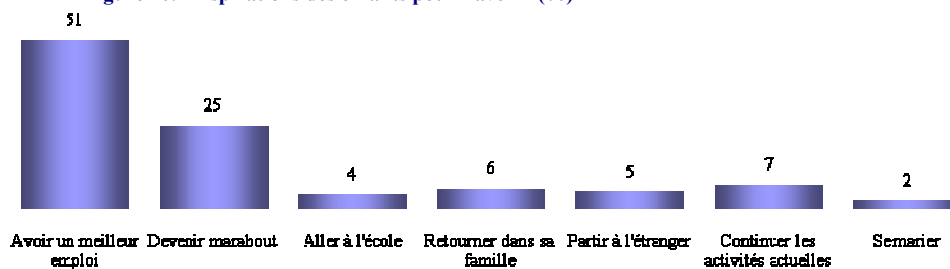
Question de l'enquête	Réponse	% des enfants mendiants
As-tu mangé du riz hier soir?	Oui	98
	Non	2
As-tu mangé du pain hier soir?	Oui	87
	Non	13
As-tu mangé des légumes hier soir?	Oui	56
	Non	34
As-tu mangé des fruits hier soir?	Oui	20
	Non	80
As-tu mangé de la viande hier soir?	Oui	21
	Non	79

La majorité (91 %) des enfants mendiants déclare fréquenter l'école coranique. Toutefois, 78 % des enfants mendiants non-talibés ne sont pas scolarisés ; 21 % du même groupe vont à l'école coranique.

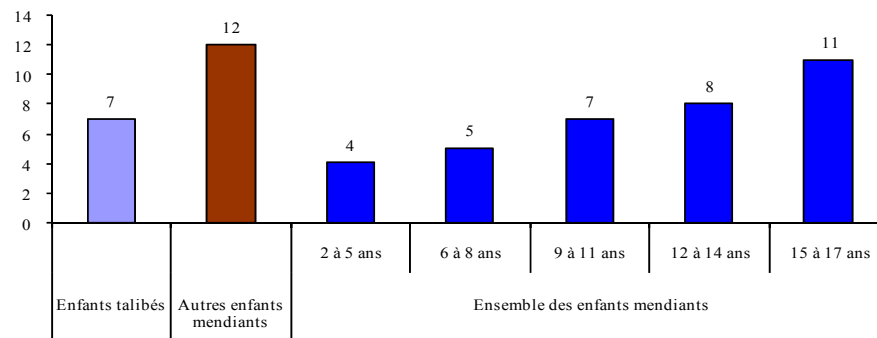
Tableau 6. Scolarisation des enfants mendiants (%)

Caractéristiques	École coranique	École franco-arabe	École formelle	Aucune
Enfants talibés	100	0	0	0
Autres enfants mendiants	21	1	0	78
Ensemble des enfants mendiants	91	0	0	8

Pour ce qui est de leurs aspirations, l'analyse des réponses des enquêtés indique que 4 % d'entre eux veulent aller à l'école un jour, la moitié espère avoir un jour un emploi meilleur ; 25 % veulent devenir marabout plus tard. Aux yeux de ce dernier groupe, être maître coranique et s'installer à son compte représente à la fois une ambition concrétisable et le meilleur moyen d'améliorer leurs conditions de vie.

Figure 20. Aspirations des enfants pour l'avenir (%)

L'accès des enfants mendiants à tout programme d'assistance est restreint, mais la proportion de ceux qui en bénéficient augmente avec l'âge. La part d'enfants ayant accès à un programme d'assistance est plus importante chez les non-talibés que chez les talibés.

Figure 21. L'accès des enfants mendiants aux programmes d'assistance (%)

Les résultats de l'étude livrent une meilleure compréhension du phénomène de mendicité enfantine dans la région de Dakar. Ils démontrent notamment que les enfants mendiants sont forcés de consacrer une grande partie de chacune de leur journée à mendier dans les rues – en moyenne six heures par jour – alors que la plupart d'entre eux sont censés étudier dans les écoles coraniques. Pour certains, la rue est leur unique logement. La précarité des conditions de vie des enfants mendiants, qu'ils soient talibés ou non, les expose aux intempéries, aux maladies, aux violences, mais aussi aux abus et exploitations de toutes sortes. Ils sont presque tous sous-alimentés (leur régime est composé de riz et de pain pour l'essentiel), et beaucoup d'entre eux souffrent de malnutrition. L'essentiel des revenus issus de leur mendicité est remis aux marabouts.

Le Tableau 7 permet de récapituler les résultats statistiques obtenus à partir de l'enquête sur les enfants mendiants dans la région de Dakar.

Tableau 7. Récapitulatif des résultats obtenus

1. La mendicité enfantine se caractérise par une forte présence d'enfants talibés.
2. Les enfants mendiants sont très jeunes et presque tous des garçons.
3. La majorité des enfants mendiants de Dakar proviennent d'autres régions de Sénégal.
4. Près de la moitié des enfants mendiants sont d'origine étrangère. Ils sont généralement originaires de pays limitrophes : Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Gambie.
5. La plupart des enfants mendiants sont d'ethnie Peuhl et Wolof.
6. La plupart des enfants mendiants quittent leur foyer parce qu'ils ont été confiés au marabout par leurs parents pour recevoir une instruction religieuse
7. Près de 40% des enfants mendiants gardent un contact permanent avec leur famille
8. La mendicité est un "travail" à temps plein. De nombreux enfants talibés passent la journée entière à mendier dans les rues
9. Le revenu des enfants talibés qui mendient est destiné au marabout
10. Les conditions d'hébergement des enfants mendiants sont précaires.
11. Les enfants mendiants souffrent de malnutrition.
12. La majorité des enfants mendiants fréquente l'école coranique.
13. Les enfants mendiants ont très peu accès aux programmes d'assistance.

5

REPONSES NATIONALES

Cadre juridique national

Le Sénégal a ratifié les conventions internationales qui visent à protéger les enfants contre les atteintes à leurs droits et à leur intégrité physique : la Convention internationale des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes du travail des enfants, la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum, la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, qui cherche à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie des enfants. Le Sénégal a également ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui appelle tous les pays adhérents à prendre les mesures appropriées pour empêcher la mendicité des enfants.

Le Sénégal travaille à adapter sa législation aux conventions internationales : conformément au Code du travail adopté en 1997, l'âge minimum d'admission à l'emploi est de 14 à 15 ans pour les secteurs formel et informel. Suite à un amendement de la loi sur l'éducation nationale en 2005, l'enseignement obligatoire et gratuit concerne désormais les enfants âgés de 6 à 16 ans. Par ailleurs, un « Code de l'enfant », qui devrait définir de façon spécifique les situations d'abus, de violence et de vulnérabilité, ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs et institutions, est en cours de préparation.

Le Sénégal a adopté des mesures législatives nationales en vue d'éradiquer les pires formes du travail des enfants, notamment le commerce de leur personne et la mendicité. En 2005, l'Assemblée nationale a adopté une loi de lutte contre la traite des personnes, et en particulier des enfants :

- La traite des personnes est passible d'une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 5 à 20 millions de francs CFA. Si la victime est mineure, la peine maximale doit être appliquée.

- L'exploitation par la mendicité est sanctionnée d'une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 500 000 à 2 millions de francs CFA. Si la victime est un enfant, la peine maximale doit être appliquée.

Plusieurs dispositions pénalisant à la fois la mendicité et l'incitation à la mendicité figuraient déjà dans la législation sénégalaise : selon le Code pénal sénégalais, tout acte de mendicité est passible d'une peine

d'emprisonnement de trois à six mois. Néanmoins, des exceptions ont été prévues : « le fait de solliciter l'aumône au quotidien, dans les conditions et dans les lieux consacrés par la tradition religieuse ne constitue pas un acte de mendicité. » Cette réserve peut être interprétée comme une légitimation de la mendicité pour les talibés.

Les enfants mendiants font partie des enfants « en danger moral » qui risquent l'exclusion sociale ou sont en conflit avec la loi. Le Code pénal place ces enfants sous la tutelle de *la Brigade spéciale des mineurs* (service spécialisé créé au sein de la police), et les confie à la protection de l'État.

L'absence de cadre législatif régulant les écoles coraniques entrave considérablement la lutte contre la mendicité infantine. Aucune disposition législative ne fixe les modalités d'ouverture et de fonctionnement des écoles coraniques, de leurs normes d'équipement ou d'encadrement, de leurs programmes d'études, ni de leurs méthodes¹⁷. À l'heure actuelle, quiconque le souhaite peut aisément ouvrir un daara ; il n'existe pas de procédure formelle d'accréditation des maîtres coraniques. Par ailleurs, aucun texte de loi n'encadre spécifiquement le fonctionnement des associations apportant une assistance aux enfants mendiants.

Le renforcement du cadre juridique existant et la mise en œuvre effective de la législation soulèvent une autre difficulté : l'application des lois contre la traite des personnes, sur l'âge minimum ou sur l'éducation n'a pas été étayée par la promulgation d'une directive d'application. Plusieurs acteurs de la société civile jugent que la crainte d'une opposition de la part des établissements religieux est ce qui inhibe l'application effective des lois. Au delà de cet obstacle de fond, le Gouvernement ne dispose pas des ressources techniques et financières qui lui permettraient de véritablement mettre les lois à exécution sur l'ensemble du territoire, d'identifier et de sanctionner les contrevenants, et d'assurer la protection des victimes. La nature exclusivement répressive de la loi nuit par ailleurs à son effectivité puisqu'elle ne permet pas d'aborder les facteurs économiques et socio-religieux qui sous-tendent la problématique des talibés mendiants.

Cadre de politiques nationales

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II, 2006-2010), approuvé en 2006 par le gouvernement du Sénégal, est élaboré autour de quatre axes principaux, dont l'un intéresse la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et des catastrophes. La Stratégie comporte un chapitre sur la protection des groupes vulnérables, dont font partie les enfants mendiants. Les recommandations relatives à ce groupe sont, entre autres : (i) de développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi ou en situation

¹⁷ Certains textes datant de l'époque coloniale (début 19^{ème} siècle) auraient porté sur les conditions d'ouverture des daaras, mais leur application était limitée à la ville de Saint-Louis et ses environs. Ces textes ne sont plus en vigueur. Le texte le plus pertinent aujourd'hui est celui relatif aux Écoles communautaires de base (ECB), dont le modèle ressemble à celui du daara. Pourtant, les daaras ne sont pas évoqués dans le texte sur les ECB.

difficile ; (ii) d'accroître et de renforcer les capacités de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité dans les institutions spécialisées ; (iii) de consolider la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et de pourvoir à son application effective ; (iv) de mettre en œuvre des actions d'information, de communication sociale, de recherche, de promotion et de défense des intérêts, et de renforcement des capacités d'intervention visant à éliminer l'exploitation des enfants par la mendicité ; (v) d'intervenir auprès des autorités politiques, religieuses, coutumières, auprès des partenaires du développement et de toute la communauté pour promouvoir l'amélioration des conditions de vie des talibés.

Selon le rapport final sur l'état d'avancement du document de la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I, 2003-2005) préparé en 2004, seuls 33 % des enfants étaient couverts par le budget consolidé d'investissement qui avait été alloué aux programmes d'actions prioritaires dans le cadre de la Stratégie.

Tableau 8. Objectifs et actions prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie des enfants vulnérables

Objectifs/stratégies	Actions prioritaires
Développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi-ouvert	Programmes d'appui aux écoles coraniques Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation des talibés dans leurs villages d'origine Développement de filières de formation professionnelle dans les daaras
Susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras	Mise en œuvre d'une campagne de parrainage d'enfants de la rue par des familles d'accueil Sensibilisation des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés Appui aux structures et aux associations de prise en charge des talibés
Mettre en œuvre des stratégies appropriées pour prendre en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile.	Promotion de la réinsertion sociale des enfants Amélioration des conditions de travail et de la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

Source: Ministère de l'Économie et des Finances de la République du Sénégal, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, février 2002.

Une Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) a été établie pour les besoins du DSRP II. Son objectif principal est « l'adoption d'une vision politique globale de protection sociale, intégrée et concertée, qui permettra d'améliorer l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale au sein des groupes vulnérables et auprès des autres catégories sociales à risque. » La mise en œuvre des programmes de la SNPS permettra d'« accroître, équitablement et durablement, l'accessibilité aux services sociaux de base et aux opportunités économiques pour les groupes vulnérables. »

Le Sénégal n'a pas de politique nationale de l'enfance. Cependant, un Comité national de l'enfant a été institué, lequel a élaboré un Plan d'action national s'articulant autour d'événements ponctuels (Journée de l'enfant africain, Semaine nationale de l'enfant), et de campagnes nationales (enregistrement des naissances, vaccinations...). Le Plan d'action national contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants a été formulé et entériné en 2002. Récemment, le ministère de la Femme, de la Famille et

du Développement social a énoncé une politique de développement social et familial, et arrêté un programme décennal d'exécution.

Le gouvernement a par ailleurs émis une *Lettre de politique générale du secteur éducation/formation pour la période 2000-2017*, qui précise les options politiques de développement retenues pour les secteurs formel et non formel du système éducatif, assorties de leurs stratégies de mise en œuvre. À l'échelle nationale, la scolarisation élémentaire obligatoire à l'horizon 2010 en constitue l'objectif principal. Par ailleurs, la priorité a été donnée au renforcement du système et à la consolidation de l'éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), qui recouvre la politique d'éducation précédemment décrite, a été défini dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations unies pour l'Afrique. Il délimite les grands axes autour desquels l'État sénégalais entend, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif de son système éducatif, pour la période 2000-2010 (ministère de l'Éducation de la République du Sénégal, 2003). Le Sénégal a par ailleurs intégré à son PDEF les objectifs fixés dans le Cadre d'action de l'éducation pour tous.

Tableau 9. Objectifs du Plan d'action Éducation pour tous

Objectifs

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés

S'assurer que, d'ici 2015, tous les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques auront la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, et de le suivre jusqu'à son terme

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats visant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires dans la vie courante

Améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes -et notamment des femmes- d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et de formation permanente

Éliminer, d'ici à 2015, les disparités entre hommes et femmes dans l'enseignement primaire et secondaire, et parvenir à la parité sur ce plan en 2015, en veillant en particulier à garantir aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité, leur impartissant les mêmes chances de réussite que les garçons

Améliorer la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, en vue de garantir à tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables.

Le Sénégal est doté d'un cadre législatif complet et de politiques nationales adaptées à la problématique de lutte contre la mendicité des enfants ; pour obtenir les résultats escomptés, il conviendra d'intensifier l'utilisation de ces instruments.

Acteurs gouvernementaux

Plusieurs ministères interviennent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. En la matière, l'une des tâches capitales à entreprendre consiste à renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels que sont :

Le Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Microfinance (MFEFME), qui coordonne plusieurs initiatives de protection des enfants, généralement mises en œuvre par la Direction de la protection

des droits de l'enfant :

- Le *Projet de lutte contre les pires formes du travail des enfants* (soutenu par l'UNICEF et le gouvernement italien) a pour objectif prioritaire d'améliorer la situation des enfants mendiants dans six régions du Sénégal, en renforçant les capacités des institutions gouvernementales (centrales et décentralisées), des ONG et des organisations à base communautaire. Dans le cadre de ce projet, plusieurs départements ont élaboré leurs plans d'action sous l'égide d'un Comité (départemental) technique et de suivi (CST), présidé par le préfet.

- Le *Projet Éducation à la vie familiale et en matière de population dans les daaras* (financé par UNFPA et le gouvernement du Sénégal) vise à améliorer la qualité de vie des talibés en contribuant à leur prise en charge dans les daaras. Dans ses grandes lignes, cette initiative veut sensibiliser et contribuer à faire changer les attitudes et comportements des populations cibles, et à promouvoir et protéger les droits des enfants talibés. Actuellement, seules sept institutions ont été couvertes par ce programme.

- Le Centre Ginddi s'emploie à offrir un secours psychologique et médical aux enfants en difficulté, et à mettre en œuvre des actions d'aide sociale et socio-éducative en vue de leur insertion dans la vie sociale et économique. Les services du Centre comprennent une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection des enfants. Le Centre « *Ginddi* » n'étant toujours pas entièrement opérationnel, le MFEFMM a entrepris sa restructuration.

Le Ministère de la Justice a la tutelle de la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS), dont la mission est de protéger et de rééduquer les enfants qui se trouvent en conflit avec la loi et/ou en danger moral. Sur le terrain, la DESPS dispose de 20 institutions (Centres de sauvegarde, Centres d'adaptation sociale et Centres polyvalents) accueillant les mineurs. Onze d'entre elles mènent des « actions éducatives en milieu ouvert » ou AEMO, destinées à la réadaptation et à la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Un rapport rédigé par le ministère de la Justice en 2004 indique que 1 568 enfants en conflit avec la loi et 7 316 enfants « en danger moral » étaient alors pris en charge par la Direction de l'éducation surveillée. En 2003, 74 millions de francs CFA ont été alloués à cette Direction ; le montant de l'allocation est passé à 108 millions de francs CFA en 2004 et 189 millions de francs CFA en 2005.

Le Ministère de l'Intérieur est doté d'un service de police spécialisé, la Brigade spéciale des mineurs, chargée de protéger les enfants en danger moral ; il s'agit de les identifier et d'assurer leur réinsertion, en collaboration avec les institutions comme les centres de DESPS, le Centre Ginddi ou les ONG (Samusocial et Avenir de l'enfant, par exemple).

Le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail et des organisations professionnelles a formulé un Plan-cadre national qui dégage

les grandes orientations stratégiques du Sénégal en matière de prévention et d'élimination du travail des enfants. Ce Plan-cadre est assorti d'un Plan d'action prescrivant les activités à entreprendre dans le court, moyen et long terme (2015) et s'appuyant sur les axes stratégiques de prévention, de protection et de restitution des droits de l'enfant. Les aspects du cadre juridique, de l'éducation, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'emploi, de l'amélioration de la base des connaissances, de la communication et de la mobilisation sociale ont été identifiés dans ce document d'exécution.

Par ailleurs, le ministère du Travail collabore au projet IPEC de l'Organisation internationale du travail dans le cadre du *Programme assorti de délais sur les pires formes de travail des enfants*, lequel intervient en faveur des enfants qui se livrent à la mendicité, travaillent comme domestiques alors qu'ils sont très jeunes, ou effectuent des travaux dangereux dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Le Ministère de l'Éducation a autorité sur la Direction de la promotion des langues nationales (DPLN) qui a établi en 2002 le *Projet d'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle dans les daaras*. Il vise à moderniser les daaras par la voie d'une réforme introduisant le trilinguisme (arabe, français et wolof) et la formation professionnelle dans la formation coranique. La DPLN a défini un plan d'action ambitieux pour la période 2002-2007 avec le soutien de l'UNICEF. Cependant, la méthodologie de ciblage des daaras n'y est pas détaillée.

Par ailleurs, les activités d'un réseau de parlementaires sénégalais œuvrant contre le travail des enfants ont permis de réaliser des progrès sur les plans législatif et réglementaire, notamment quant au vote de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes.

Assistance extérieure

L'assistance extérieure joue un rôle important dans la conception de mesures gouvernementales et de plans d'action nationaux contre la mendicité enfantine. Plusieurs partenaires internationaux soutiennent des projets d'élimination de la mendicité des enfants :

L'UNICEF appuie le *Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants*, qui constitue l'un des axes forts de son programme de coopération avec le gouvernement du Sénégal. Le but de cette initiative est de renforcer les capacités institutionnelles, mais aussi de soutenir la mise en œuvre de plans d'action locaux et de développer des politiques de sensibilisation et d'information en vue de favoriser le changement des comportements au sein des populations-cibles. Depuis 2002, 1,4 million de dollars ont été déboursés au titre de la première phase du Projet, qui concerne 40 000 enfants engagés dans des formes intolérables de travail, dont la mendicité, le travail domestique et l'exploitation sexuelle.

L'Organisation internationale du travail dirige le Projet IPEC qui mis sur pied un *Programme assorti de délais sur les pires formes de travail des*

enfants, en collaboration avec le ministère du Travail. Ce Projet vise à soustraire 3 000 enfants des activités considérées comme des formes de travail intolérables, et à prévenir l'emploi de 6 000 autres enfants des régions de Fatick, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack et Dakar dans ce type d'activités.

La Banque mondiale participe à plusieurs études sur la mendicité infantine. Elle a également impulsé, en association avec d'autres partenaires au développement, le Gouvernement et des partenaires de la société civile, à mettre en œuvre une intervention concertée visant à soustraire les enfants de la rue. Dans ce cadre, le Chef de l'État sénégalais a organisé un Conseil présidentiel (tenu le 10 octobre 2006) en vue de susciter un élan de solidarité et de générosité en faveur de ces populations. Sous ces auspices, l'association à but non lucratif PARRER (Partenariat-Association pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue) a été créée début 2007, pour soutenir et accompagner la mobilisation nationale en faveur du retrait et de la réinsertion des enfants de la rue.

Nombre d'ONG internationales actives au Sénégal prennent part à l'effort d'éradication de la mendicité des enfants. Il s'agit notamment de *World Vision*, Aide et Action, Plan Sénégal et *Save the Children* Suède. Elles apportent un soutien financier et technique aux entités locales menant des programmes d'action en faveur des enfants mendiants.

Acteurs sociaux locaux

- Des ONG locales y compris ENDA-GRAF, Avenir de l'enfant, Tostan, La Lumière, Claire-Enfance, le Daara de Malika, Empire des enfants, et Samusocial Sénégal, travaillent à réduire la mendicité infantine. Par ailleurs, plusieurs organisations à base communautaire viennent en aide aux enfants mendiants. Certaines ONG locales ont formé un collectif appelé « Coalition nationale des associations et ONG et l'Association en faveur de l'enfance » (CONAFE) afin de mieux coordonner leurs initiatives et leurs actions.

Les interventions des acteurs locaux peuvent être classées selon trois champs d'action principaux : l'assistance (qui cible soit les enfants, soit les marabouts), la prévention, et la promotion et défense des intérêts.

Assistance

Assistance directe aux enfants : plusieurs organismes offrent un soutien matériel, sanitaire, psychologique ou juridique aux enfants de la rue. À titre d'exemple, Samusocial Sénégal place, nuit et jour, des équipes mobiles d'urgence médico-psychosociale à la disposition des enfants mendiants. Les autres organismes ont un « centre de passage » où les enfants accèdent gratuitement à des soins, mais aussi à l'eau courante pour leur toilette et leur lessive.

Certaines organisations locales, dont Tostan, ont établi un système de *marrainage* qui implique les femmes dans la lutte contre la mendicité enfantine. Moyennant une compensation, des femmes habitant le voisinage des daaras (les « *marraines* ») acceptent de fournir de la nourriture et des vêtements propres aux enfants. Ce dispositif permet de réaliser un suivi sanitaire des enfants et d'assurer leur réinsertion familiale.

Le Daara de Malika, école coranique-modèle créée en 1980, a pour mission d'abolir l'exploitation et la mendicité enfantine, particulièrement chez les jeunes talibés. Chaque année depuis son ouverture, il accueille 70 enfants de sept à quatorze ans. Les élèves y apprennent l'arabe et étudient le Coran, conformément à la tradition et à la promesse faite aux parents, mais également le wolof, la langue dominante du pays, le français, la langue officielle, les mathématiques, et enfin, un métier.

Les programmes d'action plus ambitieux (Avenir de l'enfant, Village-Pilote, Samusocial, La Lumière, par exemple) s'emploient à faciliter le retour des enfants dans leur village d'origine. Avant leur retour, les enfants sont accueillis dans un centre (géré par l'organisation) pendant une période dont la durée est fonction de l'âge et des conditions de vie de l'enfant. S'il est orphelin ou s'il n'existe pas d'information sur ses origines familiales, son séjour dans le centre peut être de longue durée. Malheureusement, le suivi des enfants après leur réinsertion familiale est souvent impossible, du fait des capacités limitées des ONG ou de l'absence des partenaires sociaux dans le village d'origine. Certains enfants finissent par retourner dans les rues ou rejoignent des programmes de formation professionnelle.

Le réseau d'assistance aux enfants mendiants reste peu développé du fait de l'insuffisance des moyens financiers et du dispersement des efforts consentis. Il convient d'effectuer une évaluation des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, afin de mieux déterminer leur impact sur les enfants, ainsi que leur rapport coût-efficacité.

Assistance aux daaras. Des stratégies ciblant directement les daaras – plutôt que les enfants – ont été déployées. Certaines ONG s'efforcent, par le biais de programmes de formation qui lui sont destinés, de dissuader le marabout d'envoyer mendier ses talibés. Leurs interventions sont souvent accompagnées d'une aide alimentaire, vestimentaire ou au logement. Parfois, une somme est versée au marabout afin de compenser le « manque à gagner » résultant de la cessation de la pratique de mendicité. Ces procédés, quoique nécessaires pour améliorer les conditions de vie dans les daaras, sont susceptibles de soulever des questions d'« aléa moral », s'ils incitent un plus grand nombre de marabouts à s'installer en ville.

Un projet pilote, dirigé par Enda GRAF, a permis le retour d'un marabout et de ses élèves dans leur village d'origine. Ce projet a cependant requis des investissements importants en infrastructures (construction de puits, de bâtiments, etc.) et le développement des connaissances du marabout en matière de techniques agricoles. Mais son action a été préventive, dans la mesure où elle a dissuadé les parents de cette

communauté d'envoyer leurs enfants mendier à la ville, sous l'autorité d'un maître coranique.

Prévention

Aucune activité des ONG ne porte spécifiquement sur la prévention de la mendicité enfantine dans les zones dont ces enfants sont originaires. Cette carence peut s'expliquer par le fait que la plupart des programmes ont été amorcés en réponse à la misère des enfants en ville.

Plusieurs ONG associent les politiques de réinsertion des enfants dans leur famille à des campagnes de sensibilisation dans le village. Le témoignage et l'expérience de l'enfant sont utilisés en vue de susciter une prise de conscience des familles sur les risques de la mendicité enfantine. Tostan a ainsi organisé une rencontre entre les « marraines » et les parents biologiques des enfants. Aucune donnée empirique n'est disponible quant à l'impact de ces mesures sur la mendicité des enfants.

Plaidoyer

Plusieurs organisations mènent des campagnes de sensibilisation en faveur de l'élimination de la mendicité enfantine, auprès du grand public, des marabouts et des organisations à base communautaire, certaines en y faisant intervenir des enfants mendiants. La CONAFE, forte de plus de 210 organisations, inscrit ses initiatives dans un cadre d'interpellation, de plaidoyer et de suivi de l'application des conventions relatives aux droits de l'enfant. Le MFEFMM projette d'organiser une conférence nationale sur la mendicité des enfants (*Assises nationales sur la mendicité*).

6

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats de l'enquête, la mendicité enfantine au Sénégal paraît un phénomène indéfendable, qu'il faut faire disparaître. L'enquête démontre que les enfants mendiants sont forcés de consacrer une grande partie de chacune de leur journée à mendier dans les rues – en moyenne six heures par jour – alors que la plupart d'entre eux sont censés étudier dans les écoles coraniques. Pour certains, la rue est leur unique logement. La précarité des conditions de vie des enfants mendiants, qu'ils soient talibés ou non, les expose aux intempéries, aux maladies, aux violences, mais aussi aux abus et exploitations de toutes sortes. Ils sont presque tous sous-alimentés (leur régime est composé de riz et de pain pour l'essentiel), et beaucoup d'entre eux souffrent de malnutrition. L'essentiel des revenus issus de leur mendicité est remis aux marabouts.

Des mesures de protection sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie de ces enfants, pour faciliter leur réhabilitation et leur réintégration et pour les empêcher de retomber dans la mendicité ou dans d'autres formes intolérables de travail. Ces mesures sont critiques si l'on veut éviter que ces enfants passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables, et réduire le très grand risque qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi.

Le moyen le plus efficace de lutter contre la mendicité enfantine reste la prévention : en effet, son éradication passe par la considération des facteurs économiques, socioculturels et religieux qui aboutissent à l'existence de ce problème. Les résultats de l'enquête montrent qu'une grande partie des enfants mendiants de Dakar sont originaires d'autres régions du Sénégal, et de pays limitrophes. Aussi, les efforts de prévention devraient-ils être surtout dirigés vers les zones d'où proviennent ces enfants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sénégal.

La forte corrélation mise en évidence par l'enquête entre la mendicité des enfants et l'éducation coranique – 90% des enfants mendiants sont des talibés vivant dans des écoles coraniques – souligne la nécessité de sensibiliser les établissements religieux concernés pour prévenir l'entrée dans la mendicité.

Les mesures de prévention et de protection devraient être renforcées dans le cadre des plans et programmes nationaux de développement. La Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la Stratégie nationale de protection sociale, le Programme décennal de développement familial et social et le Programme décennal de l'éducation et de la formation, qui

abordent spécifiquement la question de la vulnérabilité des enfants, revêtent une importance particulière dans ce contexte.

Par ailleurs, la politique de retrait des enfants de la rue et les programmes et mesures de suppression de la mendicité enfantine devraient être formulées dans le cadre de l'initiative du Conseil présidentiel du 10 octobre 2006 consacré à la question des enfants de la rue. Le Conseil avait insisté sur « le rôle des guides et des chefs religieux dans la modernisation des écoles coraniques, et dans la suppression définitive de prétendues écoles dont les initiateurs n'ont d'autres objectifs que l'exploitation des enfants ». En mettant l'accent sur l'intensification des efforts de lutte contre la mendicité, le Président Wade, a proposé la création d'une structure privée pour galvaniser l'action et l'adoption de la formule « un enfant, une famille (ou un parrain) ».

Les principaux résultats de l'enquête et leurs conséquences en termes de politiques et de plans d'action sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 10. Récapitulatif des résultats et implications en termes de politiques et de plans d'action

Résultats de l'enquête	Politiques et plans d'action
1. Les enfants talibés sont surreprésentés dans la population d'enfants mendiants	Impliquer les établissements religieux dans la lutte contre la mendicité des enfants
2. Les enfants mendiants sont très jeunes et presque tous sont des garçons	Concentrer les actions de protection de court terme sur les jeunes enfants et sensibiliser les familles (la place du jeune enfant est d'abord dans sa famille)
3. La majorité des enfants mendiants de Dakar proviennent d'autres régions du Sénégal et de pays limitrophes	Mettre en place des mesures préventives dans les localités de provenance des enfants -en dehors de la région de Dakar
4. Près de la moitié des enfants mendiants sont originaires de pays limitrophes : la Guinée-Bissau, la Guinée, le Mali, la Gambie.	Renforcer les mécanismes de coopération régionale pour contrôler les flux migratoires transfrontaliers d'enfants et les rapatrier dans leurs pays
5. La mendicité est un "travail" à temps plein : de nombreux enfants passent la journée entière à mendier dans les rues	Mettre en place des mesures de protection à court terme qui prévoient de soustraire les enfants de la mendicité et de leur assurer une éducation
6. L'essentiel du revenu des enfants talibés mendiants est destiné au marabout	Identifier les motivations qui poussent le marabout à faire mendier les enfants et lui trouver d'autres sources de revenus
7. Les conditions d'hébergement des enfants mendiants sont précaires	Accorder un soutien matériel d'urgence pour ces enfants
8. Les enfants mendiants sont en grande majorité sous-alimentés ou souffrent de malnutrition	S'équiper de centres de premiers secours ou de véhicules pour pouvoir assurer le suivi nutritionnel et sanitaire des enfants, et instaurer des mécanismes durables permettant aux enfants de rester en bonne santé
9. L'accès des enfants mendiants aux programmes d'assistance reste très limité.	Améliorer et amplifier l'assistance à court terme ; mettre en chantier des programmes de long terme et coordonnés, orientés vers l'autosuffisance des daaras ; et organiser des activités opérations de retrait de la rue et de réinsertion des enfants mendiants.

Mesures de protection

En dépit des efforts déployés par les ONG et des autres acteurs du développement, la plupart des enfants mendiants de Dakar déclarent ne bénéficier d'aucune assistance extérieure organisée. En effet, seuls 7% des enfants mendiants talibés et 12% des enfants mendiants non-talibés étaient desservis par un programme d'assistance au moment de l'enquête. Compte tenu des conditions de vie de ces enfants, telles qu'elles ont été mises en évidence par l'enquête, l'intensification des efforts visant à améliorer leur bien-être constituerait une priorité urgente. Plusieurs démarches peuvent être envisagées en matière de protection:

À court terme :

(a) un appui aux initiatives de solidarité communautaire, telles que le système de « marrainage », qui mobilise les femmes habitant dans le voisinage des daaras pour surveiller la santé des enfants mendiants et leur fournir un repas, des vêtements et de quoi se laver¹⁸ ;

(b) un appui aux actions d'urgence transitoires conçues pour réduire l'extrême vulnérabilité des enfants mendiants : par exemple, des centres, fixes ou mobiles, offrant des services médicaux, de la nourriture et des vêtements¹⁹ ; des installations temporaires qui dispensent les premiers secours et ménagent un abri sûr où peuvent dormir les enfants ;

(c) au même titre que les actions transitoires, un appui aux actions d'amélioration des conditions de vie dans les daaras, à travers une intervention dans les domaines de l'alimentation, de l'eau ou de la santé. Cependant, il convient de signaler que ces interventions, quoique nécessaires, peuvent soulever des questions d'« aléa moral » car elles sont susceptibles d'inciter d'autres marabouts à s'installer en ville ;

(d) l'application stricte et assortie de sanctions, des textes en vigueur en matière de protection des droits de l'enfant, notamment ceux qui ont trait au commerce des enfants et à la mendicité ;

(e) la réinsertion familiale des enfants : les mesures prévoyant de retirer les enfants mendiants des rues et les réinsérer dans leurs familles et leurs communautés devraient être développées et accélérées pour venir conforter les efforts déjà entrepris²⁰. De telles mesures revêtent un caractère pressant en ce qui concerne particulièrement les enfants mendiants non-talibés, dont la plupart sont contraints de vivre de façon permanente dans les rues.

¹⁸ L'ONG Tostan, par exemple, conduit un programme de ce type à Dakar.

¹⁹ L'ONG Samusocial fournit par exemple une aide médicale et psychologique aux enfants des rues et aux enfants mendiants, par le biais des interventions nocturnes d'une unité mobile.

²⁰ Actuellement, l'Avenir de l'enfant, le Village Pilote, le Samusocial Sénégal et La Lumière mènent des projets pilotes de réintégration.

L'identification effective et le suivi des enfants mendiants reposent avant tout sur la capacité et la mobilisation des autorités publiques et des agents non gouvernementaux qui opèrent dans les zones où se trouvent ces enfants. Le renforcement des compétences des personnels spécialisés veillant au respect de la loi (notamment les officiers de police de la Brigade spéciale des mineurs, chargée d'identifier et de protéger les enfants en « danger moral ») sera primordial dans ce sens. Les autorités concernées et les ONG devraient améliorer leurs programmes de protection sociale afin que les enfants qui ont été retirés des rues puissent accéder aux prestations des services sociaux dont ils ont besoin (entre autres, des abris d'urgence, le placement temporaire dans une famille, des soins médicaux, l'évaluation des besoins, une aide psychosociale, un soutien juridique, la recherche de familles et leur évaluation, le suivi post-intégration, les opportunités d'apprentissage de « seconde chance », etc.).

À moyen terme :

(a) l'organisation de campagnes de sensibilisation afin de faire changer les attitudes et les comportements au sein des populations-cibles est essentielle. Cette action serait soutenue par un usage novateur des technologies de l'information et de communication, sous la forme d'émissions ou de feuillets radiophoniques sur les responsabilités parentales, les difficiles conditions de vie (santé, alimentation, hygiène, logement, etc.) des talibés, l'importance de la scolarisation, par exemple. Les campagnes de sensibilisation seraient établies à partir d'un argumentaire religieux qui critique la mendicité enfantine²¹, et véhiculeraient la notion que les textes sacrés de l'Islam ne légitiment pas la pratique de mendicité pour les talibés. Elles pourraient utiliser différents supports : émissions radiophoniques, séminaires, réunions, causeries et débats organisés en étroite collaboration avec les autorités religieuses (telles que les confréries, les grands khalifes, les associations d'imams et d'oulémas). Les enquêtes réalisées dans les localités d'origine des enfants mendiants soulignent, elles aussi, l'importance des réseaux religieux et des protagonistes communautaires (le comité villageois de développement dont se sont dotés certains villages, par exemple) qui sont parfois amenés à jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la migration des marabouts et de l'exode massif des enfants vers les centres villes (Enda GRAF, 2007 ; Tostan 2007) ;

(b) l'implication des autorités religieuses, en vue notamment de bâtir un argumentaire religieux plaidant contre la mendicité des enfants ;

(c) la préparation d'une réglementation encadrant les horaires et les lieux de collecte et de distribution de l'aumône ;

(d) l'élaboration et/ou le renforcement de la réglementation relative

²¹ Il est vrai que la demande d'aumône n'est pas *exclue* par l'enseignement religieux. Cependant, elle ne constitue qu'une étape de l'apprentissage, dont l'objectif n'est pas de faire vivre le marabout et sa famille, mais d'apprendre au talibé à rester humble et à vivre dans des conditions précaires. Les talibés qui mendient dans le cadre de leur apprentissage, devraient d'ailleurs solliciter de la nourriture et non de l'argent.

aux daaras (modalités de création des daaras, qualifications du maître coranique, conditions matérielles et sanitaires d'accueil, etc.), à partir des textes et initiatives existants.

À long terme :

Il conviendrait d'accompagner les actions proposées ci-dessus de programmes visant, dans la durée, à retirer les talibés des daaras urbains où ils sont trop exposés à certains risques. Une voie possible serait d'inciter les marabouts dirigeant des daaras urbains à rentrer dans leur communauté d'origine, avec leurs talibés. Cette stratégie d'intervention, pilotée actuellement à Dakar²², semble être coûteuse et son impact n'a pas encore été mesuré. D'autres efforts, engagés notamment par l'UNICEF et l'UNFPA, tendent à améliorer la situation par l'apport d'un soutien matériel, de formation et de développement de leurs programmes scolaires²³. Il conviendrait également que les écoles coraniques soient intégrées au système éducatif, que leur implantation soit réglementée, tout comme la formation et l'encadrement pédagogique des maîtres coraniques ; ces derniers pourraient ainsi perfectionner leurs connaissances en matière d'éducation, de pédagogie et de psychologie des enfants (Enda GRAF, 2007). Enfin, certains organismes encouragent les autorités religieuses à établir des daaras dans les communautés où ils sont insuffisamment présents. Des daaras de proximité, où le marabout est connu et installé dans le quartier, permettraient aux talibés d'y suivre les cours et de rentrer chez eux en fin de journée.

De telles interventions sont intégrées d'une part dans le Plan d'action prioritaire du DSRP, qui prévoit la mise en place de programmes en direction des talibés dans leurs villages d'origine, et d'autre part, dans le contexte du renforcement de certaines composantes du Plan d'action *Éducation pour tous*, lequel voit dans l'enseignement coranique comme un moyen de réaliser ses objectifs.

Mesures de prévention

Les mesures portant sur la réduction du nombre d'enfants qui commencent à se livrer à la mendicité n'ont reçu que peu d'attention jusqu'à présent.

Les résultats de l'enquête ont indiqué que les enfants qui mendient à Dakar proviennent, pour moitié, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et du Mali. Ils font ressortir l'impérieuse nécessité de consolider la mise en place des accords de coopération en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. Dans ce contexte, l'accord relatif à la lutte contre la traite des personnes, signé en 2004 entre le Sénégal et le Mali, est

²² Un projet pilote d'Enda GRAF a conduit à la réintégration d'un marabout (et tous ses talibés) dans son village d'origine. Mais cette intervention a nécessité un investissement en infrastructure (puits, des matériaux de construction, etc.).

²³ Le programme appuyé par l'UNICEF couvre 80 daara dans 4 des 11 régions du pays.

décisif (depuis 2005, plus de 70 enfants ont été rapatriés vers le Mali dans le cadre de cet engagement). Une étude récente (Segurado, 2007) constate néanmoins que la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des enfants n'est pas encore effective. L'étude dénonce par ailleurs l'absence d'un registre centralisé pour le rapatriement des enfants victimes de la traite.

En révélant que la quasi-totalité des enfants mendiants sont des talibés fréquentant des daaras, l'enquête met aussi en évidence le rôle préventif que pourraient jouer les établissements religieux.

L'élaboration d'une stratégie de prévention passe par une pleine compréhension des différents facteurs économiques, socioculturels et religieux qui incitent les ménages à prendre la décision d'envoyer leurs enfants dans des daaras²⁴. L'identification de ces facteurs (pauvreté, pression communautaire/sociale, pression démographique, décès ou maladie du chef de ménage, perte du revenu du ménage, absence d'école de proximité, coût élevé de la scolarisation, médiocre qualité de l'enseignement, etc.) offre une orientation possible de recherches à mener.

Une stratégie pertinente de prévention devrait intégrer les éléments suivants :

(a) *Réduire la vulnérabilité des ménages* en mettant en place des mesures de protection sociale dans les zones pourvoyeuses d'enfants mendiants. Les micro-assurances, tontines et programmes de microcrédit devraient également être promus et développés dans le cadre de la Stratégie nationale de protection sociale. L'étude d'Enda GRAF (2007), menée dans les localités de provenance, observe que la promotion du développement de l'agriculture, du maraîchage, de l'élevage, de l'artisanat, et l'implantation de vergers dans les villages, donnent aux parents les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants. Cette même étude préconise, selon les villages, l'implantation ou le développement de PMI et PME (boulangeries, laiteries, unités de transformation des récoltes céréalières locales, etc.). Enfin, elle montre que les femmes de ces villages sont désireuses d'accéder au crédit et recommande que soit mis en place un fonds de crédits adapté.

(b) *Mettre en place des programmes de transferts conditionnels*, ainsi que le prévoit le DSRP II. Ces programmes pourraient offrir un soutien financier ou matériel aux familles démunies, à condition que celles-ci scolarisent leurs enfants qui devront effectivement suivre leur cursus. Ces incitations favoriseraient un accroissement de la scolarisation enfantine en apportant aux familles des ressources supplémentaires (effet revenu), et permettraient conjointement de compenser le coût d'opportunité que représente le fait de ne pas placer les enfants dans des daaras.

(c) *Réduire les barrières d'accès à l'école et accroître la qualité de l'enseignement des écoles* afin d'offrir aux familles l'opportunité d'investir dans le capital humain de leurs enfants.

²⁴ L'identification de ces facteurs ne fait pas partie des objectifs du présent rapport. Une étude complémentaire (Banque mondiale/Tostan/ Enda GRAF/UNICEF) est exécutée dans les zones dont sont originaires les enfants mendiants.

(d) *Appuyer les daaras dans les localités de provenance* épargnerait aux familles la contrainte d'envoyer au loin leurs enfants pour que ceux-ci reçoivent une éducation religieuse. L'accompagnement du retour des marabouts migrants dans leurs villages d'origine, et l'octroi d'un appui à la poursuite d'activités créatrices de revenus comme désincitation à la migration vers les grandes agglomérations, relèvent du même type d'intervention.

(e) *Réformer les écoles coraniques en y prescrivant l'usage des langues nationales -le français et l'arabe- et en y introduisant la formation professionnelle.* Ces mesures sont impératives si le Sénégal doit parvenir à son objectif de l'*Éducation pour tous*. L'introduction du trilinguisme et de la formation professionnelle dans les daaras devrait améliorer l'éducation/formation des enfants, et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Ce dernier point milite encore en faveur de l'élaboration d'une politique éducative, assortie de programmes pour les daaras.

Capacité nationale

L'éradication de la mendicité enfantine suppose un environnement national favorable sur les plans politique, juridique et institutionnel. L'engagement politique devrait se traduire par le souci d'intégrer le problème enfants mendiants dans les plans et les programmes nationaux. La mise en place d'une législation compatible avec les normes internationales est nécessaire pour donner aux efforts de lutte contre la mendicité des enfants toute leur portée.

La mendicité enfantine est un problème d'envergure multisectorielle qui relève de tous les domaines de responsabilité et de compétence ministérielles. Une convergence institutionnelle, la définition précise des missions et des responsabilités, l'établissement d'une coordination effective et de structures de partage de l'information sont autant de conditions nécessaires au fonctionnement efficace des institutions de l'État et de ses partenaires sociaux, dans la lutte contre la mendicité enfantine.

L'assistance aux enfants mendiants est acheminée par un grand nombre d'intervenants dont les actions ne sont guère coordonnées. Actuellement, plusieurs ministères ou agences étatiques²⁵ sont impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'enfant ; un certain nombre d'ONG et d'agences bilatérales et multilatérales leur apportent leur concours. Il en résulte une concentration des actions d'assistance dans certains domaines et une carence dans d'autres, qui rend nécessaire la réalisation d'un inventaire détaillé recensant les efforts en cours, et permettant d'optimiser la coordination.

L'évaluation des différents types d'interventions menées à bien jusqu'ici est également indispensable pour en mesurer les impacts

²⁵ Les plus importants sont : le ministère de la Justice, le ministère des Sports, le ministère de la Santé, le ministère de l'Administration publique, le ministère du Travail, le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social, le ministère de la Jeunesse, le ministère de l'Éducation technique et de la Formation professionnelle, le ministère de l'Éducation et son Cabinet chargé des programmes littéraires, des langues nationales et de la francophonie.

respectifs, et pour identifier les pratiques exemplaires que l'on pourrait reproduire à plus grande échelle. Aujourd'hui, les interventions et les intervenants non gouvernementaux sont nombreux sur le terrain ; de multiples initiatives à base communautaire complètent le dispositif d'assistance aux enfants mendiants. Or, le caractère de ces initiatives varie considérablement en termes d'objectif, de financement, de degré d'organisation, ou de type d'activités. Il est à regretter que très peu d'informations soient disponibles quant à l'efficacité de ces efforts communautaires.

Éradiquer le phénomène de la mendicité des enfants à Dakar : quelques options stratégiques	
Politiques et plans d'action	
Prévention	Mise en place de mesures de protection sociale dans les zones de provenance des enfants mendiants afin de réduire la vulnérabilité des ménages
	Institution de programmes de transferts conditionnels offrant un soutien financier ou en nature aux familles pauvres à condition qu'elles scolarisent leurs enfants et que ces derniers suivent effectivement leurs cours
	Réduction des barrières d'accès à l'école et amélioration de la qualité des écoles
	Réformes de l'enseignement coranique et des daaras
	Augmentation du nombre de daara dans les localités de provenance des enfants mendiants
	Renforcement de la coopération afin de diminuer les migrations transfrontalières des enfants
Protection	À court terme
	Appui aux initiatives de solidarité communautaire (par exemple, renforcement du système de marrainage)
	Appui aux actions d'urgence intérimaires (par exemple, aux centres fixes ou mobiles ou aux structures temporaires d'accueil)
	Amélioration des conditions de vie dans les daaras, au moyen d'une assistance dans les domaines de l'alimentation, de l'eau ou de la santé
	Application stricte et dissuasive des textes existants en matière de protection des droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne le commerce des enfants et la mendicité
	Réinsertion familiale des enfants mendiants
	Formation des personnels du secteur public et des acteurs non gouvernementaux opérant sur les lieux où se trouvent les enfants mendiants (par exemple : perfectionnement des compétences des agents spécialisés veillant au respect de la loi)
	À moyen terme
	Mise en place de campagnes de sensibilisation
	Réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information efficaces recourant à une utilisation créative des technologies de l'information et de communication
	Élaboration d'un plaidoyer destiné aux autorités religieuses, en vue de dresser un argumentaire religieux contre la mendicité enfantine et de l'incorporer au discours des khalifés des grandes confréries musulmanes
	Création d'une réglementation couvrant les lieux et les horaires de collecte et de distribution de l'aumône
Développement et/ou renforcement de la réglementation des daaras	
À long terme	
Mise en place de programmes de longue durée visant à retirer des talibés des daaras urbains où ils sont exposés à de grands risques	
Multiplication des daaras de proximité pouvant permettre aux talibés de suivre les cours quotidiennement et de rentrer chez eux le soir	
Capacité nationale	Identifier les lacunes dans la législation encadrant le fonctionnement des écoles coraniques
	Renforcement des structures de coordination
	Inventaire et évaluation des projets et des programmes d'actions entrepris.

BIBLIOGRAPHIE

- Aaron DJ, Chang YF, Markovic N and La Porte RE (2003)**, Estimating the lesbian population: a capture-recapture approach. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 57: 207-209.
- Adjamagbo A., P.Antoine**, (2002), Le Sénégal face au défi démographique, *Document de travail DIAL/Unité de recherche CIPRE*.
- Banque mondiale**, (2006), *Indicateurs de développement dans le monde, 2006*, Washington, DC.
- Basse M.** (2004), *Études sur les besoins en éducation qualifiante des jeunes des daaras*, République du Sénégal et UNESCO.
- Benillion P, Lievre L, Pillonel J, Laporte A, Costagliola D and the Clinical Epidemiology Group fro CISIH** (2000), Record-linkage between anonymous databases for capture-recapture estimation of underreporting of AIDS cases: France 1990-1993. *International Journal of Epidemiology*, 29: 168-174.
- Boås M et Hatløy A** (2006), *Living in a material world. Children and youth in alluvial mining in Kono District, Sierra Leone*. Fafo-report 515, Oslo: Fafo.
- Bledsoe C.** (1992), The Cultural Transformation of Western Education in Sierra Leone Africa: *Journal of the International African Institute*, Vol. 62, pp. 182-202
- Brunovskis A et Tyldum T** (2004), *Crossing borders. An empirical study of transnational prostitution and trafficking in human beings*. Rapport de Fafo 426, Oslo: Fafo
- Charlier J.** (2002), Le retour de Dieu : l'introduction de l'enseignement religieux dans l'école de la République laïque du Sénégal, *Éducation et Sociétés*, no.10 pp.95-111.
- Charlier J.** (2004), Les écoles au Sénégal : de l'enseignement officiel au daara, les modèles et leurs répliques, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, no.3 p.39-57.
- CONAFE** (2006), *Rapport complémentaire de la CONAFE-Sénégal destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations unies*.
- Corrao G, Bagnardi V, Vittadini G and Favilli S** (2000), 'Capture-recapture methods to size alcohol-related problems in population'. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 54: 603-610.

- Diouf A., M.Mbaye., Nachtman Y.** (2001), *Éducation non formelle au Sénégal*, UNESCO, Dakar.
- Doucouré D.** (2006), *Projet Éducation de qualité pour tous- Phase 2 du Programme de développement de l'éducation*, Banque mondiale et ministère de l'Éducation de la République du Sénégal.
- Douville O.** (2003), Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako, *Revue psychopathologie africaine*, vol.32, pp. 55-90
- Duray C.** (2000), *Éducation de base non formelle au Sénégal : Enjeux et perspectives*, Mémoire d'Études politiques, université de Droit, d'Économie et de Sciences d'Aix-Marseille.
- Enda GRAF** (2007), *Recherche-Action dans les zones pourvoyeuses d'enfants mendiants au Sénégal*, Rapport général.
- Félix-Medina MH et Thompson SK** (2004), 'Combining link-tracing sampling and cluster sampling to estimate the size of hidden populations'. *Journal of Official Statistics*, 20 (1): 19-38.
- Fisher N, Turner SW, Pugh R et Taylo C** (1994), 'Estimating numbers of homeless and homeless mentally ill people in north east Westminster by using capture-recapture analysis'. *British Medical Journal*, 308:27-30.
- Frank O. et Snijders T.** (1994), 'Estimating the size of hidden populations using snowball sampling'. *Journal of Official Statistics*, 10 (1): 53-67
- Gemmel I, Millar T et Hay G** (2004), 'Capture-recapture estimates of problem drug use and the use of simulation-based confidence intervals in a statistic analysis'. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 58: 758-765.
- Gurgel RQ, da Fonseca JDC, Neyra-Castañeda D, Gill GV et Cuevas LE** (2004), 'Capture-recapture to estimate the number of street children in a city in Brazil'. *Archives of Disease in Childhood*, 89: 222-224.
- Hatløy A et Huser A** (2005), *Identification of street children. Characteristics of street children in Bamako and Accra*. Fafo-report 474, Oslo: Fafo.
- Heckathorn DD** (1997), 'Respondent-driven sampling: A new approach to the study of hidden populations'. *Social Problems*, 44 (2): 174-199.
- Heckathorn DD, Broadhead RS et Sergejev B** (2001), 'A methodology for reducing respondent duplication and impersonation in samples of hidden populations'. *Journal of Drug Issues*, 31 (2): 543-564.
- Heckathorn DD et Jeffri J** (2001), 'Finding the beat: Using respondent-driven sampling to study jazz musicians'. *Poetics*, 28: 307-329.

- Heckathorn DD** (2002), 'Respondent-driven sampling II: Deriving valid population estimates from chain-referral samples of hidden populations'. *Social Problems*, 49 (1): 11-34.
- Heckathorn DD, Semaan S, Broadhead RS et Hughes JJ** (2002), 'Extension of respondent-driven sampling: A new approach to study of injection drug users aged 18-25'. *AIDS and Behavior*, 6 (1): 55-67.
- Jensen R et Pearson M** (2002), *Rapid assessment/Capture-recapture (RA-CR) – A field guide*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kane H. (1961)** *L'Aventure ambiguë*.
- Kielland, A., M. Tovo** (2006), *Children at Work: Child Labor Practices in Africa*. Boulder, CO and London: Lynne Rienner.
- Last M.** (2000), Children and the Experience of Violence: Contrasting Cultures of Punishment in Northern Nigeria, *Africa: Journal of the International African Institute*, vol.70, p. 359-393.
- LeCren ED** (1965), 'A note on the history of mark-recapture population estimates'. *J. Anim. Ecol.* 34:453-454.
- Ministère de l'Économie et des Finances de la République du Sénégal – Direction de la prévision et de la statistique**, (2004), *La Pauvreté au Sénégal: de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*, Dakar, Sénégal.
- Ministère de l'Économie et des Finances de la République du Sénégal – Direction de la prévision et de la statistique**, (2004), *Situation économique et sociale – Région de Dakar*.
- Ministère de l'Éducation de la République du Sénégal, chargé de l'Enseignement technique – Direction de la planification et de la réforme de l'éducation**, (2001), *Plan national d'action de l'Éducation pour tous*.
- Ministère de l'Éducation de la République du Sénégal**, (2003), *Éducation qualifiante des jeunes et des adultes*. .
- Ministère de l'Éducation de la République du Sénégal – Direction de la planification et de la réforme de l'éducation**, (2005), *Plan national d'action de l'Éducation pour tous*.
- Morrison A et Stone DH** (2000), 'Capture-recapture: a useful methodological tool for traffic related injuries?' *Injury prevention*, 6:299-304.
- Ndiaye M.** (2006), *Enfant à Guéréo, talibé à Dakar*, *Les échos de la Banque mondiale*.
- Ndiaye S., M.Ayad.** (2006), *Enquête démographique et de santé 2005*, Calverton, Maryland, USA : Centre de recherche pour le développement humain [Sénégal] et ORC Macro.
- Perry, D.L.** (2004), Muslim Child Disciples, Global Civil Society and Children's Rights in Senegal: The Discourses of Strategic Structuralism, *Anthropological Quarterly*, no. 1, pp. 47-86.

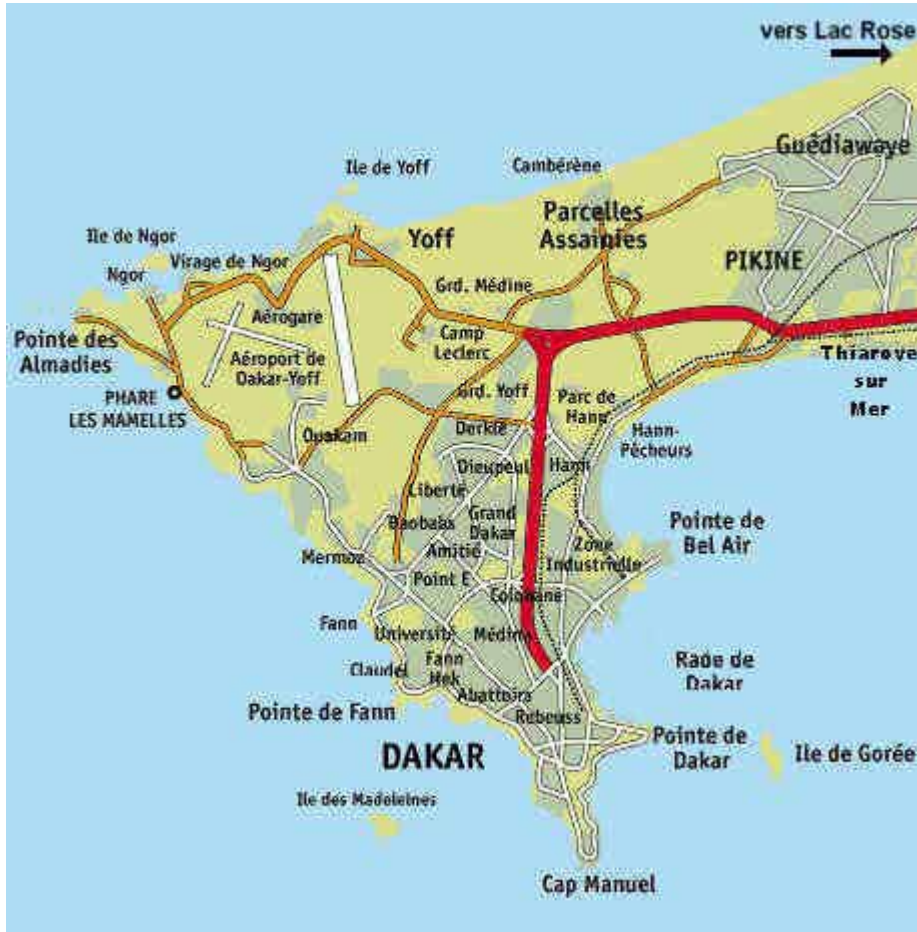
- PNUD** (2005), *Rapport mondial sur le développement humain, 2005*, New York.
- Sagna A.** (2000), *Les enfants de la rue au Mali : le cas de Bamako*, Rapport de mission de la Banque mondiale.
- Sagna A.** (2001), *Les enfants en situation difficile en Guinée : le cas de Conakry*, Rapport de mission de la Banque mondiale.
- Salganik MJ et Heckathorn, DD** (2004), Sampling and estimation in hidden populations using respondent-driven sampling. *Sociological Methodology*, 34 (1): 193-240.
- Sall N.H.** (2001), Éducation pour tous à l'orée du troisième millénaire : perception des différents types d'école au Sénégal, *Sciences sociales et humaines, Revue du Cames*, vol.03.
- Saul M.** (1984), The Quranic School Farm and Child Labour in Upper Volta, *Africa: Journal of the International African Institute*, vol.54, p. 71- 87
- Segurado J.** (2007), *Étude sur les mécanismes de rapatriement et de réinsertion des enfants victimes de la traite au (i) Sénégal, Mali et (ii) Gabon, Togo, Bénin.*
- TOSTAN** (2007), *Recherche-action sur les zones pourvoyeuses des enfants mendiants ; facteurs – acteurs – circonstances – solutions préventives*, Rapport final.
- UNICEF** (1992), *Analyse de la situation des enfants et des femmes en République du Congo.*
- Wang J, Carlson RD et al** (2005), Respondent-driven sampling to recruit MDMA users: a methodological assessment. *Drug and Alcohol Dependence*, 78: 147-157.

ANNEXES

ANNEXE A : CARTE DU SÉNÉGAL



ANNEXE B : CARTE DE LA VILLE DE DAKAR



ANNEXE C : METHODES ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE

Les enfants mendiants constituent une population « rare » et « insaisissable » en termes statistiques. « Rares », parce qu'ils ne représentent qu'une faible proportion de la population totale des enfants, et « insaisissables » parce qu'ils sont difficiles à rencontrer et à dénombrer. Plusieurs méthodes statistiques d'échantillonnage ont été conçues par les statisticiens afin de pouvoir étudier ce type de population et de produire des données représentatives. Divers types de méthodes statistiques d'échantillonnage ont été conçues en vue d'étudier convenablement ce type de population et de produire des données représentatives.

Deux méthodes d'échantillonnage ont été retenues ici pour recueillir les informations relatives au enfants. La première relève d'une procédure particulière, dite de capture-recapture, qui permet d'estimer la taille de la population étudiée. Dans la seconde, l'échantillonnage est effectué en fonction des répondants à l'enquête (« Respondent-driven sampling », ou RDS) ; cette méthode fournit des données qualitatives sur la population étudiée.

La première étape du travail de terrain (Capture I et Capture II) a été menée en novembre 2006. Une estimation initiale du nombre d'enfants mendiants en a été dégagée, ainsi que les éléments d'une analyse de la nature du phénomène de mendicité enfantine au Sénégal. Les résultats de cet exercice ont également procuré un certain nombre d'informations qualitatives sur les enfants. Mais ils ont aussi montré que la taille de la population étudiée avait pu être sous-estimée, en particulier à Pikine et dans les zones rurales de Rufisque. Ce biais de mesure a nécessité la mise en route en février 2007 d'une seconde étude de terrain, au cours de laquelle l'emploi de la méthode de capture-recapture a alors rapporté une estimation plus robuste de la taille de la population d'enfants mendiants à Dakar et dans ses environs.

Méthode de capture-recapture

La méthodologie de recensement par capture-recapture permet d'évaluer la taille de populations pour lesquelles un recensement exhaustif est impossible, et de produire des données représentatives de ces populations (Jensen et Pearson, 2002). La méthode d'échantillonnage par capture et recapture est basée sur un double échantillonnage. Elle consiste à dresser deux listes séparées (capture et recapture), chacune représentant un échantillon de la population à estimer. Le nombre de personnes figurant sur chacune des deux listes est alors comptabilisé, ainsi que le nombre de personnes figurant sur les deux listes. Les estimations de la taille de la population-cible sont alors tirées des trois chiffres obtenus.

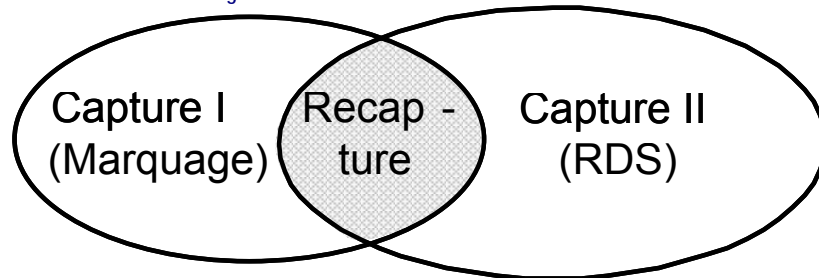
La méthode de base, employée de longue date, a été introduite par les écologistes comme moyen d'estimer le nombre d'animaux sauvages dans une zone déterminée. Elle est depuis appliquée à différents domaines scientifiques. En démographie, elle a servi à

compenser le sous-dénombrement dans les recensements, et à estimer les taux de natalité et de mortalité dans les pays en développement. Plus récemment, elle a été utilisée afin d'estimer les populations humaines difficiles à dénombrer : les enfants des rues, les sans-abri, les consommateurs d'alcool et de drogue, les travailleurs sexuels, la population homosexuelle ou les populations touchée par le VIH ou le SIDA (Gurgel *et al.* 2004, Fisher *et al.* 1994, Gemmel *et al.* 2004, Corrao *et al.* 2000, Benillion *et al.* 2000, Brunovskis et Tyldum 2004, Aaron *et al.* 2003, Hatløy et Huser 2005, Morrison et Stone 2000).

Dans le cas de notre étude à Dakar, la première capture (Capture I) a été exécutée en novembre 2006 en parcourant certaines zones définies dans chaque département et en y recensant tous les enfants mendiants rencontrés. La délimitation des zones et le recensement des enfants mendiants ont été réalisés sur la base d'informations fournies par des informateurs-clés (en particulier les organisations non gouvernementales). Le recensement des enfants mendiants a été effectué durant la journée. Pour la seconde capture (Capture II), la méthode d'échantillonnage déterminé par les répondants a été utilisée. Les enfants recensés à la fois lors de la Capture I et Capture II étaient considérés comme « recapturés ». Cette première phase de l'enquête, réalisée en novembre 2006, avait pour objectif de décrire les caractéristiques des enfants mendiants dans la région de Dakar.

La seconde phase de l'enquête a été accomplie en février 2007 afin d'estimer la taille de la population d'enfants impliqués dans la mendicité. Lors de la troisième et de la quatrième capture (Capture III et Capture IV), la méthodologie utilisée était identique à celle utilisée en Capture I.

Méthodes d'échantillonnage



La méthode capture-recapture repose sur quatre hypothèses de base (Jensen et Pearson, 2002) :

(a) la population étudiée doit être fermée. Autrement dit, elle n'est affectée par aucun changement sur le plan des naissances, des décès, de l'immigration ou de l'émigration pendant le processus d'échantillonnage ;

(b) pour tous les individus, la probabilité de capture doit être différente de zéro ;

(c) les personnes qui ont été déjà interrogées doivent être identifiées avec précision ;

(d) le fait d'être capturé ne doit avoir aucune incidence sur la probabilité d'être recapturé.

Dans le cas des enfants mendiants dans la région de Dakar, la validité de la première hypothèse concernant la fermeture démographique peut être discutée. Les enfants mendiants peuvent ne pas être considérés comme une population fermée puisqu'ils constituent une population éminemment mobile. Les phases de Capture I et II ont été réalisées sur un laps de temps très court (de 24 à 48 heures) ; par conséquent, le nombre

d'enfants qui ont pu se déplacer lors de l'enquête serait très négligeable. Si la durée de l'enquête avait été plus longue, il aurait été effectivement difficile d'obtenir des estimations fiables, car la population étudiée pendant la Capture II aurait bien pu être différente de celle de la Capture I. Ce même argument est valable pour la Capture III et la Capture scolarisés

Selon la deuxième hypothèse de la méthode, les enquêteurs doivent s'assurer que pour chaque enfant mendiant, la probabilité de capture est différente de zéro. Durant la Capture I, tous les endroits où les enfants mendiants peuvent être rencontrés ont été visités. Les autres enfants ne sortant pas mendier dans la journée ou plus difficiles d'accès peuvent ne pas être pris en compte par la Capture I. Le fait d'adopter une méthodologie différente lors de la Capture II a permis de surmonter ce problème et de couvrir la population totale des enfants mendiants dans la région de Dakar. Dans l'échantillonnage effectué en fonction des répondants, les enfants étaient abordés à travers le réseau de liens sociaux qu'entretenaient d'autres enfants mendiants. Par conséquent, chaque enfant mendiant dans le département de Dakar avait une probabilité d'être capturé quels que soient le lieu ou l'heure où il mendie. La validation d'une des hypothèses centrales est assurée avec une combinaison des méthodologies capture-recapture et l'échantillonnage en fonction des répondants.

La troisième hypothèse implique que les enquêteurs peuvent identifier avec précision les enfants qui ont déjà été recensés. Au début de l'enquête, lors de la Capture I, la méthode de marquage des enfants consistait à apposer une marque sur leur ongle à l'aide d'un stylo indélébile ou de vernis à ongles. Mais, certains enfants mendiants ont refusé d'être marqués en raison de facteurs religieux. Ils ont expliqué que le fait de mettre du vernis à ongles ou une marque indélébile sur leur ongle pouvait invalider leur prière. Par ailleurs, les superviseurs tant que les enquêteurs ont affirmé qu'ils reconnaissaient facilement les enfants déjà enquêtés et que ces derniers répondaient honnêtement aux questions. Le marquage physique des enfants a ainsi été stoppé. La troisième hypothèse est vérifiée en demandant aux enfants s'ils ont déjà été interrogés.

D'après la quatrième hypothèse, la probabilité de faire partie de la liste de Capture I (Capture III) n'a aucune incidence sur la probabilité de figurer sur la liste de Capture II (Capture IV). Durant la Capture I (Capture III), aucun enfant n'a été informé de la Capture II (Capture IV). Le fait de mentionner que des récompenses seraient accordées lors de la Capture II aurait pu attirer beaucoup plus d'enfants mendiants dans les zones déterminées, et influencer la probabilité de leur recapture. Les questionnaires ont été conçus de manière à être très courts et très simples lors de la Capture I et de la Capture III, afin d'éviter que les enfants ne se dérobent à une nouvelle interrogation. Si les questionnaires avaient été longs et compliqués, les enfants qui avaient déjà été interrogés auraient évité de l'être à nouveau, et diminuant la probabilité de leur recapture.

Les conditions de validité des hypothèses de la méthodologie sont donc remplies dans le cadre de notre étude.

Méthode d'échantillonnage en fonction des répondants (Respondent-driven Sampling)

La méthode d'échantillonnage en fonction des répondants (« Respondent-driven Sampling ») a pour objectif de recueillir des données qualitatives sur la population à étudier. Il s'agit d'un échantillonnage en boule de neige qui consiste à identifier les

populations « cachées » ou « difficiles à atteindre », comme les consommateurs de drogues, les enfants des rues, ou les musiciens (Heckathorn 1997; Heckathorn 2002; Heckathorn et al 2002). Cette méthode convient particulièrement aux populations pour lesquelles il est impossible d'effectuer un recensement exhaustif.

La méthode est basée sur l'hypothèse que les répondants sont doublement motivés puisqu'ils sont récompensés pour avoir répondu aux questions de l'enquête et pour avoir recruté d'autres répondants appartenant à la population étudiée (Heckathorn 1997 ; Heckathorn 2002 ; Heckathorn et al 2002). C'est ce qui a été le cas pour les répondants de notre étude.

Plusieurs questions ont été adressées aux enfants mendiants afin de collecter des données sur leurs caractéristiques et leurs conditions de vie. Cette information nous a aidé à mieux appréhender la nature du phénomène des enfants mendiants. Le questionnaire utilisé durant la Capture II (« *Respondent-driven Sampling* ») est reporté dans l'annexe E.

Réalisation de l'enquête

Notre équipe de terrain était composée de travailleurs sociaux des ONG *Samusocial*, *Avenir de l'enfant* ou *Enda GRAF*. Ceux-ci ont été nos informateurs-clés s'agissant des lieux où l'on peut rencontrer des enfants mendiants. Leurs organisations disposent d'une solide expérience en matière d'enfants des rues et d'enfants mendiants, ce qui a représenté un avantage certain lors des processus de Capture I, Capture III et Capture scolarisés. Ces trois ONG mènent leurs activités dans les quatre départements de la région de Dakar considérés dans notre recherche. Huit enquêteurs expérimentés ont été recrutés auprès de l'*École nationale d'économie appliquée* (ENEA). Avant l'exécution du travail de terrain, toute l'équipe a suivi une formation sur la méthodologie adoptée et sur le processus d'entretien. Les chercheurs de FAFO ont dirigé la mise en place de la méthodologie. La saisie des données a été réalisée par un chercheur de FAFO et par un spécialiste en saisie des données. Ceci a permis de vérifier que toutes les informations avaient été saisies correctement.

Le travail de terrain a été divisé en deux étapes, conformes aux objectifs de l'enquête : estimer la taille de la population des enfants mendiants (Capture III et Capture IV) et comprendre la nature du phénomène (Capture I et Capture II).

Capture I

La première étape de l'enquête consistait à recenser (ou à « *marquer* ») les enfants mendiants dans chaque département étudié. Lors de la Capture I, les enquêteurs ont parcouru tous les départements et ont consigné tous les enfants mendiants rencontrés sur une liste. Huit questions ont été posées aux enfants. Tous les lieux où les enfants mendiants ont la réputation de se réunir ou de passer ont été visités par les enquêteurs.

Aucune zone sélectionnée n'a été visitée plus d'une fois. Ainsi chaque enfant mendiant a eu une probabilité d'être recensé. Il faut préciser que l'objectif de cette méthodologie n'était pas que tous les enfants mendiants soient recensés, mais que chaque enfant mendiant ait une probabilité d'être recensé.

Les données concernant l'âge, le sexe, le statut à l'égard de la mendicité lors de la semaine précédant l'enquête, le lieu d'hébergement, l'identité de la personne chez qui l'enfant est logé, ou le statut scolaire (s'il fréquente ou non l'école coranique) ont été

recueillies auprès de la totalité des enfants mendiants recensés pendant la Capture I. Le questionnaire utilisé est reporté en Annexe D.

Au cours de la Capture I, aucun enfant n'a été informé de la seconde étape de l'enquête - l'échantillonnage en fonction des répondants. Le fait de mentionner que des récompenses seraient accordées lors de la Capture II pouvait inciter les enfants mendiants enquêtés à l'être de nouveau, et accroître les probabilités de leur recapture.

Zones visitées pendant la Capture I

Département de Rufisque

Centre Rufisque
Garage, et alentours

Gare routière

Keur Kan

Station Shell

Département de Pikine

Croisement

Road point/Garage

Marché central au poisson

Marché Sandica

Station Tally Boubess

Département de Guédiawaye

Centre Animation Culture

Corridor, Maide msiareine

Haine IV

Marché Boubess

Rue Lycée Cimamoulaye

Case Ba

Marché

Département de Dakar

Fass

Fass Paillote / Canal IV

Grand Dakar, castor HLM-zone Bj

Médina

Allée Lamine Gayer Petersen

Blaise Biasyne

Centre ville

Ex Cinems El Malick

Gare routière

Niayes Thioko

Rebeuss

Sandaga

Total Bleise D: X Malicky

Centenaire

Eglise évangélique

Grand Dakar Castor HLM

Marché Jeudi

Monument

Station Shell route Colobane

Au total, 1 062 enfants ont été recensés lors de la phase de Capture I. Peu d'enfants ont été recensés à Pikine, relativement aux autres départements de la région de Dakar. Ceci s'explique par le fait que les enfants mendiants à Pikine étaient plus difficiles d'accès, en comparaison de ceux des autres départements. Ceci a introduit un biais dans l'estimation du nombre d'enfants mendiants tant à Pikine et que dans l'ensemble de la région dakaraise. Ce biais de mesure a été l'une des principales raisons ayant motivé la révision des estimations et la préparation de la seconde étape du travail de terrain, en février 2007 (Capture III et Capture IV).

Mise en place de la Capture I et de la Capture II (novembre 2006)

Date	Capture I	Capture II
Dimanche 5	Rufisque	
Lundi 6		Rufisque – <i>Salle des fêtes de l'Hôtel de ville</i>
Mardi 7	Pikine	Rufisque
Mercredi 8		Pikine – <i>Complexe culturel Léopold Sédar Senghor</i>
Jeudi 9	Guédiawaye	Pikine
Vendredi 10		Guédiawaye – <i>Centre polyvalent de formation et d'animation</i>
Samedi 11	Dakar (sauf Médina/Plateau)	Guédiawaye
Dimanche 12		Dakar – <i>Centre socio-culturel de Fass Delorme</i>
Lundi 13	Dakar (Médina/Plateau)	Dakar – <i>Hôtel de ville de Baobab Mermoz</i>
Mardi 14		Dakar – <i>Empire des enfants de la Médina</i>
Mercredi 15		Dakar – <i>Esplanade de la Cathédrale</i>

Capture II

La Capture II a été mise en place le jour qui a suivi la Capture I. Dans un premier temps, trois enfants mendiants ont été sélectionnés comme *contacts initiaux*. Ces enfants ont reçu un paquet de biscuits pour avoir accepté de répondre aux questions. Il a été demandé à chacun d'aller recruter trois autres enfants mendiants pour participer à l'enquête. Chacun d'entre eux a reçu deux boîtes de sardines comme récompense, lorsqu'il revenait avec les trois autres enfants mendiants. Les enfants mendiants ainsi recrutés ont ensuite été interviewés ; il leur a été demandé de trouver d'autres enfants mendiants, et ainsi de suite. Pendant tout le processus, le principe de *double motivation* était appliqué : les enfants mendiants ont reçu un paquet de biscuits pour avoir été interrogés et deux boîtes de sardines pour avoir mis les enquêteurs en contact avec d'autres enfants mendiants. Le processus a été répété jusqu'à la septième chaîne. Au total, 1 619 enfants mendiants ont été enquêtés durant la Capture II par échantillonnage en fonction des répondants. Durant la Capture II, un questionnaire de quatre pages a été utilisé afin de discerner les caractéristiques des enfants mendiants (Annexe E).

La méthode comporte cependant *un inconvénient*: il se peut que l'échantillon soit constitué de personnes provenant d'un même réseau et qu'il ne soit donc pas représentatif de la totalité de la population cible. Le recrutement initial devrait donc s'effectuer à partir du plus grand nombre de groupes possibles dans la zone de recherche. La quasi-totalité des enfants enquêtés lors de la Capture II étaient des talibés. Pourtant, dans le cadre de l'étude, les contacts initiaux provenaient des différents groupes d'enfants mendiants. Mais, même lorsque deux contacts initiaux étaient sélectionnés parmi les enfants non-talibés (à Dakar-Cathédrale), tous les enfants recrutés par la suite du processus étaient des talibés.

Nombre d'enfants recrutés dans chaque chaîne, par statut de mendicité

Chaîne	Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Dakar (Bourguiba)		Dakar (Baobab)		Dakar (Médina/Plateau)		Dakar (Cathédrale)		La région de Dakar
	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	Non-Talibés	Talibés	
Contacts initiaux	1	2	0	3	0	3	0	3	0	3	1	2	2	1	21
1	1	8	0	9	0	9	0	8	2	7	2	6	1	8	61
2	0	18	1	22	0	32	0	22	2	23	3	14	0	12	149
3	1	44	1	66	2	45	2	30	9	33	6	23	11	4	277
4	4	66	2	76	1	45	2	39	8	32	5	27	6	9	322
5	1	78	4	67	1	59	0	34	8	13	3	37	13	5	323
6	3	109	2	76	1	69	0	23	3	4	3	30	5	6	334
7	1	28	2	39	1	38	1	14	0	0	0	3	3	2	132
Total	12	353	12	358	6	300	5	173	32	115	23	142	41	47	1619
%	3	97	3	97	2	98	3	97	22	78	14	86	47	53	100

L'attribution de récompenses aux enfants mendiants pourrait être considérée comme un autre inconvénient de la méthodologie appliquée, parcequ'elle comporte un risque d'aléa moral. D'une part, les enfants qui ne font pas partie de la population-cible peuvent essayer de participer à l'enquête. D'autre part, les enfants ayant déjà participé à l'enquête peuvent tenter de se faire interroger une nouvelle fois, afin de recevoir encore une récompense.

Il est donc essentiel de s'assurer que chaque enfant n'a été interrogé qu'une fois, et que les enfants ne faisant pas partie de la population étudiée ont été exclus de l'échantillon. Soucieux de réaliser un contrôle efficace, les enquêteurs ont donné trois tickets numérotés aux enfants enquêtés. Ces derniers devaient les remettre aux autres enfants mendiants qu'ils allaient recruter. Ainsi, seuls les enfants disposant d'un ticket numéroté (n'ayant pas été déjà utilisé) pouvaient participer à l'enquête.

Par ailleurs, des enfants déjà enquêtés ont essayé d'être de nouveau interrogés. Les superviseurs et enquêteurs ont été capables d'identifier avec précision les enfants déjà interrogés. Enfin, certains enfants non-mendiants essayaient de se faire passer pour des enfants mendiants afin de recevoir des récompenses. Ces enfants étaient aisément repérés par les enquêteurs/superviseurs parcequ'ils ne pouvaient pas donner de réponses cohérentes aux questions de l'enquête.

Capture III et Capture IV

La seconde étape de l'étude sur les enfants mendiants de Dakar et ses environs a été réalisée en février 2007. Cette étape de collecte de données cherchait à obtenir des estimations solides de la population d'enfants mendiants. Le tableau ci-dessous présente le calendrier de mise en place de la Capture III et de la Capture IV. Chaque jour, le travail de terrain a commencé entre 6h30 et 07h15 pour permettre au plus grand nombre d'enfants

mendiants d'être enquêtés puisque certains d'entre eux retournaient à l'école coranique à 11h00. Les objectifs de cette étape étaient à la fois de s'assurer que toutes les zones de la région de Dakar étaient couvertes par l'enquête (y compris les zones rurales de Rufisque), d'augmenter la taille de l'échantillon à Pikine et d'inclure les enfants qui commençaient à mendier très tôt dans la matinée. Lors de la Capture III et la Capture IV, la méthodologie adoptée était celle de la Capture I. Les questionnaires utilisés dans les Capture III et Capture IV figurent en Annexe F.

Mise en place de la Capture III et de la Capture IV (février 2007)

Date	Capture III	Capture IV
Jeudi 15	Département de Dakar	
Vendredi 16		Département de Dakar
Samedi 17	Départements de Pikine et de Guédiawaye	
Dimanche 18		Départements de Pikine et de Guédiawaye
Lundi 19	Département de Rufisque	
Mardi 20		Département de Rufisque

Le Tableau 16 présente les zones couvertes pendant les Capture III et Capture IV. Comparée à la liste de sites parcourus pendant la Capture I, la seconde étape de l'enquête a permis une meilleure couverture des enfants mendiants de la région.

Le tableau 17 détaille le nombre d'enfants enquêtés dans la région de Dakar au cours des quatre phases de capture. La taille de l'échantillon lors de la Capture III et de la Capture IV est plus élevée que celle obtenue en Capture I et Capture II.

Nombre d'enfants enquêtés, par département

Département	Capture I	Capture II	Capture III	Capture IV
DAKAR	517	578	1 031	1 340
GUEDEAWAYE	238	363	736	788
PIKINE	84	370	874	973
RUFISQUE	223	304	971	927
RÉGION DE DAKAR	1 062	1 615	3 612	4 028

Recapture

Pour assurer la réussite de notre échantillonnage par capture-recapture, la question suivante a été ajoutée au questionnaire utilisé lors de la Capture II (échantillonnage en fonction des répondants, ou RDS): « Est-ce que tu as déjà été interrogé(e) ou inscrit(e) sur une liste la semaine dernière? ». En cas de réponse positive à cette question, l'enfant était considéré comme « recapturé ».

La question suivante a été insérée dans le questionnaire utilisé lors de la Capture IV afin d'identifier les enfants recapturés : « Est-ce que tu as déjà été inscrit(e) sur une liste hier ou la semaine dernière? ». Le Tableau 18 indique le nombre d'enfants recapturés à la fois en novembre 2006 et en février 2007.

Nombre d'enfants recapturés, par département

Département	Recapture I-II	Recapture III-IV
DAKAR	92	613
GUEDEAWAYE	53	391
PIKINE	46	444
RUFISQUE	100	479
RÉGION DE DAKAR	291	1 927

Estimation de la population totale d'enfants mendiants

L'estimation de la population totale d'enfants mendiants est effectuée à partir des résultats obtenus lors des Capture III et Capture IV menées en février 2007. La méthode de Peterson a été utilisée pour calculer la population totale d'enfants mendiants (Krebs, 1999). L'incidence de la mendicité des enfants dans la région de Dakar est égale à :

$$\hat{N} = \frac{(M + 1)(C + 1)}{R + 1} - 1$$

où N est le nombre estimé, M est le nombre d'enfants dans la Capture III, C est le nombre d'enfants dans la Capture IV, R est le nombre d'enfants recapturés.

avec une intervalle de confiance :

$$CI = \hat{N} \pm 1.96 \sqrt{\frac{(M + 1)(C + 1)(M - R)(C - R)}{(R + 1)^2 (R + 2)}}$$

Le nombre d'enfants mendiants est estimé pour chaque département (Tableau 19).

Nombre d'enfants mendiants, par département

Département	Population estimée	Intervalle de confiance à 95 %
Dakar	2 253	2 171 - 2 339
Guediawaye	1 482	1 413 - 1 556
Pikine	1 914	1 825 - 2 010
Rufisque	1 878	1 798 - 1 964
Région de Dakar	7 549	7 386 - 7 718

ANNEXE D: QUESTIONNAIRE UTILISÉ – CAPTURE I

Les enfants mendiants à Dakar					Département: _____				
Form numéro: <input style="width: 40px;" type="text"/>					Date: <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> Novembre 2006				
					Enquêteur: _____				
Numéro du répondant	CR01 Âge En années complètes NRP=99 Si ≥18 Rayez	CR02 Sexe 1 Masculin 2 Féminin	CR03 Est-ce que tu as mendié hier? 1 Oui 2 Non 9 NRP Si NON Rayez	CR04 Combien de jours as-tu mendié la semaine dernière? Ecrivez le nombre total de jours Si ≤1 Rayez	CR05 Où est-ce que tu as dormi hier soir? 1 Dans une maison 2 Dans la rue 3 À l'école coranique / daara 4 Dans un centre d'accueil 5 Autre 8 NSP 9 NRP	CR06 Avec qui est-ce que tu habites? 1 Avec les deux parents 2 Mère 3 Père 4 Marabout / enseignant coranique 5 Époux/se /copain /copine 6 Frères / sœurs 7 Membres de la parenté 8 Amis 9 Avec personne, seul 10 Autre 99 NRP	CR07 Est-ce que tu es sorti de ce département [Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque] pendant la semaine dernière? 1 Oui 2 Non 9 NA	CR08 As-tu déjà été à l'école coranique? 1 Oui, j'y vais 2 Oui, mais pas maintenant 3 Non, jamais 9 NRP	
01	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
02	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
03	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
04	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
05	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
06	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
07	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
08	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
09	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	
10	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2	1 2 9	<input style="width: 20px;" type="text"/>	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9	

NE03	La nuit dernière, est-ce que tu avais... ? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	... un matelas ... un drap ... une moustiquaire ... du savon	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	
NE04	Avec habites-tu? Cochez une seule réponse	Avec les deux parents Mère Père Marabout / enseignant coranique Epoux[se] / copain [copine] Frères / sœurs Membres de la parenté Amis Avec personne, seul Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 98 99	Si 1→ED01 Si 2→ED01 Si 3→ED01
NE05	Pourquoi es-tu parti de chez toi?	Afin de suivre un marabout Mes parents m'ont confié à un marabout Mes parents m'ont demandé de partir Pour une aventure À la recherche d'argent pour moi-même À la recherche d'argent pour ma famille Ma mère ou mon père s'est remarié Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 98 99	
NE06	Est-ce que tes parents sont toujours vivants?	Non, les deux sont morts Seulement ma mère est vivante Seulement mon père est vivant Oui, les deux sont vivants NSP NRP	1 2 3 4 8 9	Si 1→NE09 Si 8→NE09 Si 9→NE09
NE07	Est-ce que tu es en contact avec tes parents [mère/père]? Si oui, noter jour/mois/an du dernier contact	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→NE09 Si 9→NE09
NE08	Quel genre de contact as-tu eu avec eux tout dernièrement? Plusieurs réponses possibles	Visite Téléphone Lettre Aucun contact Message oral NRP	1 2 3 4 5 9	
NE09	Au début, quand tu es parti de chez tes parents, avec qui as-tu vécu?	Marabout / enseignant coranique Vécu seul Vécu avec amis Vécu avec frères et sœurs Grands-parents Oncle / tante Epoux[se] / copain [copine] Autres parents Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 98 99	
1.1.3 Éducation				
ED01	As-tu jamais assisté à l'école coranique/daara?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED06 Si 9→ED06
ED02	En ce moment, assistes-tu à l'école coranique/daara?	Oui Non NRP	1 2 9	
ED03	Hier, combien de temps as-tu assisté à l'école coranique / daara?	Heures 98 NSP 99 NRP	____	
ED04	Quel âge avais-tu quand tu as commencé à étudier à l'école coranique/daara?	Années complètes 98 NSP 99 NRP	____	
ED05	Combien d'années en tout as-tu étudié à l'école coranique/daara?	Années complètes 98 NSP 99 NRP	____	
ED06	As-tu jamais assisté à l'école franco-arabe?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED10 Si 9→ED10
ED07	Actuellement, assistes-tu à l'école franco-arabe?	Oui Non NRP	1 2 9	
ED08	Quel âge avais-tu quand tu as commencé à étudier à l'école franco-arabe?	Années complètes 98 NSP 99 NRP	____	
ED09	Combien d'années en tout as-tu étudié à l'école franco-arabe?	Années complètes 98 NSP 99 NRP	____	
ED10	As-tu jamais assisté à l'école formelle (soit publique, soit privée)?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED14 Si 9→ED14
ED11	Actuellement, es-tu inscrit à l'école formelle?	Oui Non NRP	1 2 9	

ED12	Quel âge avais-tu quand tu as commencé à l'école formelle pour la première fois?	Années complètes 98 NSP 99 NRP	<input type="text"/>	
ED13	Quelle est la classe la plus élevée que tu as achevée? Veuillez noter le <u>niveau</u> d'éducation, ainsi que la <u>classe</u> à chacun des niveaux (prévoir modalités de réponse)	Primaire Secondaire Supérieur NSP NRP	1 <input type="text"/> 2 <input type="text"/> 3 <input type="text"/> 8 <input type="text"/> 9 <input type="text"/>	
ED14	Peux-tu lire et écrire en français?	Oui, facilement Oui, mais avec difficulté Non NRP	1 2 3 9	
ED15	Peux-tu lire et écrire en arabe?	Oui, facilement Oui, mais avec difficulté Non NRP	1 2 3 9	
<i>1.1.4 Activités actuelles</i>				
CA01	Depuis combien de temps est-ce que tu mendies?	<input type="text"/> jours <input type="text"/> semaines <input type="text"/> mois <input type="text"/> années		
CA02	Pourquoi as-tu commencé à mendier? Notez toutes les réponses applicables	Je suis un talibé/le marabout me l'a demandé À la recherche d'argent pour ma famille À la recherche d'argent pour moi-même Afin d'aider une personne handicapée Afin d'aider une personne aveugle Autre _____	1 2 3 4 5 6 8 9 NSP NRP	
CA03	D'habitude, est-ce que tu mendies seul ou avec d'autres?	Seul Avec d'autres NRP	1 2 9	Si 1 → CA06 Si 9 → CA06
CA04	Avec qui mendies-tu? Notez toutes les réponses applicables	Avec des enfants plus jeunes Avec des enfants de mon âge Avec des enfants plus âgés Avec un parent adulte Avec des adultes sans lien de parenté NSP NRP	1 2 3 4 5 8 9	
CA05	Les personnes que tu accompagnes dans la mendicité, sont-elles handicapées? Si oui, décrivez le type de handicap (aveugle, paralysé, lépreux, etc.)	Oui _____ Non NSP NRP	1 2 8 9	
CA06	Est-ce que tu mendies pour de la nourriture, pour de l'argent ou pour les deux?	Nourriture Argent Les deux NRP	1 2 3 9	
CA07	Combien as-tu gagné hier de la mendicité?	999 998 NSP 999 999 NRP	<input type="text"/> FCFA	Si 0 → CA10
CA08	Combien d'argent as-tu donné à d'autres?	999 998 NSP 999 999 NRP	<input type="text"/> FCFA	Si 0 → CA10
CA09	À qui as-tu donné l'argent ?	À un frère / sœur À un ami Aux parents/membres de la parenté Au marabout Autre _____	1 2 3 4 5 8 9 NSP NRP	
CA10	As-tu eu de la nourriture ou autre chose en mendiant hier?	Oui Non NSP NRP	1 2 8 9	
CA11	Combien de temps as-tu passé hier à mendier?	<input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes		
CA12	En termes de temps que tu passes à mendier - est-ce que c'est moins, pareil, ou bien plus que d'habitude?	Moins Pareil Plus NSP NRP	1 2 3 8 9	
CA13	La semaine dernière, est-ce que tu as mené quelques unes des activités suivantes? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	Porteur de bagages Ramassé les poubelles Lavé la vaisselle Volé	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	Vendu les cartes tél. Lavé les vitres d'auto Petit commerce Autres
CA14	Combien as-tu gagné hier en faisant ces autres activités?	999 998 NSP 999 999 NRP	<input type="text"/> FCFA	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9
<i>1.1.5 La santé et futures espoirs</i>				
HE01	As-tu des maladies chroniques ou des handicaps? Si oui, veuillez les décrire (ex. la cécité, la lèpre, etc.)	Oui _____ Non NSP NRP	1 2 8 9	

HE02	Pendant les deux dernières semaines, as-tu eu ... ? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	...de la fièvre 1 2 8 9 ... la diarrhée 1 2 8 9 ... mal à l'abdomen 1 2 8 9 ... une toux sévère 1 2 8 9 ... mal au thorax 1 2 8 9	... mal au dos 1 2 8 9 ...de la fatigue 1 2 8 9 ... des vomissements 1 2 8 9 ... des blessures 1 2 8 9 ...des lésions/infirmités 1 2 8 9
HE03	Au cours des deux dernières semaines, as-tu pris... ? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9		... de l'alcool 1 2 8 9 ... du diluant 1 2 8 9 ... du chanvre indien 1 2 8 9 ... d'autres drogues 1 2 8 9
HE04	Combien de repas as-tu pris hier?	Écrivez le nombre de repas NSP=8; NRP=9	
HE05	Au cours des ou du repas pris hier, as-tu consommé les aliments suivants...? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	... du riz 1 2 8 9 ... du poisson 1 2 8 9 ... de la viande 1 2 8 9 ... du lait 1 2 8 9	... du pain 1 2 8 9 ... des fruits 1 2 8 9 ... des légumes 1 2 8 9 ... des pâtes 1 2 8 9
HE06	As-tu eu des contacts avec des programmes d'appui? Si oui, lesquels?	Oui _____ Non _____ NSP _____ NRP _____	1 2 8 9
HE07	Qu'est-ce que tu veux dans l'avenir? Lisez toutes les catégories.	Je veux continuer avec mes activités actuelles 1 Avoir (un meilleur) boulot 2 Aller à l'école 3 Me marier 4 Je m'en fiche 5 Partir à l'extérieur 6 Autre _____ 7 NSP _____ 8 NRP _____ 9	
HE08	Combien d'autres enfants mendiants connais-tu?	Ecrire le nombre d'enfants mendiants NSP=98; NRP=99	

**ANNEXE F: QUESTIONNAIRES UTILISÉS –
CAPTURE III ET CAPTURE IV**

Capture Les enfants mendiants		Département: 1 Dakar ; 2 Guediawaye ; 3 Pikine ; 4 Rufisque <input type="checkbox"/>					
Fiche numéro: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Description précise de l'endroit: _____					
		Date: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Février 2007					
		Enquêteur: _____					
Numéro d'enfant	CA15 Âge	CA16 Sexe	CA17 As-tu mendié hier?	CA18 Combien de jours as-tu mendié la semaine dernière?	CA19 As-tu participé à une enquête en novembre l'année dernière, pour laquelle tu as reçu des sardines ou des biscuits?	CA20 Où as-tu dormi hier soir?	CA21 As-tu déjà été à l'école coranique?
	En années complètes NRP=99 <u>Si >18</u> <u>Rayez</u>	1 Masculin 2 Féminin	1 Si 2 Non 9 NRP <u>Si NON Rayez</u>	Ecrivez le nombre total de jours <u>Si <1 Rayez</u>	1 Si 2 Non 9 NRP	1 Dans une maison 2 Dans la rue 3 À l'école coranique / daara 4 Dans un centre d'accueil 5 Autre 8 NSP 9 NRP	1 Oui, j'y vais 2 Oui, mais pas maintenant 3 Non, jamais 9 NRP
01	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
02	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
03	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
04	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
05	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
06	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
07	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
08	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
09	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
10	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9

Recapture Les enfants mendiants Département: 1 Dakar ; 2 Guédiawaye ; 3 Pikine ; 4 Rufisque

Description précise de l'endroit: _____

Date: Février 2007

Fiche numéro:

Enquêteur: _____

Numéro de l'enfant	RE01 Âge	RE02 Sexe	RE03 As-tu mendié hier?	RE04 Combien de jours as-tu mendié la semaine dernière?	RE05 As-tu été enregistré dans une liste hier, ou au cours de la semaine dernière ?	RE06 As-tu participé à une enquête en novembre dernier, pour laquelle tu as reçu des sardines ou des biscuits ?	RE07 Où as-tu dormi hier soir?	RE08 As-tu déjà été à l'école coranique?
	En années complètes NRP=99 <u>Si ≥18</u> <u>Rayez</u>	1 Masculin 2 Féminin	1 Oui 2 Non 9 NRP <u>Si NON</u> <u>Rayez</u>	Ecrivez le nombre total de jours <u>Si ≤1 Rayez</u>	Si oui, dans quel département ? 1 à Dakar 2 à Guédiawaye 3 à Pikine 4 à Rufisque 5 Non 9 NRP	1 Oui 2 Non 9 NRP	1 Dans une maison 2 Dans la rue 3 À l'école coranique / daara 4 Dans un centre d'accueil 5 Autre 8 NSP 9 NRP	1 Oui, j'y vais 2 Oui, mais pas actuellement 3 Non, jamais 9 NRP
01	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
02	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
03	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
04	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
05	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
06	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
07	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
08	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
09	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9
10	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 2	1 2 9	<input type="checkbox"/>	1 2 3 4 5 9	1 2 9	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 9